

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU
COMMERCE INTERNATIONAL

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Wednesday, November 21, 2018
Thursday, November 22, 2018

Le mercredi 21 novembre 2018
Le jeudi 22 novembre 2018

Issue No. 54

Fascicule n° 54

First and second (final) meetings:

Subject matter of those elements contained in
Division 13 of Part 4 of Bill C-86, A second Act to
implement certain provisions of the budget tabled in
Parliament on February 27, 2018 and other measures

Première et deuxième (dernière) réunions :

Teneur des éléments de la section 13 de la partie 4
du projet de loi C-86, Loi n° 2 portant exécution de
certaines dispositions du budget déposé au Parlement
le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures

and

et

First and second meetings:

Bill C-47, An Act to amend the Export and Import
Permits Act and the Criminal Code (amendments
permitting the accession to the Arms Trade Treaty
and other amendments)

Première et deuxième réunions :

Projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur les licences
d'exportation et d'importation et le Code criminel
(modifications permettant l'adhésion au Traité sur
le commerce des armes et autres modifications)

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Paul J. Massicotte, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Ataullahjan	Housakos
Bovey	Ngo
Cordy	Oh
Dawson	Saint-Germain
* Day	* Smith
(or Mercer)	(or Martin)
Dean	* Woo
Greene	(or Saint-Germain)
* Harder, P.C.	
(or Bellemare)	
(or Mitchell)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Oh replaced the Honourable Senator Mockler (*November 14, 2018*).

The Honourable Senator Saint-Germain replaced the Honourable Senator Boehm (*November 8, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-président : L'honorable Paul J. Massicotte

et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan	Housakos
Bovey	Ngo
Cordy	Oh
Dawson	Saint-Germain
* Day	* Smith
(ou Mercer)	(ou Martin)
Dean	* Woo
Greene	(ou Saint-Germain)
* Harder, C.P.	
(ou Bellemare)	
(ou Mitchell)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Oh a remplacé l'honorable sénateur Mockler (*le 14 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Saint-Germain a remplacé l'honorable sénateur Boehm (*le 8 novembre 2018*).

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, November 7, 2018:

The Honourable Senator Bellemare moved, seconded by the Honourable Senator Lankin, P.C.:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of all of Bill C-86, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures, introduced in the House of Commons on October 29, 2018, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-86 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto;

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject matter of the following elements contained in Bill C-86 in advance of it coming before the Senate:
 - (a) the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples: those elements contained in Divisions 11, 12 and 19 of Part 4;
 - (b) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 3, 4, 6, 7 and 10 of Part 4;
 - (c) the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources: those elements contained in Division 5 of Part 4;
 - (d) the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade: those elements contained in Division 13 of Part 4;
 - (e) the Standing Senate Committee on Transport and Communications: those elements contained in Divisions 22 and 23 of Part 4;
 - (f) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Division 20 of Part 4; and
 - (g) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Divisions 8, 15, 16 and 21 of Part 4;
2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-86 be authorized to meet for the purposes of their studies of those elements even

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 7 novembre 2018 :

L'honorable sénatrice Bellemare propose, appuyée par l'honorable sénatrice Lankin, C.P.,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier la teneur complète du projet de loi C-86, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 29 octobre 2018, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à se réunir pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-86 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-86 avant qu'il soit présenté au Sénat :
 - a) le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones : les éléments des sections 11, 12 et 19 de la partie 4;
 - b) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des sections 3, 4, 6, 7 et 10 de la partie 4;
 - c) le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles : les éléments de la section 5 de la partie 4;
 - d) le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international : les éléments de la section 13 de la partie 4;
 - e) le Comité sénatorial permanent des transports et des communications : les éléments des sections 22 et 23 de la partie 4;
 - f) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments de la section 20 de la partie 4;
 - g) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments des sections 8, 15, 16 et 21 de la partie 4;
2. Que chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-86, soit autorisé à siéger pour les fins de son étude, même si le

though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto;

3. That the various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-86 submit their final reports to the Senate no later than Tuesday, December 4, 2018;
4. That, as the reports from the various committees authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-86 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and
5. That the Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point four into consideration during its study of the subject matter of all of Bill C-86.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, October 31, 2018:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Saint-Germain, seconded by the Honourable Senator Woo, for the second reading of Bill C-47, An Act to amend the Export and Import Permits Act and the Criminal Code (amendments permitting the accession to the Arms Trade Treaty and other amendments).

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Saint-Germain moved, seconded by the Honourable Senator Woo, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade.

The question being put on the motion, it was adopted.

Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

3. Que chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-86, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le mardi 4 décembre 2018;
4. Que, au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-86 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;
5. Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro quatre au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-86.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 31 octobre 2018 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Saint-Germain, appuyée par l'honorable sénateur Woo, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et le Code criminel (modifications permettant l'adhésion au Traité sur le commerce des armes et autres modifications).

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Saint-Germain propose, appuyée par l'honorable sénateur Woo, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat intérimaire,

Richard Denis

Interim Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, November 21, 2018
(119)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 4:17 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Bovey, Cordy, Dean, Greene, Housakos, Massicotte, Ngo, Oh and Saint-Germain (10).

In attendance: Pascal Tremblay and Constance Naud-Arcand, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, November 7, 2018, the committee began its examination of the subject matter of those elements contained in Division 13 of Part 4 of Bill C-86, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

WITNESSES:*Global Affairs Canada:*

Isabelle Ranger, Counsel, Market Access and Trade Remedies Law;

Katharine Funtek, Executive Director, Trade Controls Policy Division.

Department of Finance Canada:

Michèle Govier, Senior Director, Trade Rules, International Trade Policy Division.

The chair made a statement.

Ms. Govier made a statement and, together with Ms. Funtek and Ms. Ranger, answered questions.

At 5:04 p.m., the committee suspended.

At 5:05 p.m., pursuant to rule 12-16 91)(d), the committee, resumed in camera to consider a draft report.

It was agreed that senator's staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

At 5:10 p.m., the committee suspended.

At 5:14 p.m., the committee resumed in public.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, October 31, 2018, the committee began its consideration of Bill C-47, An Act to amend the Export and

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 21 novembre 2018
(119)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 16 h 17, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Bovey, Cordy, Dean, Greene, Housakos, Massicotte, Ngo, Oh et Saint-Germain (10).

Également présents : Pascal Tremblay et Constance Naud-Arcand, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 7 novembre 2018, le comité entreprend son étude de la teneur des éléments de la section 13 de la partie 4 du projet de loi C-86, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :*Affaires mondiales Canada :*

Isabelle Ranger, avocate, Accès aux marchés et Loi sur les recours commerciaux;

Katharine Funtek, directrice exécutive, Direction de la politique sur la réglementation commerciale.

Ministère des Finances Canada :

Michèle Govier, directrice principale, Règles du commerce international, Division de la politique commerciale internationale.

La présidente fait une déclaration.

Mme Govier fait une déclaration et, avec Mme Funtek et Mme Ranger, répond aux questions.

À 17 h 4, la séance est suspendue.

À 17 h 5, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion qui se déroule à huis clos.

À 17 h 10, la séance est suspendue.

À 17 h 14, la séance publique reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 31 octobre 2018, le comité entreprend son étude du projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur les licences

Import Permits Act and the Criminal Code (amendments permitting the accession to the Arms Trade Treaty and other amendments).

WITNESSES:

Amnesty International Canada:

Alex Neve, Secretary General (by video conference);

Justin Mohammed, Campaigner, Human Rights Law and Policy .

Borden Ladner Gervais LLP:

Milos Barutciski, Partner.

As an individual:

Christian Leuprecht, Professor, Department of Political Science and Economics, Royal Military College of Canada.

The chair made a statement.

Mr. Mohammed, Mr. Neve, Mr. Barutciski and Mr. Leuprecht made statements and answered questions.

At 6:19 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, November 22, 2018
(120)

[English]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 10:34 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Bovey, Cordy, Dean, Greene, Housakos, Massicotte, Ngo, Oh and Saint-Germain (10).

In attendance: Pascal Tremblay and Constance Naud-Arcand, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, October 31, 2018, the committee continued its consideration of Bill C-47, An Act to amend the Export and Import Permits Act and the Criminal Code (amendments permitting the accession to the Arms Trade Treaty and other amendments).

WITNESSES:

Pratt & Whitney Canada:

John Saabas, President;

Kenneth Purchase, Director, International Trade Compliance.

d'exportation et d'importation et le Code criminel (modifications permettant l'adhésion au Traité sur le commerce des armes et autres modifications).

TÉMOINS :

Amnistie internationale Canada :

Alex Neve, secrétaire général (par vidéoconférence);

Justin Mohammed, responsable des campagnes, Lois et politiques sur les droits de la personne.

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l. :

Milos Barutciski, associé.

À titre personnel :

Christian Leuprecht, professeur, Département de sciences politiques et d'économie, Collège militaire royal du Canada.

La présidente fait une déclaration.

M. Mohammed, M. Neve, M. Barutciski et M. Leuprecht font des déclarations et répondent aux questions.

À 18 h 19, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 22 novembre 2018
(120)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 10 h 34, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Bovey, Cordy, Dean, Greene, Housakos, Massicotte, Ngo, Oh et Saint-Germain (10).

Également présents : Pascal Tremblay et Constance Naud-Arcand, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 31 octobre 2018, le comité entreprend son étude du projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et le Code criminel (modifications permettant l'adhésion au Traité sur le commerce des armes et autres modifications).

TÉMOINS :

Pratt & Whitney Canada :

John Saabas, président;

Kenneth Purchase, directeur, Conformité au commerce international.

As an individual:

Erika Simpson, Associate Professor, Department of Political Science, Western University.

Oxfam:

Martin Butcher, Policy Advisor, Arms and Conflict (by video conference).

The chair made a statement.

Mr. Butcher, Ms. Simpson and Mr. Sabaas made statements and, together with Mr. Purchase, answered questions.

At 11:48 a.m., the committee suspended.

At 11:54 a.m., pursuant to rule 12-16(1)d), the committee resumed in camera to consider a draft report.

It was agreed that senator's staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, November 7, 2018, the committee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Division 13 of Part 4 of Bill C-86, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

It was agreed that the draft report be adopted; and that the steering committee be empowered to approve the final version of the report, taking into consideration this meeting's discussions, including any necessary editorial, grammatical and translation changes required; and to make decisions on behalf of the committee for the tabling of the report in the Senate.

At 12:15 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Marie-Eve Belzile

Clerk of the Committee

À titre personnel :

Erika Simpson, professeure agrégée, Département de science politique, Université Western.

Oxfam :

Martin Butcher, conseiller politique, armes et conflits (par vidéoconférence).

La présidente fait une déclaration.

M. Butcher, Mme Simpson et M. Sabaas font des déclarations et, avec M. Purchase, répondent aux questions.

À 11 h 48, la séance est suspendue.

À 11 h 54, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion qui se déroule à huis clos.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 7 novembre 2018, le comité poursuit son étude de la teneur des éléments de la section 13 de la partie 4 du projet de loi C-86, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Il est convenu que l'ébauche de rapport soit adoptée; que le comité directeur soit autorisé à approuver la version définitive du rapport, en tenant compte des discussions de la réunion et en y apportant tout changement jugé nécessaire, que ce soit au niveau de la forme, de la grammaire ou de la traduction; et qu'il soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité concernant le dépôt du rapport au Sénat.

À 12 h 15, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 21, 2018

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 4:17 p.m. to study the subject matter of those elements contained in Division 13 of Part 4 of Bill C-86, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures; and Bill C-47, An Act to amend the Export and Import Permits Act and the Criminal Code (amendments permitting the accession to the Arms Trade Treaty and other amendments).

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, we are meeting today to begin our examination on the subject matter of those elements contained in Division 13 of Part 4 of Bill C-86, a second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018, and other measures.

Before I turn to our panel, I'm going to ask the senators to introduce themselves.

Senator Bovey: Patricia Bovey from Manitoba.

Senator Cordy: Jane Cordy from Nova Scotia.

Senator Dean: Tony Dean from Ontario.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: Raymonde Saint-Germain from Quebec.

Senator Massicotte: Paul J. Massicotte from Quebec.

[*English*]

Senator Oh: Victor Oh from Ontario.

Senator Ngo: Thanh Hai Ngo from Ontario.

The Chair: I'm Raynell Andreychuk from Saskatchewan.

We are pleased to have to the committee government officials from Global Affairs: Ms. Katharine Funtek, Executive Director, Trade Controls Policy Division; and Ms. Isabelle Ranger, Counsel, Market Access and Trade Remedies Law; and, from Finance Canada, Michèle Govier, Senior Director, Trade Rules, International Trade Policy Division

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 21 novembre 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 16 h 17, pour examiner la teneur des éléments de la section 13 de la partie 4 du projet de loi C-86, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, et le projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et le Code criminel (modifications permettant l'adhésion au Traité sur le commerce des armes et autres modifications).

La sénatrice A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, nous nous réunissons aujourd'hui pour commencer notre étude de la teneur des éléments de la section 13 de la partie 4 du projet de loi C-86, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Avant de passer à notre groupe de témoins, je demanderais aux sénateurs de se présenter.

La sénatrice Bovey : Patricia Bovey, du Manitoba.

La sénatrice Cordy : Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Dean : Tony Dean, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Raymonde Saint-Germain, du Québec.

Le sénateur Massicotte : Paul J. Massicotte, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Oh : Victor Oh, de l'Ontario.

Le sénateur Ngo : Thanh Hai Ngo, de l'Ontario.

La présidente : Je m'appelle Raynell Andreychuk et je viens de la Saskatchewan.

Nous sommes heureux d'accueillir au comité des fonctionnaires d'Affaires mondiales : Mme Katharine Funtek, directrice exécutive, Direction de la politique sur la réglementation commerciale, et Mme Isabelle Ranger, avocate, Accès aux marchés et Loi sur les recours commerciaux. Nous accueillons également Michèle Govier, directrice principale,

Thank you for coming before us. We have a very specific, small portion of a huge bill, but what we need to know is what the existing clause says and how it's been implemented and what the change will offer the minister and the departments and why that change was asked for and what it will do. If you can guide us through and then I'm sure there will be questions. Welcome to the committee.

Michèle Govier, Senior Director, Trade Rules, International Trade Policy Division, Department of Finance Canada: Thanks very much. I'll start with an overview, as requested. Hopefully it will answer some of those questions and, of course, we're happy to take questions as a group afterwards.

As you noted, the Budget Implementation Act, 2018, No. 2 enacts one amendment to the Export and Import Permits Act in relation to the minister's determination of import access quantities in order to establish a method for allocating and issuing import allocations.

To talk first about the act, the Export and Import Permits Act provides the Minister of Foreign Affairs with the authority to control the import and export of goods through permit requirement. The Minister of Foreign Affairs currently has the authority to determine import access quantities, to determine a method for allocating those quantities, and to issue allocations for goods included on the Import Control List for the purpose of implementing an intergovernmental arrangement or commitment.

The Budget Implementation Act includes one amendment to the EIPA to add one additional authority under which the Minister of Foreign Affairs may determine import access quantities in order to allocate those quantities. The additional authority would be for goods that are added to the Import Control List for facilitating the implementation of certain trade actions that are taken under the Customs Tariff that may require the use of import permits. This includes safeguard measures, which are used in exceptional circumstances to respond to import surges that may harm Canadian producers and workers, and trade measures that respond to actions taken by other countries that adversely affect Canadian trade.

This amendment will allow the Government of Canada to administer such trade actions in a more predictable manner, which will contribute to market stability when they have to be used.

Règles du commerce international, Division de la politique commerciale internationale, de Finances Canada.

Merci de vous être jointes à nous. Nous examinons une petite partie très précise d'un énorme projet de loi. Nous devons savoir ce que dit actuellement l'article, comment il est mis en œuvre, ce que la modification offrira à la ministre et aux ministères ainsi que pourquoi on a demandé d'apporter cette modification et ce qu'elle fera. Si vous pouvez nous guider là-dedans, je suis certaine qu'il y aura ensuite des questions. Bienvenue au comité.

Michèle Govier, directrice principale, Règles du commerce international, Division de la politique commerciale internationale, ministère des Finances Canada : Merci beaucoup. Je vais commencer par un survol, comme on l'a demandé. J'espère qu'il répondra à certaines de ces questions et, bien entendu, nous serons heureux de répondre ensuite à des questions en tant que groupe.

Comme vous l'avez fait remarquer, la Loi n° 2 d'exécution du budget de 2018 apporte une modification à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation en ce qui a trait à la détermination par la ministre des quantités de marchandises visées par le régime d'accès afin d'établir une méthode pour répartir ces quantités et pour délivrer des autorisations d'importation.

Je vais d'abord parler de la loi. La Loi sur les licences d'exportations et d'importation donne à la ministre des Affaires étrangères le pouvoir de contrôler l'importation et l'exportation des marchandises au moyen de permis. La ministre des Affaires étrangères a actuellement le pouvoir de déterminer la quantité de marchandises visée par le régime d'accès, d'établir une méthode pour répartir ces quantités et de délivrer des autorisations pour les marchandises inscrites sur la liste des marchandises d'importation contrôlée aux fins de la mise en œuvre d'un accord ou d'un engagement intergouvernemental.

La loi d'exécution du budget comprend une modification à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, la LLEI, afin d'accorder à la ministre des Affaires étrangères un pouvoir supplémentaire grâce auquel elle pourra déterminer et répartir les quantités de marchandises. Le pouvoir supplémentaire viserait les produits ajoutés à la liste des marchandises d'importation contrôlée pour faciliter la mise en œuvre de mesures commerciales prises en vertu du Tarif des douanes. Elles pourraient nécessiter l'obtention d'une licence d'exportation. Cela comprend des mesures de sauvegarde utilisées dans des circonstances exceptionnelles pour répondre aux augmentations subites des exportations qui pourraient nuire aux producteurs et aux travailleurs canadiens, ainsi que des mesures commerciales qui donnent suite aux mesures d'autres pays qui ont des répercussions négatives sur le commerce canadien.

Cette modification permettra au gouvernement du Canada d'appliquer ces mesures commerciales de façon plus prévisible, ce qui contribuera à la stabilité du marché lorsqu'elles sont nécessaires.

That's the high-level overview. I'm happy to take questions.

The Chair: Is anyone else making a presentation? Perhaps I can start. I'm trying to figure out the discretion that the minister has and how it will be different. Is it to various industries, or is it just goods coming and flowing? How will the change affect the operations?

Katharine Funtek, Executive Director, Trade Controls Policy Division, Global Affairs Canada: Under the EIPA, the Governor-in-Council can put certain items on the Import Control List or other lists under the EIPA, and there are certain purposes for which goods can be put on the Import Control List. One of those purposes is to implement an intergovernmental arrangement or commitment. Another one is to support supply management. So there are various purposes.

Once the Governor-in-Council for one of these purposes has placed certain goods on the Import Control List, the minister has authority under the act currently to determine import access quantities for those goods that have been put on the Import Control List to implement an intergovernmental arrangement or commitment. Once the minister has done that, and that's under section 6.2 of the EIPA, she may then determine how those quantities will be allocated to Canadian residents and to issue allocations to Canadian residents. But right now, that is the only purpose under the act for which the minister has that discretion.

There is also another provision under the Export and Import Permits Act, which is section 5(6) of the act, and that is the section under which the Governor-in-Council can put certain goods on the Import Control List to implement actions taken under the Customs Tariff, as my colleague alluded to earlier.

Right now, for goods that are put on the Import Control List under section 5(6), the only means of administering the goods that are on that list for control are on a first-come, first-served basis. Generally speaking, importers are not that keen on a first-come, first-served basis. If there's not much demand for that particular product, it doesn't matter. If there's considerable competition to be allowed to bring those goods into Canada at a favourable tariff rate — which is what is allowed if you get an allocation or if a good is on the Import Control List and you have a permit — then there's a rush to the border. Generally you don't have the predictability of knowing that you will be able to bring in a certain quantity of that product and have it come in at a within-access rate of zero per cent or a low tariff versus a higher tariff rate.

For example, for steel safeguards, the surtax is 25 per cent. If you're bringing product in and you are requesting permits on a first-come, first-served basis, you may be out of luck when you get to the border with your goods because a couple of companies

C'est un survol sommaire. Je serai heureuse de répondre aux questions.

La présidente : Y a-t-il un autre exposé? Alors je peux peut-être commencer. J'essaie de comprendre le pouvoir discrétionnaire de la ministre et en quoi il sera différent. Est-il question de différentes industries, ou des seules marchandises qui entrent et circulent? De quelle façon la modification changera-t-elle les activités?

Katharine Funtek, directrice exécutive, Direction de la politique sur la réglementation commerciale, Affaires mondiales Canada : La LLEI autorise le gouverneur en conseil à inscrire certaines marchandises sur la liste des marchandises d'importation contrôlée ou sur d'autres listes. Il peut le faire à certaines fins, notamment la mise en œuvre d'un accord ou d'un engagement intergouvernemental. Il peut également le faire pour appuyer la gestion de l'offre. Il y a donc diverses raisons.

Lorsque le gouverneur en conseil inscrit des produits sur la liste des marchandises d'importation contrôlée pour une de ces raisons, la ministre a actuellement le pouvoir de déterminer la quantité de marchandises visée par le régime d'accès ayant été inscrites sur la liste pour mettre en œuvre un accord ou un engagement intergouvernemental. Une fois que c'est fait, conformément à l'article 6.2 de la LLEI, la ministre peut alors déterminer de quelle façon les quotas seront alloués à des résidents du Canada et leur délivrer une autorisation d'importation. À l'heure actuelle, c'est la seule fin pour laquelle elle a ce pouvoir discrétionnaire.

Il y a aussi une autre disposition dans la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, au paragraphe 5(6), qui permet au gouverneur en conseil d'inscrire certaines marchandises sur la liste des marchandises d'importation contrôlée pour mettre en œuvre des mesures prises en vertu du Tarif des douanes, comme l'a mentionné plus tôt ma collègue.

À l'heure actuelle, la seule façon de gérer aux fins de contrôle les marchandises inscrites sur la liste des marchandises d'importation contrôlée en vertu du paragraphe 5(6), c'est en appliquant le principe du premier arrivé, premier servi. En règle générale, les importateurs ne sont pas très emballés par cette façon de procéder. Si la demande pour un produit donné n'est pas très forte, alors cela n'a pas d'importance. En revanche, si la concurrence est considérable pour être autorisé à importer le produit au Canada à un taux tarifaire favorable — c'est ce qui est permis lorsqu'on obtient une autorisation, que le produit figure sur la liste et qu'on a un permis —, on se bouscule alors à la frontière. En général, on ignore s'il sera possible d'importer une certaine quantité du produit à un taux de droit inférieur de zéro pour cent ou un à un taux faible par rapport à un taux élevé.

Par exemple, pour ce qui est des mesures de sauvegarde visant l'acier, la surtaxe est de 25 p. 100. Si vous faites venir la marchandise et que vous demandez des permis dans un système de premier arrivé, premier servi, vous pourriez manquer de

before you have been able to get those permits and they are the ones who are benefiting from the within access rate. So you are now at the border, you are no longer able to get a permit for your goods because the quota has been filled, and so you are now facing the charge of 25 per cent on the value of your goods, which can be a tremendously high cost.

The amendment that we are putting into place here adds one more purpose to the EIPA for which the minister may determine an allocation. In addition to the current purpose, which is to implement an intergovernmental arrangement or commitment, like a free trade agreement, we will now add section 5(6) of the EIPA. Therefore, actions that would be taken under section 5(6), whereby the Governor-in-Council puts certain things on the Import Control List to implement actions taken under the Customs Tariff, the minister will now have authority to determine the quantity of those goods and therefore to determine the allocation methodology for those goods, and to issue allocations for Canadian residents for those goods.

The Chair: And the impetus for this change came as a result of the steel industry and the tariffs? Could you explain that? Did they approach department officials and government, or how did that come about to get the amendment, which I think is targeted? It can be used for other purposes, but was the impetus from the steel industry because of resulting tariffs?

Ms. Govier: Where it came from, there were two particular things we were looking at during that time. One was the steel safeguard, which is something we've been examining for some time. The other thing was in the context of the U.S. section 232 steel and aluminum tariffs when the government was considering its potential response to those tariffs. Now eventually it was in the form of a tariff and not a tariff-rate quota. But had it been in the form of a tariff-rate quota or some kind of quota against Canada, our countermeasures might have taken that form as well. It was in examining those options that we became aware of the lack of authority for allocation if we were to move forward with those types of actions.

Senator Oh: I want to follow up on the question the chair was asking. The quota system, how does it work? Before in Asia, when they had a quota going to the U.S., quota becomes a trading commodity. You can buy a lot of quota and you're not necessarily in manufacturing — I can sell my quota to whoever wants to export to the U.S. How is that controlled?

Ms. Funtek: I'm not entirely sure I quite follow the question. We, in fact, have tariff-rate quotas right now for a number of goods, agricultural goods and other goods. If you have an

chance à la frontière parce que quelques entreprises ont réussi à obtenir ces permis avant vous et que ce sont elles qui profitent du taux de droit inférieur. Vous êtes donc maintenant à la frontière, vous ne pouvez plus obtenir de permis pour votre marchandise parce que le quota est atteint, et vous devez maintenant payer des droits qui correspondent à 25 p. 100 de la valeur de votre marchandise, ce qui peut coûter extrêmement cher.

La modification que nous apportons ici ajoute dans la LLEI une autre fin pour laquelle la ministre peut accorder une autorisation. En plus de la raison actuelle, qui est de mettre en œuvre un accord ou un engagement intergouvernemental, comme un accord de libre-échange, nous allons ajouter le paragraphe 5(6) à la LLEI. Par conséquent, pour les mesures prises aux termes du paragraphe 5(6), qui permet au gouverneur en conseil d'inscrire certaines choses sur la liste des marchandises d'importation contrôlée pour mettre en œuvre des mesures prises en vertu du Tarif des douanes, la ministre aura dorénavant le pouvoir de déterminer la quantité de marchandises et la méthode de répartition des quotas, et elle pourra délivrer des autorisations aux résidents du Canada pour ces marchandises.

La présidente : Et l'industrie sidérurgique et les droits de douane sont à l'origine de cette modification, n'est-ce pas? Pouvez-vous expliquer ce qui s'est fait? A-t-on approché des fonctionnaires et le gouvernement? Sinon, comment en est-on arrivé à la modification, qui me semble ciblée? Elle peut servir à d'autres fins, mais est-ce l'industrie sidérurgique qui en est à l'origine compte tenu des droits de douane qui en découlent?

Mme Govier : À propos de l'origine de la modification, nous nous penchons sur deux choses pendant cette période. Il y avait les mesures de sauvegarde visant l'acier, que nous examinons depuis un certain temps. Il y avait aussi le contexte de l'article 232 des droits de douane américains imposés sur l'acier et l'aluminium, lorsque le gouvernement réfléchissait à sa réponse. Cela a fini par prendre la forme de droits de douane, pas d'un contingent tarifaire. S'il avait été question d'un contingent tarifaire ou d'une sorte de quota imposé au Canada, nos contre-mesures auraient également pu prendre cette forme. C'est en examinant ces options que nous nous sommes rendu compte de l'éventuel manque de pouvoir pour accorder des autorisations si jamais nous prenions ce genre de mesures.

Le sénateur Oh : Je veux donner suite à la question posée par la présidente. Comment fonctionne le système de quotas? Auparavant, en Chine, lorsqu'il y avait des quotas visant les exportations aux États-Unis, ces quotas sont devenus des biens d'échange. On pouvait en acheter beaucoup sans nécessairement être dans le secteur manufacturier; on pouvait vendre son quota à quiconque voulait faire des exportations aux États-Unis. Comment le système est-il contrôlé?

Mme Funtek : Je ne suis pas tout à fait certaine de comprendre la question. À vrai dire, nous avons actuellement des contingents tarifaires pour certaines marchandises, entre autres

allocation for that, you must be a Canadian resident and you must be active in the sector. That will depend on the policy or the regulation. But essentially it means that if you are a Canadian resident, you can apply for an allocation in order to import those goods or, on the export side, in order to export those goods.

Under the Export and Import Permits Act, the minister may allow the transfer of allocations. If you are an allocation holder under a tariff-rate quota and you wish to transfer some or all of your allocation to another allocation holder, then you would come to the department and seek permission to transfer your quota.

That is how that works. Does that answer your question?

Senator Oh: No. You might want to look into it in detail, because it was a similar thing in Asia when they tried to export things to the U.S. They had the quota system, but the export and import companies could buy all the quotas and then sell to the manufacturer.

Ms. Funtek: You can't buy quotas here.

Senator Oh: Are you sure?

Ms. Funtek: We administer the tariff-rate quotas, so if it's first come, first served, you just ask for a permit. You pay for the permit, and the cost of the permit depends on the value of your good.

You just ask for the permit and that permit is what you then present at the time of accounting to CBSA. If you don't have a permit, you pay the over-access tariff. If you have a permit, then you bring it in at the within-access level, whether the zero per cent or 3 per cent, whatever it is.

If we are talking about an allocation system in Canada, then we would, at the Department of Global Affairs, publish a notice to importers. That notice to importers would set out what the minister's policy is in terms of how that tariff rate quota is allocated.

There would be an application form and you would have to have an affidavit and activity and that sort of thing. You would present that to the department. The department would then look at all the applications that have come in, determine whether the applications are consistent with the minister's policy. For those that are not consistent and that are not eligible, they would be advised that they are not eligible and the reason for which they're not eligible. If they are eligible, then those applicants

pour des produits agricoles. Pour obtenir une autorisation, il faut être résident du Canada et actif dans le secteur. Cela dépend de la politique ou du règlement, mais cela signifie essentiellement qu'un résident du Canada peut présenter une demande pour pouvoir importer ou exporter ces marchandises, selon le cas.

Conformément à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, la ministre peut autoriser le transfert d'autorisations. Le titulaire d'une autorisation au titre d'un contingent tarifaire qui veut transférer une partie ou l'ensemble de son quota à un autre titulaire peut s'adresser au ministère pour obtenir la permission.

Cela fonctionne de cette façon. Est-ce que cela répond à votre question?

Le sénateur Oh : Non. Vous pourriez peut-être examiner la question en détail, car la situation était similaire en Asie lorsqu'on essayait d'exporter des marchandises aux États-Unis. On avait un système de quotas, mais les entreprises exportatrices et importatrices pouvaient acheter tous les quotas et les revendre ensuite au fabricant.

Mme Funtek : On ne peut pas acheter de quotas ici.

Le sénateur Oh : Vous êtes sûre?

Mme Funtek : Nous gérons les contingents tarifaires. Il faut donc juste demander un permis, et c'est le principe du premier arrivé, premier servi qui s'applique. On paye pour le permis, et le coût dépend de la valeur de la marchandise.

Il faut tout simplement en faire la demande, et c'est ce permis qui est présenté lors de la déclaration des marchandises à l'Agence des services frontaliers du Canada. À défaut d'avoir un permis, on paye les droits hors contingent. Avec un permis, on paye plutôt le taux du contingent, de 0 ou 3 p. 100, peu importe où il se situe.

Si nous songeons à un système d'autorisations au Canada, nous allons alors, au ministère des Affaires mondiales, publier un avis aux importateurs, qui précisera la politique de la ministre relativement à la façon de répartir le contingent tarifaire.

Il y aurait un formulaire de demande, et il faudrait une déclaration sous serment, ce genre de choses. La demande serait présentée au ministère, qui examinerait ensuite toutes les demandes reçues et déterminerait si elles sont conformes à la politique ministérielle. Lorsqu'une demande n'est pas conforme et non recevable, la raison serait indiquée au demandeur. Les demandeurs qui ont respecté la politique recevraient quant à eux une autorisation établie en fonction de ce que stipule la politique

whose applications meet the policies would then be given an allocation based on how the minister's policy is established.

You don't pay for that. You do have to pay for the affidavit from the lawyer and this kind of thing and the accountant's letter, but everybody must do that. For the actual allocation, you do not pay in Canada. Once you have an allocation, then, yes, you can transfer it to another allocation holder. You cannot transfer it to a non-allocation holder.

What you cannot ever transfer is a permit. If you have an allocation, you can draw down as many permits as you need to use your allocation. You can transfer the allocation, but you cannot transfer a permit.

On a first-come, first-served basis, for example, you could ask for a permit, but you cannot transfer the permit under the act.

Senator Oh: I will follow up on this later.

The Chair: I thought that was your question. I will put you on the second round.

Senator Bovey: You talk about the minister setting the allocations. What are the considerations the minister uses to determine the import access quantities, and what criteria does the minister use for calculating the import access quantities? What are the criteria, what are the factors, and is there consistency, or can minister X do one thing and minister Y do another thing? What's the consistency

Ms. Funtek: Right up front, the first thing that the minister would be looking at is the import allocation regulations. We do have regulations. There are certain things that the minister must take into consideration.

When the minister is considering it, the regulations set out a series of considerations. I won't read through all of them, although I'm happy to do so if you wish, but, for example, it's whether the applicant has complied with the conditions of the Export and Import Permits Act and all the regulations that apply. There is the potential impact of the issuance of an import allocation on the Canadian sector and the applicant's involvement in the applicable sector in Canada, including the production or distribution of like goods during the 12-month period preceding the allocation.

There is also whether the applicant or another person has applied for an import allocation for similar goods already and whether the applicant for an import allocation has furnished false or misleading information in connection with any reports required by the act.

du ministère.

On ne paye pas pour cela. Il faut payer un avocat pour la déclaration sous serment et ce genre de chose, et payer pour la lettre du comptable, mais tout le monde doit le faire. Pour l'autorisation proprement dite, personne ne paye au Canada. Une fois l'autorisation en main, on peut effectivement la transférer à un autre titulaire. Il faut que ce soit un titulaire.

Ce qu'on ne peut jamais transférer, c'est le permis. Lorsqu'on a une autorisation, on peut avoir autant de permis qu'il le faut pour atteindre son quota. On peut transférer l'autorisation, mais pas un permis.

Par exemple, on peut demander un permis — et c'est le principe du premier arrivé, premier servi qui s'applique —, mais on ne peut pas le transférer en vertu de la loi.

Le sénateur Oh : Je vais faire un suivi de la question plus tard.

La présidente : Je pensais que c'était votre question. Je vais vous donner la parole au deuxième tour.

La sénatrice Bovey : Vous dites que la ministre établit les autorisations. Quels facteurs utilise-t-elle pour déterminer les quantités de marchandises visées par le régime d'accès, et quels critères utilise-t-elle pour calculer les quantités? Quels sont les critères, quels sont les facteurs, et est-ce uniforme, ou la façon de procéder change-t-elle selon la personne en poste? En quoi est-ce uniforme?

Mme Funtek : D'entrée de jeu, la première chose que la ministre regarderait, c'est le Règlement sur les autorisations d'importation. Nous avons un règlement. La ministre doit tenir compte de certaines choses.

Quand la ministre étudie la question, elle tient compte d'une série de facteurs énoncés dans le règlement. Je ne vais pas tous les lire, quoique je serais heureuse de le faire si vous le souhaitez, mais, par exemple, il faut déterminer si le demandeur respecte les conditions de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et toutes les règles qui s'appliquent. Il y a les répercussions possibles de la délivrance d'une autorisation d'importation sur le secteur canadien et la participation du demandeur dans le secteur applicable au Canada, y compris la production ou la distribution de marchandises similaires pendant les 12 mois qui ont précédé la demande d'autorisation.

Il faut également vérifier si le demandeur ou une autre personne a déjà présenté une demande d'autorisation d'importation pour des marchandises similaires et si le demandeur d'une autorisation d'importation a fourni des renseignements faux ou trompeurs dans des rapports exigés par la loi.

These are the regulations, but the minister then will take other considerations into account, as well. For example, if we were talking about supply-managed goods, then based on the purpose for which a good was placed on the Import Control List, which is to support supply management, then clearly the minister would be taking into account whether an allocation method would cause long-term harm to the sector.

In this particular instance, on steel, it would be for the purposes for which it was put on the Import Control List further to the Customs Tariff, which my colleague is better placed to speak about.

Really, the considerations depend very much on what the sector is, what the products are, and what the purpose is for which it was placed on the ICL.

Senator Bovey: Do people make their applications responding to those questions? Is it so transparent that, if I was in the field and making an application, would I know those questions? Would I have to address those questions?

Ms. Funtek: We have application forms which you must fill out and which you must then present to us.

Senator Bovey: Do they ask these questions?

Ms. Funtek: Some of the questions, yes. There are some questions that you have to answer. For example, if we're measuring your activity in a sector just to see what your involvement is, generally speaking, you would have a reference period. In that reference period, you would be asked to fill out a monthly accounting of what your activity was, whether you were a producer, a distributor or a retailer. Whatever sector of the supply chain you happen to be, you would have to show how it is and to what extent you're active in that particular sector.

Senator Bovey: So if I'm asked by Canadians, I can honestly or not honestly say this is absolutely transparent and the criteria and the mechanisms are known to all?

Ms. Funtek: We publish the notice to importers. It's the notice to importers that sets out all of the policies that apply: who is eligible to apply, what the quantity of the quota is, and how that will be allocated to specific stakeholders, et cetera. If you're asking whether all the considerations that went into the minister's decision are made public, not generally, no.

Senator Bovey: Thank you.

Senator Massicotte: Thank you for being with us today. Let's look at the big picture just for a sense of education.

Voilà pour le règlement, mais la ministre prendrait ensuite d'autres facteurs en considération. Par exemple, elle vérifierait s'il est question de produits assujettis à la gestion de l'offre, la raison pour laquelle un produit figure dans la liste des marchandises d'importation contrôlée, soit pour soutenir la gestion de l'offre et, de toute évidence, la ministre vérifierait également si une méthode d'autorisation nuirait à long terme au secteur.

Dans ce cas-ci, pour l'acier, il serait question des fins auxquelles la marchandise a été inscrite sur la liste des marchandises d'importation contrôlée pour donner suite aux mesures prises en vertu du Tarif des douanes. Ma collègue est mieux placée pour en parler.

Cela dépend vraiment du secteur, du produit et de la raison pour laquelle il figure sur la liste des marchandises d'importation contrôlée.

La sénatrice Bovey : Répond-on à ces questions dans la demande? Est-ce transparent au point où, si j'étais dans le domaine et je présentais une demande, je connaîtrais ces questions? Devrais-je y répondre?

Mme Funtek : Nous avons des formulaires de demande qu'on doit remplir et qu'on doit nous présenter.

La sénatrice Bovey : Ces questions sont-elles posées dans ces formulaires?

Mme Funtek : Certaines des questions, oui. Il y a des questions auxquelles il faut répondre. Par exemple, si nous mesurons l'activité d'un demandeur dans un secteur juste pour nous faire une idée de sa participation, de façon générale, il y aurait une période de référence. Pour cette période, le demandeur devrait fournir les données comptables mensuelles liées à ses activités, qu'il s'agisse d'un producteur, d'un distributeur ou d'un détaillant. Peu importe son secteur de la chaîne d'approvisionnement, il doit montrer ce qu'il en est, dans quelle mesure il est actif dans ce secteur.

La sénatrice Bovey : Alors, si les Canadiens me posent la question, je peux ou ne peux pas honnêtement leur dire que c'est complètement transparent et que les critères et les mécanismes sont connus de tous?

Mme Funtek : Nous publions l'avis aux importateurs. C'est cet avis qui énonce toutes les politiques applicables : qui peut présenter une demande, quelle est la quantité du quota, comment il sera alloué à des intervenants précis, et cetera. Si votre question est de savoir si toutes les considérations dont la ministre a tenu compte pour rendre sa décision sont rendues publiques, la réponse est non, pas en général.

La sénatrice Bovey : Merci.

Le sénateur Massicotte : Merci d'être avec nous aujourd'hui. Adoptons une vue d'ensemble pour mieux comprendre.

In Canada, my understanding is that the minister or the order-in-council has the authority to impose tariffs or duties as they so wish without any parliamentary oversight. Is that accurate?

Ms. Govier: For the types of things in the Customs Tariff that are referred to here, for example, the safeguards and the countermeasures for trade actions of other countries, that's true. It's a Governor-in-Council decision. For regular tariffs, those are under Parliament because it's within the Customs Tariff itself. It is part of that act.

Senator Massicotte: Does the minister need a specific reason that he must initiate? In the United States, they must initiate for a security reason, otherwise you're in contravention of your WTO partnership or treaties you have with many different countries. What's the legal basis of the minister or order-in-council having that authority to do so without offending all our other agreements?

Ms. Govier: The provision within the Customs Tariff that is about responding to actions by other countries is typically used in cases where, for example, there has been a WTO dispute and Canada has won that dispute and we have the right under the WTO to retaliate. It does permit that, in exceptional circumstances, that might occur without that WTO dispute taking it into account.

It's not based on national security. We don't have a similar type of provision that the U.S. does under which they have applied the section 232 tariffs. But it's certainly not, I don't think, worded in the way that it would be used capriciously. It's never been used in the past in this type of way, because this is really an exceptional circumstance that we're under right now with the U.S. actions.

Senator Massicotte: Obviously, the order-in-council can't do anything. But with the presumption that we don't want to offend our agreements, there are some limitations. In other words, you can only retaliate. Can you initiate?

Ms. Govier: No. I don't have it in front of me. The wording does specifically refer to trade actions taken by other countries.

Senator Massicotte: You can respond, but you cannot initiate?

Ms. Govier: Yes.

[Translation]

Senator Saint-Germain: Thank you for being here, and also for the quality of your presentation and your pragmatic answers.

Au Canada, je crois savoir que le ministre peut imposer des tarifs ou des droits comme elle l'entend sans surveillance parlementaire ou qu'il est possible de le faire par décret. Est-ce exact?

Mme Govier : Pour les types d'éléments du Tarif des douanes dont il est ici question, par exemple, les mesures de sauvegarde et les contre-mesures concernant les mesures commerciales prises par d'autres pays, c'est vrai. C'est la décision du gouverneur en conseil. Quant aux tarifs réguliers, ils relèvent du Parlement parce qu'ils s'inscrivent dans le Tarif des douanes en tant que tel, qui s'inscrit dans cette loi.

Le sénateur Massicotte : La ministre a-t-elle besoin d'invoquer une raison précise? Aux États-Unis, on doit invoquer des raisons de sécurité pour ne pas contrevenir au partenariat ou aux traités de l'OMC qu'on a conclu avec nombre de pays. Quel est le fondement juridique qui permet à un décret ou donne à la ministre le pouvoir de le faire sans contrevenir à tous nos autres accords?

Mme Govier : La disposition du Tarif des douanes qui porte sur la façon de réagir aux mesures prises par d'autres pays est généralement invoquée dans le cas, par exemple, d'un différend de l'OMC dans le cadre duquel le Canada a obtenu gain de cause et a été autorisé à prendre des mesures de représailles. La disposition fait en sorte que, dans des circonstances exceptionnelles, cela puisse se produire sans que ce différend de l'OMC en tienne compte.

Ce n'est pas une question de sécurité nationale. Nous n'avons pas de disposition semblable à celle sur laquelle les États-Unis ont fondé les tarifs prévus à l'article 232. Toutefois, elle n'est pas, selon moi, formulée de façon à être utilisée arbitrairement. Elle n'a jamais été utilisée de cette façon par le passé, car nous nous trouvons actuellement dans des circonstances vraiment exceptionnelles en raison des mesures prises par les États-Unis.

Le sénateur Massicotte : Manifestement, le décret ne peut rien faire. Cependant, si on présume qu'on ne veut pas contrevenir à nos accords, on est limité. Autrement dit, vous ne pouvez prendre que des mesures de représailles. Pouvez-vous engager un recours?

Mme Govier : Non. Je n'ai pas le document devant moi. La formulation fait précisément allusion à des mesures commerciales prises par d'autres pays.

Le sénateur Massicotte : Vous pouvez réagir, mais vous ne pouvez pas engager de recours?

Mme Govier : Oui.

[Français]

La sénatrice Saint-Germain : Merci pour votre présence, et aussi pour la qualité de votre présentation et pour vos réponses pragmatiques.

I am interested in the additional powers that will be granted to the Minister of Foreign Affairs under the proposed amendments to the EIPA, but also in knowing how those powers will help to implement trade measures under certain provisions of the Customs Tariff, including overall safeguard measures. What are those additional powers granted to the minister and how will the amendments make the safeguards easier?

[English]

Ms. Funtek: For actions that are taken under section 5.6 of the Export and Import Permits Act, those would be actions that are initiated either by the Minister of Foreign Affairs as a recommendation to the Governor-in-Council or together with the Minister of Foreign Affairs.

I will ask my colleague to speak further to that.

Once those goods are on the Import Control List, the additional authorities that the Minister of Foreign Affairs would have would be to then determine the quantity of goods allowed to enter Canada at the within-access tariff rate, and then to determine how to allocate those goods and then to allocate them to Canadian residents.

When I say that the Minister of Foreign Affairs has the authority then to determine an access quantity, in practice, while she has that discretion, in practice the quantity has always been determined under a free trade agreement negotiation, for example, or by actions which my colleague will speak to, but it has not ever been, to my knowledge, the Minister of Foreign Affairs that has determined that import access quantity, although she has the discretion to do so. That is done through other instruments, mostly through negotiations or actions taken elsewhere.

Ms. Govier: With respect to the safeguard, specifically, just to confirm, the overall quantity of steel that is within-quota, if you will, was established through the Customs Tariff based on a decision by the Governor-in-Council on recommendation by the Minister of Finance. It was based on historical imports of the products in question.

In terms of how this amendment potentially could change the way that that would be administered, currently, as my colleague had mentioned, the only way to allocate is on a first-come first-served basis. With the safeguard in place now, that is the basis on which permits are being allocated, which does give rise to these problems in terms of predictability for importers to know whether their export is going to be subject to surtax or not.

Je m'intéresse aux pouvoirs supplémentaires qui vont être accordés à la ministre des Affaires étrangères avec les modifications proposées à la LLEI, mais aussi pour savoir comment ces pouvoirs vont faciliter la mise en œuvre des mesures commerciales prises en vertu de certaines dispositions du tarif des douanes, y compris les mesures de sauvegarde globales. Quels sont ces pouvoirs additionnels accordés à la ministre et de quelle façon les mesures de sauvegarde seront-elles facilitées par ces modifications?

[Traduction]

Mme Funtek : En application de l'article 5.6 de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, les mesures seraient invoquées par la ministre des Affaires étrangères à titre de recommandation au gouverneur en conseil ou en conjonction avec la ministre des Affaires étrangères.

Je demanderais à ma collègue d'en parler plus en détail.

Une fois que ces marchandises sont inscrites sur la Liste des marchandises d'importation contrôlée, les pouvoirs supplémentaires dont la ministre des Affaires étrangères serait investie seraient donc de déterminer la quantité de marchandises autorisées à entrer au Canada au taux de droits de douane imposés dans les limites du régime d'accès, et après de déterminer comment allouer ces marchandises pour ensuite les allouer aux résidents canadiens.

Lorsque je dis que la ministre des Affaires étrangères a le pouvoir ensuite de déterminer une quantité de marchandises bénéficiant du régime d'accès, bien qu'elle ait ce pouvoir discrétionnaire, en pratique, la quantité a toujours été déterminée dans le cadre d'une négociation de libre-échange, par exemple, ou par des mesures dont ma collègue parlera mais, à ma connaissance, jamais par elle, bien qu'elle puisse le faire. Cette décision se prend au moyen d'autres instruments, surtout par le truchement de négociations ou de mesures prises ailleurs.

Mme Govier : Pour confirmer, en particulier, la question des mesures de sauvegarde, la quantité globale d'acier dans les limites du contingent, si vous voulez, a été fixée par l'intermédiaire du Tarif des douanes en fonction d'une décision du gouverneur en conseil prise sur recommandation du ministre des Finances. Cette décision était fondée sur d'anciennes importations des marchandises en question.

Pour répondre à la question de savoir comment cette modification pourrait changer la manière d'administrer ce quota, comme ma collègue l'a mentionné, en ce moment, la seule façon de l'allouer est selon le principe « premier arrivé, premier servi ». Avec les mesures de sauvegarde en vigueur, c'est ainsi que les licences sont octroyées, ce qui engendre des problèmes de prévisibilité pour les importateurs qui ignorent si leurs exportations seront assujetties ou non à une surtaxe.

With this authority, there is the potential to allocate the permits on the basis, perhaps, of a company's historical share of imports of that product. It does give more predictability and stability to know that it might not be as much as I want but at least I know for this amount, that is mine; I will be able to import that amount surtax-free.

Right now, we are in a period of provisional safeguards. They are only in place for 200 days. The Canadian International Trade Tribunal is conducting an inquiry right now to determine whether more long-term safeguards are warranted. I think if we get to the point of imposing those longer term safeguards and they take the form of a tariff-rate quota, this would be a very welcome option and flexibility for the government in implementing that.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: Thank you. Can you explain further how section 415 coming into force will help to obtain import licences for goods that will be on the import control list? Which specific factors will make the process easier?

[*English*]

Ms. Funtek: As my colleague mentioned, if we have the ability to allocate the quantities, it will no longer be a case of every company rushing to get a permit. By way of example, when we put the safeguards into effect, on October 25, that was a Thursday, I think, we have seven safeguards, administered as tariff rate quotas on a first-come, first-served basis. By the following Tuesday, one of the safeguards had already been filled. That means that until December 14, nobody else can bring product in. So there's a real rush to make sure that you can get your product in at the within-access rate.

If we have the authority for the minister to determine how to allocate those methods, we would then undertake consultations with industry and across government to determine how those quantities should be allocated.

There are different methods of allocation. The minister would then determine an allocation method based on the outcomes of the consultations, as well as the considerations I spoke about earlier. Then every company or every applicant who was given an allocation, that allocation works a little bit like a — let's call it a bank account, as an example. You have X amount of this product for which you have been given an allocation, and you can import that product basically any time you wish for the year. It's generally done on a tariff-rate quota year. You can bring all of it in at one time, with one permit, or can you bring that

Ce pouvoir donne la possibilité de délivrer les licences en fonction, peut-être, de la part des importations de ce produit qui a été celle d'une entreprise par le passé. Il peut être plus prévisible et stable de savoir qu'elle pourrait ne pas être aussi élevée qu'un importateur le souhaite, mais au moins il aura la certitude que cette quantité est sienne et qu'il sera en mesure d'importer cette quantité sans payer de surtaxe.

En ce moment, nous appliquons des mesures de sauvegarde provisoires. Elles ne sont en vigueur que pendant 200 jours. Le Tribunal canadien du commerce extérieur mène actuellement une enquête pour déterminer si des mesures de sauvegarde à plus long terme sont nécessaires. Je pense que si nous en arrivons au point d'imposer ces mesures de sauvegarde à long terme et qu'elles prennent la forme d'un contingent tarifaire, ce serait une option très bien accueillie que le gouvernement aurait la latitude de mettre en place.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Je vous remercie. Pouvez-vous nous fournir de plus amples explications sur la manière dont l'entrée en vigueur de l'article 415 va faciliter l'obtention des licences d'importation pour les marchandises qui seront placées sur la liste des importations contrôlées? Concrètement, quels seront les éléments qui vont faciliter le processus?

[*Traduction*]

Mme Funtek : Comme ma collègue l'a mentionné, si nous avons la capacité d'allouer les quantités, chaque entreprise n'aura plus à se précipiter pour obtenir une licence. À titre d'exemple, lorsque nous avons mis en œuvre les mesures de sauvegarde, le 25 octobre, c'était un jeudi, je pense, nous avons instauré sept mesures, administrées comme des contingents tarifaires, selon le principe « premier arrivé, premier servi ». Le mardi suivant, une des mesures de sauvegarde avait déjà été remplie. C'est donc dire que jusqu'au 14 décembre, personne d'autre ne peut importer de produits. Il y a donc une véritable urgence pour s'assurer de pouvoir importer son produit à un taux tarifaire dans les limites de l'engagement d'accès.

Si la ministre a le pouvoir de déterminer les méthodes d'allocation, nous lancerions des consultations auprès de l'industrie et à la grandeur du gouvernement pour décider comment ces quantités devraient être allouées.

Il existe différentes méthodes d'allocation. La ministre déterminerait ensuite une méthode en se fondant sur l'issue des consultations et en tenant compte des considérations dont j'ai parlé plus tôt. Ensuite, pour chaque entreprise ou chaque demandeur qui a reçu une allocation, celle-ci fonctionne un peu comme... Un compte en banque, par exemple. Vous avez x quantité d'un produit pour lequel vous avez reçu une allocation, et vous pouvez l'importer à peu près à n'importe quel moment de l'année. Cela se fait généralement sur la base de contingents tarifaires annuels. Vous pouvez tout importer d'un coup, avec

quantity in over time with a number of permits. You really manage that account as you wish.

Or you may also then determine that for some purpose you wish to transfer that allocation to another allocation holder. There are very good reasons for doing that. It may be that it's easier to bring product in. If you're bringing it from overseas, it's cheaper to consolidate product; therefore, two or three allocation holders may wish to consolidate their allocations — and you must always be the importer of record for one permit — so that you could have transfers and it would all come in as one permit. But all of you would know how much you can bring in; therefore, you have predictability and transparency.

You can put in a purchase order with a supplier and a country, or you could have a contract to do something with a buyer here. You're in a position where you can make business decisions with some foresight and some forward planning, which our companies tend to prefer.

I don't know if that answers the question sufficiently.

Senator Saint-Germain: Yes, very well.

Senator Massicotte: Let me ask the question that I think Senator Ngo was trying to get at.

Allocation, in your example, the one that currently exists where the person who got in quicker got a large allocation because he was first out of the gate. Can he transfer that allocation to another allocation holder? Can he transfer it for a profit? Can he sell his allocation and earn money on that allocation?

Ms. Funtek: This is where we have to clarify our terminology a little. We do not allocate the current safeguards. The minister has no authority to allocate. All we can do is issue permits on a first-come, first-served basis. Permits can never be transferred. They cannot be sold. If you draw a permit, you must use that permit. If you don't use that permit, it's either cancelled or it expires.

Right now, you cannot transfer a permit. If you draw a permit, you can use it or lose it.

For an allocation, however, you can transfer your allocation. Under the regulations in the act, if you choose to charge for that and the person to whom you're transferring wishes to pay for that, that is allowed, but that is not something that the government gets involved in. We have no window or insight into what those transactions might cost.

une licence, ou vous pouvez importer cette quantité au fil du temps avec un certain nombre de licences. Vous gérez vraiment ce compte comme vous le souhaitez.

Ou vous pourriez aussi déterminer ensuite que, à une fin précise, vous souhaitez transférer cette allocation à un autre détenteur d'allocation. Il existe de très bonnes raisons de le faire. Il se pourrait qu'il soit plus facile d'importer une marchandise. Si vous la faites venir de l'étranger, il est moins coûteux de regrouper les produits; en conséquence, deux ou trois détenteurs d'allocation pourraient souhaiter le faire — et vous devez toujours être l'importateur attitré pour une licence — si bien que vous pourriez avoir des transferts qui arriveraient tous sous une seule licence. Cependant, chacun d'entre vous saurait combien vous pouvez importer; vous auriez donc la prévisibilité et la transparence.

Vous pouvez placer un bon de commande auprès d'un fournisseur et d'un pays où vous pouvez passer un marché avec un acheteur ici. Vous êtes en position de prendre des décisions d'affaire avec prévoyance et en planifiant d'avance, ce que nos entreprises ont tendance à préférer.

J'ignore si cela répond suffisamment bien à la question.

La sénatrice Saint-Germain : Oui, très bien.

Le sénateur Massicotte : Permettez-moi de poser la question que je pense que le sénateur Ngo essayait de poser.

Dans votre exemple, vous dites que la personne qui arrive en premier a droit à une grosse allocation. Peut-elle la transférer à un autre détenteur d'allocation? Peut-elle la transférer pour réaliser un profit? Peut-elle la vendre et gagner de l'argent grâce à elle?

Mme Funtek : C'est là où il nous faut clarifier notre terminologie un tantinet. Nous n'allouons pas les mesures de sauvegarde actuelles. La ministre n'a pas le pouvoir de le faire. Nous pouvons simplement délivrer des licences selon le principe « premier arrivé, premier servi ». Ces licences ne peuvent être ni transférées ni vendues. Si vous demandez une licence, vous devez l'utiliser, faute de quoi, elle sera annulée ou elle sera échue.

À l'heure actuelle, vous ne pouvez pas transférer de licence. Si vous en obtenez une, vous devez l'utiliser sinon vous allez la perdre.

Cependant, il est possible de transférer une allocation. La loi prévoit que si vous choisissez d'imposer des frais et que la personne à qui vous transférez l'allocation souhaite vous payer, c'est permis, mais ce n'est pas une transaction à laquelle le gouvernement participe. Nous n'avons aucune idée du coût de ces transactions.

Senator Massicotte: You realize you're creating a market based upon urgency of getting to the front door. It seems odd to me that you would allow people to profit from the fact that they got in first, or they knew somebody opened the door first, compared to the other one. It seems to be unfair.

Ms. Funtek: I didn't explain myself sufficiently clearly.

If you have an allocation, it's not a case of coming in first to the door.

If my colleagues apply to the department — they're not my colleagues, they're companies — for an allocation, we go through their allocation and we determine if their applications meet the minister's policies and the regulations that may be in place. If they do, then they are given an allocation. If they do not, they don't get an allocation.

There is an application period by which you must apply and provide substantiating documentation.

Senator Massicotte: I appreciate all of that. If you're all qualified — and you're all in the industry so you should be qualified — you could be allocated a portion of the import and you can sell that allocation to another party who is so qualified for a profit. Am I correct in saying that?

Ms. Funtek: That's correct.

Senator Massicotte: Therefore, what I'm saying is that you're creating a mini market where people are going to profit from simply making a demand and they get an allocation, whether or not they intend to use it. That doesn't smell right.

Ms. Funtek: As I've already stated, you do need the consent of the minister by which you would have to apply to us to request that transfer.

However, as you note, yes, the department gives you permission to transfer your allocation to somebody else and you may charge for that for profit. That is true. That is currently allowed under the act. As I mentioned, there are good reasons for why transfers may happen and why they would be permitted.

Are you creating a secondary market? Possibly. But back in 1992 when the Canadian International Trade Tribunal was looking at how you should be allocating supply management tariff-rate quotas, one of the things they were very much in support of at the time was transfers in order to allow a secondary market, because it introduces fluidity to allow products to move where they are needed at different periods of time.

Senator Massicotte: I buy that, but there are many contracts. Even in housing, for example, the standard listing contract when you buy a home makes it very clear you cannot transfer that

Le sénateur Massicotte : Vous vous rendez compte que vous créez un marché fondé sur l'urgence d'arriver à la porte d'entrée. Il me semble étrange que vous permettiez aux gens de tirer profit du fait qu'ils sont arrivés avant les autres ou qu'ils connaissent quelqu'un qui a ouvert la porte en premier, comparativement à une autre personne. Cela me semble injuste.

Mme Funtek : Je ne me suis pas expliquée assez clairement.

Si vous avez une allocation, le principe « premier arrivé, premier servi » ne s'applique pas.

Si mes collègues présentent une demande au ministère — ce ne sont pas mes collègues, mais des entreprises — pour recevoir une allocation, nous examinons leur allocation et nous déterminons si leurs demandes sont conformes aux politiques et à la réglementation ministérielles en vigueur. Le cas échéant, elles reçoivent une allocation, sinon elles n'en reçoivent pas.

Vous devez présenter une demande avant une certaine date et fournir des documents à l'appui.

Le sénateur Massicotte : Je comprends tout cela. Si vous êtes tous admissibles — et vous êtes tous dans l'industrie, donc vous devriez l'être — vous pourriez recevoir une part de l'importation et vendre cette allocation à une autre partie admissible pour en tirer un profit. Est-ce exact?

Mme Funtek : Oui, c'est exact.

Le sénateur Massicotte : En conséquence, ce que je dis c'est que vous créez un mini marché dans lequel les gens tireront profit de la simple présentation d'une demande et ils pourront recevoir une allocation, qu'ils aient l'intention ou non de l'utiliser. Cela me semble louche.

Mme Funtek : Comme je l'ai déjà dit, il vous faut le consentement de la ministre pour demander la permission de faire ce transfert.

Cependant, comme vous le faites remarquer, oui, le ministère vous autorise à transférer votre allocation à quelqu'un d'autre, et vous pouvez imposer des frais pour réaliser un profit. C'est vrai. La loi permet actuellement de le faire. Comme je l'ai mentionné, il existe de bonnes raisons pour lesquelles des transferts peuvent être effectués et autorisés.

Créez-vous un marché secondaire? Possiblement. Toutefois, en 1992, lorsque le Tribunal canadien du commerce extérieur examinait la façon d'allouer les contingents tarifaires soumis à la gestion de l'offre, une des choses qu'ils appuyaient vraiment à l'époque était les transferts pour permettre un marché secondaire, car il instaure une fluidité qui permet aux produits de se rendre là où on en a besoin à différentes périodes.

Le sénateur Massicotte : Je comprends, mais il y a bien des contrats. Même côté immobilier, par exemple, le mandat de vente standard lorsque vous achetez une maison stipule

purchase offer to another party without the approval of the vendor. I'm surprised you don't have that in your permits saying you can do so, but you need approval, because otherwise you're creating an artificial market where people may be making significant sums of money simply from playing around with the bureaucracy.

Ms. Funtek: May I clarify so that I understand what you just said. You're saying that, in addition to seeking and obtaining permission to transfer, that there should be another element related to —

Senator Massicotte: If we need to go back to get permission — I'm surprised that the initial allocation doesn't say that this is for your interest only and if you wish to sign it you need approval, and one of the criteria is there should be no profit on the transfer. I'm sure you have good arguments otherwise.

Why wouldn't that occur? Why wouldn't you have a standard clause in the permit or in the allocation that you cannot allocate without my approval? And your approval should only be given if there's no profit to the transaction and it's only for efficiency reasons?

Ms. Funtek: I take note of your comment. I'm not quite sure how we would track that in fact a profit is being made or not. I don't know how we would track that. I take note of your comment.

Senator Massicotte: They do it all the time.

The Chair: We do track it. I want to follow up, and Senator Oh has further follow-ups in the same area.

Have there been incidences of transfers under the existing system? Are you aware of any, the department, et cetera, where the allocation has been transferred over? In other words, have ministers signed off on those transfers, if I understand your process correctly?

Ms. Funtek: Yes. Although, keeping in mind that when we talk about the minister that the department acts as the minister. Yes, we approve many transfers under the various tariff-rate quotas that we administer every year. Yes.

The Chair: Have there been any disputes or — I don't know what word to use because there's no appeal to that — dissatisfaction? Someone saying that someone is making money on this and you shouldn't have given them the allocation in the first place? Or has the system worked in that sense, to your knowledge? I appreciate you don't know everything that's going on, but there has to be some knowledge when there's a transfer.

clairement que vous ne pouvez pas transférer l'offre d'achat à une autre partie sans l'approbation du vendeur. Je suis surpris que vos licences ne précisent pas que vous pouvez le faire, mais que vous avez besoin d'approbation, car sinon vous créez un marché artificiel dans lequel les gens pourraient gagner des sommes considérables d'argent simplement en jouant avec la bureaucratie.

Mme Funtek : Puis-je clarifier ce point pour m'assurer de comprendre ce que vous venez de dire? Vous dites que, en plus de demander et d'obtenir la permission de transférer l'allocation, il devrait y avoir un autre élément lié à...

Le sénateur Massicotte : Si nous devons retourner en arrière pour demander la permission — je suis surpris que l'allocation initiale ne précise pas que c'est dans votre intérêt seulement et que si vous souhaitez la signer, vous avez besoin d'obtenir l'approbation, et un des critères devrait être qu'il n'est pas possible de profiter du transfert. Je suis certain que vous avez d'autres bons arguments.

Pourquoi cela ne se produirait-il pas? Pourquoi n'y aurait-il pas de clause standard dans la licence ou l'allocation qui stipulerait que vous ne pouvez pas allouer sans approbation? Et votre approbation ne devrait être accordée que si la transaction ne génère aucun profit et ne se fait que pour des raisons d'efficacité?

Mme Funtek : Je prends note de votre commentaire. Je ne suis pas certaine de la façon dont on s'y prendrait pour savoir si, en fait, on réalise un profit ou pas. Je ne sais pas comment on en ferait le suivi. Je prends bonne note de votre commentaire.

Le sénateur Massicotte : Ils le font constamment.

La présidente : Nous en faisons le suivi. Je veux enchaîner, et le sénateur Oh a d'autres suivis à faire dans la même veine.

Y a-t-il eu des cas de transferts dans le cadre du système actuel? Est-ce qu'au ministère, notamment, on est au courant de cas où une allocation a été transférée? Autrement dit, les ministres ont-ils approuvé ces transferts, si je comprends bien votre processus?

Mme Funtek : Oui. Cependant, n'oubliez pas que le ministère prend des mesures au nom de la ministre. Oui, nous approuvons nombre de transferts au titre de divers contingents tarifaires que nous administrons chaque année. C'est bien le cas.

La présidente : Y a-t-il eu des différends ou — je ne sais pas quel terme utiliser parce qu'il n'y a pas de processus d'appel — d'insatisfaction? Quelqu'un qui dit qu'une autre personne réalise des profits avec cette allocation que vous n'auriez pas dû lui donner au départ? Ou le système a-t-il fonctionné dans ce sens, à votre connaissance? Je comprends que vous ne sachiez pas tout ce qui se passe, mais vous devez savoir quand un transfert se produit.

Ms. Funtek: Our trading partners have certainly objected to the transfers and the rents. On the other hand, they have also objected not so much to the rents, as to the fact that the rents go to Canadians as opposed to their exporters.

There really isn't much complaint about the ability for people to charge for the transfer, except in those cases where people are not eligible for an allocation at all. Those are the circumstances under which I am aware of dissatisfaction with the fact that people can charge for a transfer.

The Chair: The allocations have to be to another Canadian company or entity?

Ms. Funtek: You can transfer allocations only to another allocation holder in the same tariff-rate quota. You can only transfer between or among companies or allocation holders who have been deemed eligible in the first place to have an allocation under that tariff-rate quota.

The Chair: So there's a pool of people who have received allocations and the transfers are within them?

Ms. Funtek: That's right.

Senator Oh: I want to follow up on the triangle.

Your explanation is blurred, not clear. I'm an exporter, importer or trader in the steel business, and I don't have to own a plant in Canada or anywhere else. I can buy the steel and export it to the U.S. You call it licence or quota, it's the same. So I can still buy and sell the quota, if I have it. I can get the steel and then sell it to the U.S. and make a profit, or sell my quota under the name with the manufacturer here and make a profit.

Ms. Funtek: I'm really not following your question. Forgive me.

Senator Massicotte: I think the answer is yes.

Ms. Funtek: I heard somebody not being a Canadian bringing product in and selling it to the United States. It doesn't work that way.

If you are an importer, you get an import allocation. If you are an exporter of Canadian goods, you get an export allocation.

Senator Oh: We are talking about exporting to the U.S., though.

Ms. Funtek: We're talking about imports of steel into Canada. Do you want to explain how the safeguards work?

Mme Funtek : Nos partenaires commerciaux se sont certainement opposés aux transferts et aux rentes. Cela dit, ils ne se sont pas tant opposés aux rentes qu'au fait que celles-ci aillent aux Canadiens et non à leurs exportateurs.

On ne se plaint vraiment pas beaucoup de la capacité des gens d'imposer des frais pour le transfert, sauf dans les cas où les personnes ne sont pas du tout admissibles à une allocation. Ce sont les circonstances dans lesquelles je sais qu'on est insatisfait que les gens puissent imposer des frais pour un transfert.

La présidente : Les allocations doivent être transférées à une autre entreprise ou entité canadienne?

Mme Funtek : Vous pouvez seulement transférer des allocations à un autre détenteur d'allocation dans le même contingent tarifaire. Vous ne pouvez effectuer de transfert qu'entre entreprises ou détenteurs d'allocation qui ont été jugés être admissibles au départ à une allocation au titre du contingent tarifaire.

La présidente : Il y a donc un bassin de personnes qui ont reçu des allocations et les transferts s'effectuent entre elles?

Mme Funtek : C'est exact.

Le sénateur Oh : Je veux enchaîner sur le triangle.

Votre explication est confuse au lieu d'être claire. Je suis un exportateur, un importateur ou un commerçant dans l'industrie de l'acier, et je n'ai pas besoin d'être propriétaire d'une usine au Canada ou ailleurs. Je peux acheter l'acier et l'exporter aux États-Unis. Vous parlez d'une licence ou d'un quota, c'est du pareil au même. Alors je peux toujours acheter et vendre le quota, si je l'ai. Je peux obtenir l'acier et ensuite le vendre aux États-Unis et réaliser un profit, ou vendre mon quota au nom du fabricant ici et réaliser un profit.

Mme Funtek : Je ne vous suis vraiment pas. Pardonnez-moi.

Le sénateur Massicotte : Je pense que la réponse est oui.

Mme Funtek : Je vous ai entendu parler d'un non-Canadien qui importe des produits et les vend aux États-Unis. Le système ne fonctionne pas de cette façon.

Si vous êtes un importateur, vous obtenez une allocation d'importation. Si vous êtes un exportateur de produits canadiens, vous obtenez une part de contingent d'exportation.

Le sénateur Oh : Nous parlons, toutefois, de l'exportation vers les États-Unis.

Mme Funtek : Nous parlons de l'importation d'acier au Canada. Voulez-vous expliquer comment les mesures de sauvegarde fonctionnent?

Ms. Govier: Yes. This is limited to imports into Canada, for one thing. If you had two companies, for example, that are operating on one of the products that's covered by the safeguards, and if an allocation were done, presumably it would be based on some kind of historical measure of what these companies imported in the past. There are different ways it could be done, but I think that's logically how people have been coming forward and saying it would make sense if we were to do this. Perhaps one of the companies would not need the full amount that has been allocated, because of whatever business reasons they are not needing to import as much, perhaps another one needs more. That's the circumstance under which a transfer might take place. It's hard to envision a company not importing anything after receiving an allocation, unless perhaps they have closed.

I don't know if you have examples, Ms. Funtek, in other sectors where that has happened and there was a more wholesale transfer.

Based on the feedback that we've heard from the importers who are involved in the safeguards, they are very interested in using all of the quota they have and not interested in transferring it to competitors.

Senator Massicotte: His use of words is different. He was using "quota." The proper use of the word is probably "allocation." I think that is concept where he is coming from.

Let me ask, relative to steel, or the most common product that you get allocations of, how many firms are eligible? For the one that was just passed, where you had X amount, how many people got allocations of the most common products?

Ms. Govier: We aren't doing allocations right now.

Senator Massicotte: The one that was done some time ago which expires in a couple of months.

Ms. Funtek: We can look at, for example, the cheese tariff-rate quota under the Canada-European free trade agreement. Under that, we have four different pools. I don't know the numbers, but let's say — I'm trying to think in my head — 100 or 150 allocation holders, and we publish all the names of the allocation holders and their contact details on the website.

Senator Massicotte: In steel, how many allocation holders do you think you will have?

Mme Govier : Oui. Premièrement, cela s'applique uniquement aux importations au Canada. Par exemple, si vous possédiez deux entreprises dont les activités étaient liées à l'une des marchandises qui font l'objet de mesures de sauvegarde et que vous obteniez une allocation d'importation, elle serait vraisemblablement fondée sur un genre de mesure historique des quantités que ces entreprises importaient par le passé. L'allocation pourrait être calculée de différentes façons, mais je pense que les gens ont déclaré qu'il serait logique que nous procédions ainsi. L'une des entreprises pourrait ne pas avoir besoin d'importer la totalité de la quantité allouée, pour quelque raison que ce soit, alors qu'une autre entreprise pourrait avoir besoin d'importer une quantité plus importante. Voilà une situation où un transfert pourrait avoir lieu. Il est difficile d'imaginer qu'une entreprise pourrait ne rien importer après avoir reçu une allocation, sauf si elle a fermé ses portes.

Je ne sais pas, madame Funtek, si vous pourriez citer des exemples de situations qui sont survenues dans d'autres secteurs et qui ont donné lieu à des transferts plus globaux.

Selon les commentaires que nous avons recueillis auprès des importateurs de produits faisant l'objet de mesures de sauvegarde, ils souhaitent utiliser la totalité de leur contingent et n'envisagent pas d'en transférer une partie à des concurrents.

Le sénateur Massicotte : Son choix de terminologie est différent. Il a employé le terme « contingent », alors que le terme qu'il convient probablement d'employer est « allocation ». Je pense que c'est la notion utilisée dans son secteur.

En ce qui concerne l'acier, ou la marchandise la plus répandue pour laquelle vous obtenez des allocations, combien d'entreprises ont droit à ces allocations? Pour les allocations qui viennent d'être adoptées pour telle ou telle quantité de marchandises les plus répandues, combien de gens ont obtenu des allocations?

Mme Govier : Nous n'utilisons pas d'allocations en ce moment.

Le sénateur Massicotte : Prenons les allocations qui ont été accordées il y a quelque temps et qui expirent dans quelques mois.

Mme Funtek : Nous pouvons examiner, par exemple, le contingent tarifaire pour le fromage qui a été négocié dans le cadre de l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne. Aux termes de cet accord, il y a quatre réserves contingentaires. Je ne connais pas les chiffres, mais disons — je m'efforce de calculer cela mentalement — qu'il y a 100 ou 150 titulaires d'allocations. Nous affichons sur le site web les noms de tous les titulaires d'allocations, ainsi que leurs coordonnées.

Le sénateur Massicotte : Pour l'acier, combien de titulaires d'allocations y aura-t-il, selon vous?

Ms. Funtek: I don't know how many we will get. I could certainly find out for you and revert back to —

Senator Massicotte: Is it more than five or 10?

Ms. Funtek: It's certainly more than five; it may be around 10 companies that are importing right now. I can get you the number of companies importing right now.

Senator Massicotte: You realize you do have five. It's supply and demand and, given you have a limited quantity, they get an allocation of it, and there's no question they can make significant sums of money because you're saving a significant tariff. You could know if you wanted to do so, but it could be a lot of money. For sure, they're not going to complain. The buyers will not complain. Who pays for the price? The consumer will pay.

What seems odd is that what you're trying to do from the start is to make sure the consumer does not get penalized from this tariff war, and yet you're allowing somebody to profit and it would be passed on to the consumer. It seems odd to me, but I know you appreciate the difficulty. That's not how the legislation is worded. Thank you.

The Chair: The change we're dealing with in this bill is to give more flexibility to the minister in the discretion of the allocations. Am I correct? Other things that we may think work or don't work may continue on, like this transfer of allocations. That's not new, in other words?

Ms. Funtek: You're absolutely correct that the only amendment, the only change that is envisaged here, is to allow the minister to determine allocation methods for goods placed on the Import Control List further to actions under the Customs Tariff. Everything else remains as it is. None of the regulations are changing and none of the other aspects of the Export and Import Permits Act are being amended.

The Chair: Following up on Senator Massicotte, it might be interesting for this committee to have you back with a more fulsome look at the whole process rather than just this one amendment, which I think is self-explanatory, but we need to know more about it, and we may have comments on the other parts of the system.

Mme Funtek : Je ne sais pas combien il y en aura. Je pourrais certainement m'informer et vous revenir...

Le sénateur Massicotte : Y en aura-t-il plus de 5, ou 10?

Mme Funtek : Il y en aura certainement plus de cinq; il y a peut-être 10 entreprises qui importent de l'acier en ce moment. Je peux obtenir ce chiffre et vous le communiquer.

Le sénateur Massicotte : Vous vous rendez compte que vous en avez effectivement cinq. C'est une question d'offre et de demande et, comme vous disposez d'une quantité limitée, ils obtiennent une allocation tirée de cette quantité. Et, il ne fait aucun doute qu'ils peuvent réaliser d'importants bénéfices parce qu'ils sont exemptés d'un droit de douane substantiel. Si vous le souhaitez, vous pourriez calculer ces bénéfices, mais cela pourrait représenter beaucoup d'argent. Il est certain qu'ils ne vont pas s'en plaindre. Les acheteurs ne s'en plaindront pas. Qui en paiera le prix? Les consommateurs.

Ce qui semble étrange, c'est que vous tentiez, dès le début, de vous assurer que les consommateurs ne seraient pas désavantagés par cette guerre tarifaire et, pourtant, vous permettez à quelqu'un de réaliser des profits et de refiler la facture aux consommateurs. Cela me semble étrange, mais je sais que vous comprenez la difficulté. Ce n'est pas ainsi que la mesure législative est formulée. Merci

La présidente : La modification dont nous sommes saisis dans le cadre du projet de loi vise à conférer au ministre un pouvoir discrétionnaire de détermination des allocations qui est plus étendu. Ai-je raison? Il se peut que d'autres aspects demeurent inchangés, qu'ils fonctionnent ou non, selon nous, comme le transfert des allocations. Autrement dit, ce transfert n'est pas nouveau?

Mme Funtek : Vous avez absolument raison, le seul amendement, la seule modification qui nous occupe en ce moment, c'est celle qui permet au ministre de déterminer les méthodes d'allocation des marchandises qui sont ajoutées à la Liste des marchandises d'importation contrôlée à la suite de la mise en œuvre de mesures prises en vertu de certaines dispositions du Tarif des douanes. Tout le reste demeure inchangé. Aucun des règlements et aucun des autres aspects de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation n'a été modifié.

La présidente : Pour donner suite à votre intervention, sénateur Massicotte, je signale qu'il pourrait être intéressant que notre comité vous invite à revenir examiner à fond le processus en entier, plutôt que ce seul amendement qui, selon moi, se passe d'explication. Cependant, nous devons en savoir davantage sur le processus, et il se peut que nous souhaitions formuler des observations à propos d'autres parties du système.

If there are no other questions, I'd like to thank you for not only educating us on certain aspects of the bill and the Export and Import Permits Act, but it has given us a broader interpretation of it. That's helpful for our study, but also will be helpful in our opinion back on this amendment. Thank you for appearing before us.

Our next panel for our next bill, which is going back to Bill C-47, we could have a short in camera meeting, or we can just suspend for 10 minutes.

We have one witness coming by video conference from Geneva. The others are here, but I hear that one witness has not yet arrived. In fairness, we should wait for all the witnesses.

If we don't have an in camera, then I will ask the steering committee to see where we go with this amendment, and you can reflect on whether you are going to have an opinion that we agree with this amendment and whatever other comments we want to make. We can do that in camera rather quickly, or you can think about it until tomorrow, whichever you wish.

Let's go in camera.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: Honourable senators, we have our second panel before us. We are resuming the meeting of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade. We are now meeting to begin our examination of Bill C-47, An Act to amend the Export and Import Permits Act and the Criminal Code (amendments permitting the accession to the Arms Trade Treaty and other amendments).

I'm pleased to welcome, by video conference, Mr. Alex Neve, Secretary General of Amnesty International Canada. I presume you're there with the Human Rights Council and other issues, but we're thankful that you found time from Geneva to be with us. It accommodates our schedule and the preference to proceed with this bill expeditiously.

Accompanying you here in Ottawa is Mr. Justin Mohammed, Human Rights Law and Policy Campaigner, Amnesty International Canada. We also have Mr. Milos Barutciski, a Partner at Borden Ladner Gervais LLP, here with us in person.

Si personne ne souhaite poser d'autres questions, j'aimerais vous remercier non seulement de nous avoir renseignés sur certains aspects du projet de loi et de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, mais aussi de nous avoir donné une interprétation plus générale du projet de loi. Cela nous aidera à mener notre étude et à faire rapport de notre opinion concernant cet amendement. Je vous remercie d'avoir comparu devant nous.

Avant de procéder à notre étude du projet de loi C-47 et d'entendre les témoignages de notre prochain groupe d'experts à cet égard, nous pourrions nous réunir brièvement à huis clos, ou suspendre simplement la séance pendant 10 minutes.

L'un de nos témoins, qui se trouve à Genève, comparaitra par vidéoconférence. Les autres témoins sont ici, mais on me dit que l'un d'entre eux n'est pas encore arrivé. En toute justice, nous devrions attendre que tous les témoins soient présents.

Si nous ne nous réunissons pas à huis clos, je demanderai au comité de direction de déterminer la façon dont nous procéderons relativement à l'amendement. Vous pouvez réfléchir à la question de savoir si, à votre avis, nous devrions approuver cet amendement et quelles observations nous souhaitons formuler. Nous pouvons discuter de cela très rapidement à huis clos, ou vous pouvez y réfléchir jusqu'à demain, à votre convenance.

Poursuivons la séance à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

La présidente : Honorables sénateurs, nous accueillons notre deuxième groupe d'experts. Nous reprenons maintenant la séance publique du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international afin d'amorcer notre étude du projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et le Code criminel (modifications permettant l'adhésion au Traité sur le commerce des armes et autres modifications).

Je suis heureuse de souhaiter la bienvenue à M. Alex Neve, secrétaire général d'Amnistie internationale Canada, qui comparait par vidéoconférence. Je suppose que vous êtes à Genève pour rencontrer le Conseil des droits de l'homme et régler d'autres questions. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de participer à notre séance. Cela convient à notre horaire et à notre désir d'étudier ce projet de loi rapidement.

Vous êtes accompagné ici, à Ottawa, par M. Justin Mohammed, responsable des campagnes, Lois et politiques sur les droits de la personne, Amnistie internationale Canada. Nous recevons également M. Milos Barutciski, associé du cabinet

Last but not least, we have Mr. Christian Leuprecht, Professor, Department of Political Science and Economics, Royal Military College of Canada.

Thank you all for accepting to appear before us today. I'm going to take the witnesses in the order, but before I do that, it would be helpful for Mr. Neve in Geneva and others if we reintroduce ourselves in this session.

Senator Greene: Stephen Greene from Nova Scotia.

Senator Housakos: Leo Housakos from Quebec.

Senator Ngo: Thanh Hai Ngo from Ontario.

Senator Oh: Victor Oh, Ontario.

Senator Massicotte: Paul Massicotte, Quebec.

Senator Dean: Tony Dean, Ontario.

Senator Cordy: Jane Cordy, Nova Scotia.

Senator Bovey: Patricia Bovey, Manitoba.

The Chair: I'm Senator Andreychuk from Saskatchewan.

We're now ready to hear from our witnesses, and I'm going to take them in the order that I introduced them. However, I understand Mr. Mohammed will be starting on behalf of Amnesty International, followed by Mr. Neve. Welcome, and the floor is yours.

Justin Mohammed, Campaigner, Human Rights Law and Policy, Amnesty International Canada: Thank you, senator, for the opportunity to testify before this committee on Bill C-47.

Let me start off by stating that Amnesty International is a strong proponent of Canadian accession to the Arms Trade Treaty, which I'll refer to as the ATT. For decades, we have researched and campaigned about massive human rights violations associated with the arms trade. We view the ATT as an important measure in the prevention of the most serious international crimes, including genocide, war crimes and crimes against humanity.

Since the ATT was adopted in April 2013, we have pressed governments to ratify and accede to it, and adopt laws that will fully implement its terms. In five and a half years, 130 states

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L, s.r.l. Enfin, nous accueillons notre dernier témoin, mais non le moindre, M. Christian Leuprecht, professeur, Département de sciences politiques et d'économie, Collège militaire royal du Canada.

Je vous remercie tous d'avoir accepté de comparaître devant nous aujourd'hui. Je vais accorder la parole aux témoins dans l'ordre établi, mais, avant de le faire, il serait utile pour M. Neve, à Genève, et pour les autres témoins que nous nous présentions à nouveau pendant cette partie de la séance.

Le sénateur Greene : Stephen Greene, sénateur de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Housakos : Leo Housakos, sénateur du Québec.

Le sénateur Ngo : Thanh Hai Ngo, sénateur de l'Ontario.

Le sénateur Oh : Victor Oh, sénateur de l'Ontario.

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, sénateur du Québec.

Le sénateur Dean : Tony Dean, sénateur de l'Ontario.

La sénatrice Cordy : Jane Cordy, sénatrice de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Bovey : Patricia Bovey, sénatrice du Manitoba.

La présidente : Je suis la sénatrice Andreychuk, de la Saskatchewan.

Nous sommes maintenant prêts à entendre nos témoins, et je vais leur céder la parole dans l'ordre où je les ai présentés. Cependant, je crois comprendre que M. Mohammed amorcera l'exposé d'Amnistie internationale et qu'il sera suivi par M. Neve. Soyez le bienvenu. La parole est à vous.

Justin Mohammed, responsable des campagnes, Lois et politiques sur les droits de la personne, Amnistie internationale Canada : Madame la sénatrice, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de témoigner devant votre comité au sujet du projet de loi C-47.

Permettez-moi de commencer par dire qu'Amnistie internationale appuie fermement l'adhésion du Canada au Traité sur le commerce des armes, que je désignerai par l'acronyme TCA. Pendant des dizaines d'années, nous avons fait des recherches sur les violations massives des droits de la personne liées au commerce des armes, et nous avons mené des campagnes pour combattre ces violations. Nous considérons le TCA comme une importante mesure de prévention des crimes internationaux les plus graves, y compris le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

Depuis que le TCA a été adopté en avril 2013, nous exhortons les gouvernements à le ratifier, à y adhérer et à adopter des lois qui appliquent intégralement ses conditions. En cinq ans et demi,

have signed this treaty, and 99, which is just over half of the world's nations, are already parties to the treaty, including many of Canada's closest allies.

Canada's accession matters very much for two key reasons. First, we have a significant arms trade industry. Recent high-profile cases illustrate that Canada currently trades arms with countries where concerns about serious human rights violations are very real. Witness the General Dynamics deal to sell \$15 billion of light armoured vehicles to Saudi Arabia; the proposed deal to sell military helicopters to the Philippines, which has now been abandoned by the Duterte government; and the STREIT Group's sales of armoured cars to South Sudan, Libya and Sudan through its offshore operation in the United Arab Emirates.

Second, Canada's accession is crucial in shoring up respect for the ATT. Consider the conflicts in Myanmar, Yemen or Syria. There are no global arms embargoes in place for any of those countries. That would require a UN Security Council resolution, which is so often plagued by political deadlock. As a participant in the global arms trade, Canada has a moral responsibility to contribute to initiatives that seek to regulate this international trade at the international level.

We very much welcomed the government's decision to strengthen Bill C-47 through the introduction of the mandatory substantial risk provisions, which can be found at section 7(3) of the Export and Import Permits Act — the new amended legislation. Notably and very importantly, the government included mandatory risk provisions with respect to gender-based violence.

However, we remain concerned that Bill C-47 fails to meet key requirements of the ATT. We have joined with four other organizations to highlight five areas of concern, which can be found in our brief. I will now turn to my colleague Alex to outline those five specific areas of concern.

Alex Neve, Secretary General, Amnesty International Canada: Thank you very much. Good evening. I should say good very late night from Geneva, committee members. Thank you for making it possible for me to join you.

Our first concern is that Canadian arms sales to the United States will continue to be exempt from Canada's arms control regime. This is related to the concern that Bill C-47 does not

130 États ont signé ce traité et 99 d'entre eux, soit un peu plus de la moitié des pays du monde, sont déjà des parties au traité, dont un grand nombre des plus proches alliés du Canada.

L'adhésion du Canada au traité revêt une grande importance pour deux principales raisons. Premièrement, notre pays compte une importante industrie du commerce des armes. Quelques affaires récentes très médiatisées montrent que le Canada vend actuellement des armes à des pays où les violations des droits de la personne sont réelles et très préoccupantes. Par exemple, General Dynamics s'est engagé à vendre des véhicules blindés légers de 15 milliards de dollars à l'Arabie saoudite; le Canada a proposé de vendre des hélicoptères militaires aux Philippines, une proposition qui a été abandonnée depuis par le gouvernement Duterte; et le STREIT Group a vendu des véhicules blindés au Soudan du Sud, à la Libye et au Soudan grâce aux activités commerciales qu'il exerce aux Émirats arabes unis.

Deuxièmement, l'adhésion du Canada au traité est cruciale parce qu'elle renforcerait le respect à l'égard du TCA. Songez aux conflits en cours au Myanmar, au Yémen ou en Syrie. Aucun embargo total sur les armes n'a été imposé contre l'un ou l'autre de ces pays. Pour ce faire, il faudrait que le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution, et ce processus est souvent paralysé par des impasses politiques. En tant que participant au commerce mondial des armes, le Canada a la responsabilité morale de contribuer à des initiatives qui visent à réglementer le commerce des armes à l'échelle internationale.

Nous avons accueilli très favorablement la décision du gouvernement de renforcer le projet de loi C-47 en ajoutant à l'article 7(3) de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation — de la mesure législative modifiée — des dispositions relatives aux facteurs de risque que le ministre doit prendre en compte. De plus, ce qui est remarquable et très important, c'est que le gouvernement a ajouté des dispositions ayant trait à la violence fondée sur le sexe.

Cependant, nous demeurons préoccupés par le fait que le projet de loi C-47 ne satisfait pas à certaines exigences clés du TCA. Nous avons fait équipe avec quatre autres organisations afin de faire ressortir cinq sujets de préoccupation qui sont énumérés dans notre mémoire. Je vais maintenant céder la parole à mon collègue Alex, afin qu'il décrive ces cinq sujets de préoccupation.

Alex Neve, secrétaire général, Amnistie internationale Canada : Merci beaucoup. Bonsoir. Je devrais plutôt souhaiter aux membres du comité une très bonne nuit avancée ici, à Genève. Je vous remercie d'avoir rendu possible ma participation à la séance de votre comité.

Notre première préoccupation, c'est le fait que les ventes d'armes canadiennes aux États-Unis continueront d'échapper au régime canadien de contrôle des exportations et des importations

guard against arms sales to one country being unlawfully diverted to a third country.

Consider the following: Over one half of Canada's arms sales are to the United States. While the U.S. has signed the ATT, there is no realistic prospect that the U.S. will take the further step of ratifying it. Between 2015 and 2017, the U.S. delivered \$7 billion of arms and weapons to Saudi Arabia and \$2 billion to the United Arab Emirates. U.S. arms have been used extensively by Saudi and UAE forces to commit war crimes and human rights violations in Yemen. That includes combat aircraft, air-delivered munitions, armoured vehicles, artillery and small arms. U.S. light armoured vehicles have been used by UAE-backed militias responsible for arbitrary detention, torture and ill-treatment in Yemen.

Since 2015, Canada has transferred \$329 million worth of tanks, other fighting vehicles, parts and components to the United States and more than \$262 million worth of bombs, grenades, torpedoes, missiles and parts. Canada is a major supplier of parts to the U.S. aerospace industry as well, but there are no available statistics regarding military versus civilian use.

We have no way of knowing what happens to any of those weapons or parts once they've been sold to the United States. Some may have found their way to Saudi Arabia or the UAE. Article 11 of the ATT requires states to take measures to prevent any such diversion to third countries. Canadian law currently requires the possibility of unauthorized transfer or diversion to third countries to be considered but contains no clear prohibition, and Bill C-47 goes no further.

A second concern is Bill C-47's failure to ensure that all relevant government departments and agencies are subject to Canada's arms control regime, notably the Department of National Defence and the Canadian Commercial Corporation. The CCC, of course, was at the heart of finalizing the contracts for the Saudi LAV deal without any obligation to first assess related human rights risks. That gap is not addressed by Bill C-47.

d'armes. Cette préoccupation est liée au fait que rien dans le projet de loi C-47 n'empêche les armes vendues à un pays d'être détournées illégalement vers un pays tiers.

Prenez en considération le fait suivant : plus de la moitié des armes que le Canada vend sont destinées aux États-Unis. Bien que les États-Unis aient signé le TCA, il n'est pas réaliste d'imaginer que les États-Unis prendront d'autres mesures pour ratifier le traité. De 2015 à 2017, les États-Unis ont livré des armes d'une valeur de sept milliards de dollars à l'Arabie saoudite et d'une valeur de deux milliards de dollars aux Émirats arabes unis (EAU). Les forces de l'Arabie saoudite et des EAU ont utilisé abondamment les armes américaines pour commettre des crimes de guerre et des violations des droits de la personne au Yémen. Ces armes comprennent des avions de combat, des munitions à vecteur aérien, des véhicules blindés, de l'artillerie et des armes légères. Les véhicules blindés légers américains ont été utilisés par des milices soutenues par les EAU qui sont responsables de détention arbitraire, de torture et de mauvais traitements au Yémen.

Depuis 2015, le Canada a transféré aux États-Unis l'équivalent de 329 millions de dollars de pièces et de composantes de chars d'assaut et de véhicules de combat, ainsi que l'équivalent de 262 millions de dollars de bombes, de grenades, de torpilles, de missiles et de pièces. Le Canada est aussi un important fournisseur de pièces auprès de l'industrie américaine de l'aérospatiale, mais nous ne disposons d'aucune statistique qui nous permet de distinguer les utilisations militaires des utilisations civiles.

Nous n'avons aucun moyen de savoir ce qui advient de ces armes et de ces pièces une fois qu'elles ont été vendues aux États-Unis. Il se peut que certaines d'entre elles aient abouti en Arabie saoudite ou aux EAU. L'article 11 du TCA exige que les États prennent des mesures pour prévenir des détournements de ce genre vers des pays tiers. À l'heure actuelle, la loi canadienne exige que l'on tienne compte de la possibilité de transfert non autorisé ou de détournement vers des pays tiers, mais elle ne prévoit aucune interdiction claire, et le projet de loi C-47 ne va pas plus loin.

Un deuxième aspect préoccupant du projet de loi C-47, c'est le fait qu'il néglige de veiller à ce que tous les ministères et les organismes gouvernementaux pertinents soient assujettis au régime canadien de contrôle des exportations et des importations d'armes, notamment le ministère de la Défense nationale et la Corporation commerciale canadienne. La CCC a bien entendu été au cœur de la mise au point des contrats liés à l'accord sur la vente de véhicules blindés légers conclu avec l'Arabie saoudite,

We point to three other areas of concern in the brief: cabinet discretion to exempt particular deals from arms control, the need for parliamentary oversight of regulations, and concerns about commercial confidentiality.

Let me end with this: Three years ago I was in the Sudanese state of South Kordofan, where civilians had been cut off from the world since 2011, while Sudanese armed forces carry out unrelenting aerial bombardment, rolling unguided barrel bombs indiscriminately out of Antonov aircraft, killing and maiming thousands of civilians and forcing hundreds of thousands of people to flee. One elderly woman described to me a terrible attack that had killed several members of her family and she asked a heartbreaking, obvious question, to which there was no reassuring, obvious answer: Who keeps giving them the bombs?

Canada must join the ATT on the basis of legislation that offers the strongest possible commitment to ensuring there is an answer to that haunting question. Thank you very much.

The Chair: Thank you, Mr. Neve. We'll now turn to Mr. Barutciski for his presentation.

[*Translation*]

Milos Barutciski, Partner, Borden Ladner Gervais LLP: Thank you, honourable senators. I have been practising in the area of international law and international trade regulations for more than 30 years, both in Canada and abroad.

My comments will be made in the spirit of a lawyer working in the private sector and representing companies and businesses generally, but not exclusively, in the field of armaments.

[*English*]

My perspective is from a lawyer who advises a range of companies — technology companies, manufacturing companies, services companies — many of whom produce goods that are otherwise controlled from encryption, including armaments and the hard, cold face, the front, the really clearly military.

sans avoir été forcée d'évaluer d'abord les risques liés aux droits de la personne. Cette lacune n'est pas comblée par le projet de loi C-47.

Dans notre mémoire, nous signalons trois autres sujets de préoccupation : les pouvoirs discrétionnaires confiés au Cabinet qui lui permettent d'empêcher certains accords d'être assujettis au régime canadien de contrôle des exportations et des importations d'armes, la nécessité de soumettre les règlements adoptés à la surveillance du Parlement et des préoccupations liées à la confidentialité commerciale.

Permettez-moi de conclure en mentionnant qu'il y a trois ans, j'étais dans l'État soudanais du Kordofan méridional, où les civils avaient été isolés du reste du monde depuis 2011, alors que les forces armées soudanaises menaient des bombardements aériens incessants, en utilisant des avions Antonov pour lancer sans distinction des barils d'explosifs non guidés, qui tuaient et mutilaient des milliers de personnes et forçaient des centaines de milliers de personnes à fuir. Une femme âgée m'a décrit une horrible attaque qui avait tué plusieurs membres de sa famille, et elle m'a posé la question évidente et déchirante suivante, pour laquelle il n'y avait aucune réponse évidente ou rassurante : qui continue de leur fournir des bombes?

Le Canada doit être une partie au TCA en adoptant une loi qui prend l'engagement le plus ferme qui soit pour faire en sorte qu'il y ait toujours une réponse à cette question obsédante. Merci beaucoup.

La présidente : Merci, monsieur Neve. Nous allons maintenant entendre l'exposé de M. Barutciski.

[*Français*]

Milos Barutciski, associé, Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l. : Merci, honorables sénateurs. Je pratique dans le domaine du droit international et de la réglementation du commerce international depuis plus de 30 ans au Canada, ainsi qu'à l'étranger.

Mes commentaires seront faits dans l'esprit d'un avocat qui travaille dans le secteur privé et qui représente des compagnies et des commerces généralement, mais pas toujours, dans le domaine des armes.

[*Traduction*]

Mon point de vue est celui d'un avocat qui conseille un large éventail d'entreprises — des entreprises dans les secteurs des technologies, de la fabrication et des services —, dont la plupart produisent des marchandises qui sont contrôlées, allant des produits de cryptage jusqu'aux armements et à tous les éléments

Bill C-47 is intended to implement the Arms Trade Treaty. As I think the committee is fully aware, it was signed after a resolution of the General Assembly of 153 countries with three against. Yes, a number of countries have not ratified it and, as Mr. Neve just pointed out, there's no reasonable prospect to expect that the current U.S. administration will ratify the ATT.

It's uncertain whether a future administration would, as well, for the simple reason that you require a super-majority in the U.S. Senate to ratify international treaties. There is contingency with respect to our key ally and, as others have pointed out, the key destination of many of our military exports. Those are relevant considerations that you and Parliament as a whole need to take into account.

That being said, the purpose of the ATT is to introduce order and regulation in a difficult field of trade in conventional arms. We have some order — albeit precarious — in nuclear arms, and various countries, with the two principal ones constantly rocking the boat, including a few rogue nations, but we do have binding treaties and commitments. In this area, conventional arms, we've got less than that.

Essentially, for the first time the treaty introduces, by way of binding international rules — as opposed to hortatory resolutions and instruments — that call for governments to take careful consideration of or make best efforts to or to support the kind of language that diplomats, lawyers and I occasionally resort to in order to smooth over differences and essentially delay real action. This treaty and the legislation, Bill C-47, allow and achieve the objectives set out in the treaty by requiring exporting governments to conduct risk assessments of proposed export transactions to determine if the products, or the export of the products, would contribute to or undermine peace and security.

Let's remember what we're talking about. We're talking arms. They can be used for all the nefarious consequences that Mr. Neve and others have pointed out in previous hearings, but fundamentally the immediate threat is peace and security. But also, the government is required to conduct a risk assessment if arms can be used to facilitate violations of humanitarian, human rights and a range of other specified offences, including sanctions, anti-terrorism and so forth. They're required to deny authorization if the government determines there's an overriding risk of these negative consequences occurring.

qui contribuent à la dure réalité sur le terrain et qui se rapportent directement au domaine militaire.

Le projet de loi C-47 vise à mettre en œuvre le Traité sur le commerce des armes. Comme les membres du comité le savent sans doute très bien, le traité a été signé à l'issue d'une résolution de l'Assemblée générale, adoptée par 153 pays contre 3. Oui, un certain nombre de pays ne l'ont pas ratifié et, comme M. Neve vient de le souligner, il n'y a aucun espoir raisonnable que l'administration américaine actuelle ratifiera le Traité sur le commerce des armes.

Il n'est pas sûr non plus qu'une administration future y adhère pour la simple raison qu'il faut une majorité écrasante au Sénat américain pour ratifier des traités internationaux. Il y a donc des imprévus dans le contexte de notre principal allié qui représente d'ailleurs, comme d'autres l'ont signalé, notre principal marché d'exportation pour le matériel militaire. Voilà autant de facteurs pertinents dont votre comité et le Parlement dans son ensemble doivent tenir compte.

Cela dit, le Traité sur le commerce des armes a pour objet de favoriser l'ordre et la réglementation dans le domaine difficile qu'est le commerce des armes classiques. Il existe un certain ordre — quoique précaire — dans le domaine des armes nucléaires, ordre que respectent divers pays, dont deux qui ne cessent de semer le trouble, y compris quelques États voyous, mais nous avons des traités exécutoires et des engagements. Par contre, dans le domaine des armes classiques, c'est moins le cas.

Essentiellement, le traité instaure, pour la première fois, des règles internationales qui ont force exécutoire — par opposition aux résolutions et aux instruments qui tiennent lieu de recommandations. Ces règles exigent des gouvernements qu'ils examinent attentivement ou qu'ils s'efforcent d'appuyer le genre de discours que les diplomates, les avocats et moi tenons à l'occasion pour aplanir les différences et, au fond, pour retarder le passage à l'action. Le traité et le projet de loi C-47 permettent d'atteindre les objectifs établis dans le traité en obligeant les gouvernements exportateurs à évaluer les risques associés aux transactions d'exportation proposées afin de déterminer si les produits ou leur exportation contribueraient à la paix et à la sécurité ou y porteraient atteinte.

N'oublions pas ce dont il est question ici. Nous parlons bien d'armes. Celles-ci peuvent être utilisées pour toutes les conséquences répréhensibles dont M. Neve et d'autres témoins ont déjà parlé, mais la menace immédiate concerne fondamentalement la paix et la sécurité. Par ailleurs, le gouvernement est tenu de mener une évaluation des risques pour déterminer si les armes pourraient servir à faciliter la commission d'une violation du droit humanitaire, d'une violation des droits de la personne et d'une gamme d'autres infractions précises, notamment en ce qui concerne les sanctions, la lutte

[Translation]

The treaty, like Bill C-47, will impose regulations on brokerage in the armaments sector, even if the transactions take place outside Canada.

[English]

When I first looked at the Arms Trade Treaty a number of years ago, I was reminded of a play by George Bernard Shaw, *Major Barbara*, where you have the Salvation Army daughter having it out with her arms dealer father. The arms dealer father — top hat, tails and all — didn't have to think about arms trade treaties or legislation, and many dealers in arms don't and don't have to. What this legislation does, and the Arms Trade Treaty requires us to do, is to start introducing rules in that area and it's an incredibly important area.

In conclusion, Bill C-47 allows Canada to live up to its ATT commitments and gives the government the tools to do so. It does incorporate measures of discretion, and the treaty itself allows governments to use discretion.

Let's not forget why discretion is important in this area. Regulating arms trade requires a consideration and a balancing of fundamental interests — yes, including humanitarian and human rights law — but it also requires consideration of regional alliances, global alliances, and conflicts between countries and parties that we may not necessarily find it easy to pick sides.

Yet, as Mr. Neve and others have pointed out, there are consequences on the ground. There are consequences with civilian deaths and there are consequences in combatant deaths. There are child soldiers. Sometimes we have to, in circumstances where there are no easy choices, take sides.

The idea that we should have one and only one overriding interest, even something as important as human rights or humanitarian law, is, while noble, misguided.

I leave it to you, as parliamentarians, ultimately to hold government to account. The treaty and the bill introduce discretion for government, which I think is essential given the issues I've been discussing, but at the same time it does nothing to prevent Parliament from holding government to account.

contre le terrorisme, et cetera. Le gouvernement doit refuser l'autorisation s'il estime qu'il existe un risque prépondérant de réalisation d'une de ces conséquences négatives.

[Français]

Le traité, ainsi que le projet de loi C-47, imposera une réglementation sur le courtage dans le secteur du commerce des armes, et ce, même si les transactions ont lieu à l'extérieur du Canada.

[Traduction]

Quand j'ai examiné le Traité sur le commerce des armes pour la première fois il y a un an, cela m'a rappelé une pièce de théâtre de George Bernard Shaw, *La Commandante Barbara*. C'est l'histoire d'une commandante de l'Armée du Salut qui affronte son père, un marchand d'armes. Ce dernier — toujours habillé de façon impeccable — n'avait pas à se soucier de traités ou de lois sur le commerce des armes, et c'est d'ailleurs le cas pour de nombreux vendeurs d'armes. Ce que le projet de loi fait, et ce que le Traité sur le commerce des armes nous oblige à faire, c'est commencer à instaurer des règles dans ce domaine qui est d'une importance cruciale.

En conclusion, le projet de loi C-47 permet au Canada de respecter ses engagements aux termes du Traité sur le commerce des armes et il donne au gouvernement les outils nécessaires pour ce faire. Il prévoit des mesures discrétionnaires, et le traité lui-même permet aux gouvernements d'user de leur discrétion.

N'oublions pas pourquoi il est important d'exercer un pouvoir discrétionnaire dans ce domaine. Pour réglementer le commerce des armes, il faut prendre en considération des intérêts fondamentaux — oui, y compris le droit humanitaire et les droits de la personne — en vue d'établir un équilibre, mais il faut aussi tenir compte des alliances régionales, des alliances mondiales et des conflits entre des pays et des parties, conflits dans lesquels il n'est pas nécessairement facile de choisir un camp.

Pourtant, comme M. Neve et d'autres l'ont souligné, il y a des conséquences sur le terrain, comme en témoigne le nombre de pertes civiles, de combattants morts et d'enfants soldats. Parfois, dans les circonstances où il n'y a pas de solutions faciles, nous devons prendre position.

L'idée que nous devrions avoir un seul et unique intérêt primordial est certes louable, mais malavisée, même lorsqu'il s'agit d'une chose aussi importante que les droits de la personne ou le droit humanitaire.

Je m'en remets donc à vous, en votre qualité de parlementaires, pour ce qui est de demander des comptes au gouvernement. Le traité et le projet de loi accordent un pouvoir discrétionnaire au gouvernement, ce qui est essentiel, à mon avis, en raison des enjeux dont j'ai parlé, mais en même temps, cela

I'm happy to answer questions.

The Chair: We'll now turn to our final speaker, Mr. Leuprecht.

[*Translation*]

Christian Leuprecht, Professor, Department of Political Science and Economics, Royal Military College of Canada, as an individual: Good evening, everyone.

[*English*]

That's probably a good segue into my own thoughts on this particular issue. We have to remember that we live in a security environment that is highly unpredictable. If we look, for instance, at the deployment of our Canadian Armed Forces, we've not done a particularly good job over the past 100 years anticipating where we would need to deploy them, in what capacity and what sort of threats we would be facing.

This is part of the logic behind why legislation gives discretion to the minister and to the political executive when it comes to defence policy and why, ultimately, these decisions are prerogatives of the Crown or of cabinet. They are important strategic considerations that need to be part of the overall conversation.

It is very clear that the security environment in which we live is going to become more difficult rather than easier over the coming decades. A combination of rapid population change, climate change and other factors are combining to ensure that it's going to continue to be a very interesting world.

If we say that we have an interest broadly in global peace and stability, arms sales aren't first and foremost about killing other people. First and foremost, the reason why we spend a lot of money in a democracy to defend ourselves — in Canada, give or take 25 per cent of direct federal program spending on defence — is precisely because we want to prevent conflicts, and precisely because we want to be able to signal that we're prepared to defend our interests, and precisely because we want to make sure that our allies and strategic partners have those same capacities. There's an important strategic investment to be made here.

We're also under considerable criticism by both the United States and other key strategic allies on what is commonly known as burden sharing. What is Canada doing with regard to paying and doing its fair share when it comes to its obligation to its most important strategic alliance, which is the one with the United

n'empêche pas le Parlement d'obliger le gouvernement à rendre des comptes.

Je serai heureux de répondre aux questions.

La présidente : Nous allons maintenant entendre notre dernier témoin, M. Leuprecht.

[*Français*]

Christian Leuprecht, professeur, Département de sciences politiques et d'économie, Collège militaire royal du Canada, à titre personnel : Bonsoir à tous et à toutes.

[*Traduction*]

C'est probablement un bon enchaînement pour vous faire part de mes réflexions sur cette question particulière. Il ne faut pas oublier que nous vivons dans un environnement de sécurité qui est très imprévisible. Si nous examinons, par exemple, le déploiement des Forces armées canadiennes, au cours des 100 dernières années, nous n'avons pas particulièrement bien réussi à prévoir les endroits où nous devrions les déployer, le type de mandat qu'elles devraient remplir et le genre de menaces auxquelles nous ferions face.

C'est, en partie, la raison pour laquelle le projet de loi donne à la ministre et à l'exécutif politique un pouvoir discrétionnaire en matière de politique de défense, et c'est pourquoi, au bout du compte, ces décisions relèvent des prerogatives de la Couronne ou du Cabinet. Il s'agit là de facteurs stratégiques importants qui doivent faire partie de la conversation générale.

Il est très clair que l'environnement de sécurité dans lequel nous vivons sera de plus en plus difficile, et non l'inverse, au cours des prochaines décennies. En raison d'une combinaison de facteurs, dont la croissance démographique rapide et les changements climatiques, il y a tout lieu de croire que nous continuerons d'évoluer dans un monde très intéressant.

Si nous affirmons préconiser la paix et la stabilité à l'échelle planétaire, les ventes d'armes ne servent pas, d'abord et avant tout, à tuer d'autres personnes. La raison première pour laquelle nous dépensons beaucoup d'argent pour nous défendre dans un pays démocratique — au Canada, la défense représente plus ou moins 25 p. 100 des dépenses directes des programmes fédéraux —, c'est précisément parce que nous voulons prévenir les conflits, signaler que nous sommes prêts à défendre nos intérêts et nous assurer que nos alliés et partenaires stratégiques disposent des mêmes capacités. Il s'agit là d'un investissement stratégique important.

Nous nous faisons également vivement critiquer par les États-Unis et d'autres alliés stratégiques importants au sujet de ce qu'on appelle communément le partage du fardeau. Que fait le Canada pour payer et faire sa juste part en ce qui concerne ses obligations envers son alliance stratégique la plus importante, à

States, and it's second most important strategic alliance, which is with our partners in Europe?

That requires capacity and commitment that Canada can bring to bear. One of the capacities that Canada brings to bear is a highly developed research and development and manufacturing capacity when it comes to weapons and weapons components. This is in our own strategic interest. We're a top-10 arms exporter for a reason: it is a dangerous world and democracies are not to be taken for granted. Democracies need to be defended.

There are ample provisions, both in the act and with regard to the Automatic Firearms Country Control List, as well as in the regulations approved by cabinet in 1986, with regard to all the caveats that the executive of the day needs to take into account with regard to this regime.

There are also important considerations about Canadian prosperity here. This is, whether we like it or not, an important part of the Canadian economy and there are a significant number of small- and medium-sized manufacturers and research and development companies that make their living off this. In particular, for the smaller companies that don't have a wide palette of exports, it is existential for them to be able to export their goods.

We know from, for instance, reporting by the *National Post* earlier this year that there has been a significant slowdown by the minister with regard to approval of permits, a slowdown that is now putting into peril the existence of companies in this country and of their employees and their research and development capacity.

Canada needs to think about whether it is in its strategic interests to put companies, its international standing and its research and development on the line.

Canada also has more leverage. When it exports weapons, countries understand that if contracts then are put on ice because of the way that they behave, this is ultimately not in their interests. With the decisions that other allies have already made with regard to countries that behave in a questionable fashion — look, many of these products are available from other scrupulous vendors around the world. We need to think about whether we're just going to go with the substitution effect where we'll have absolutely no leverage, or whether we can at least exercise some leverage with the relationships that we're able to build here.

I will table this for the committee. Many of you will probably have already read it. If you have not read it, it is absolutely imperative before making any decision on Bill C-47. The Global Affairs Canada exports of military goods report, available in both official languages, puts some data behind some of the

savoir les États-Unis, et sa deuxième alliance stratégique en importance, c'est-à-dire ses partenaires en Europe?

À cette fin, le Canada doit fournir des capacités et prendre des engagements. Ainsi, le Canada peut mettre à profit, entre autres, sa grande capacité en matière de recherche, de développement et de fabrication dans le domaine des armements. C'est dans notre propre intérêt stratégique. Nous figurons parmi les 10 principaux exportateurs d'armes pour une raison : le danger est bien réel, et nous ne devons pas tenir la démocratie pour acquise. Il faut la défendre.

Il existe suffisamment de dispositions, dans le projet de loi et la Liste des pays désignés pour les armes automatiques, ainsi que dans les règlements approuvés par le Cabinet en 1986, en ce qui concerne toutes les mises en garde dont le pouvoir exécutif en place doit tenir compte dans le cadre de ce régime.

En outre, d'importants facteurs doivent être pris en considération relativement à la prospérité canadienne. Il s'agit, qu'on le veuille ou non, d'un secteur important de l'économie canadienne, et plusieurs fabricants et entreprises de petite et de moyenne taille dans le domaine de la recherche et du développement tirent leurs revenus de ces activités. En particulier, dans le cas de petites entreprises qui n'ont pas un large éventail d'exportations, leur survie dépend de leur capacité d'exporter leurs produits.

Nous savons, par exemple, d'après un article publié dans le *National Post* plus tôt cette année, qu'il y a un ralentissement important de l'approbation des permis par la ministre, ralentissement qui met maintenant en péril l'existence d'entreprises canadiennes, les moyens de subsistance de leurs employés et leur capacité de recherche et développement.

Le Canada doit se demander s'il est dans son intérêt stratégique de mettre en jeu l'avenir de ces entreprises, sa réputation internationale et ses activités en recherche et développement.

Par ailleurs, le Canada a ainsi plus de poids. Lorsqu'il exporte des armes, les autres pays comprennent que si des contrats sont mis sur la glace en raison de leurs agissements, au final, cela ne servira pas leurs intérêts. Songeons aux décisions que d'autres alliés ont déjà prises par rapport à des pays qui se comportent de façon douteuse — écoutez, bon nombre de ces produits sont disponibles auprès d'autres vendeurs scrupuleux dans le monde entier. Nous devons déterminer si nous allons nous contenter de l'effet de substitution, sans aucun moyen de pression, ou si nous pouvons au moins exercer une certaine influence grâce aux relations que nous sommes en mesure d'établir.

J'aimerais déposer ce document auprès du comité. Bon nombre d'entre vous l'ont probablement déjà lu. Si vous ne l'avez pas encore fait, il est absolument impératif que vous en preniez connaissance avant de prendre une décision sur le projet de loi C-47. Le rapport d'Affaires mondiales Canada sur les

claims that people often make in this particular realm. It points out, for instance, that Saudi Arabia is a tiny component of our overall arms export regime and it is not fair to put our entire regime in peril because of one relatively small concern that we can deal with under the regime that is in place, including the legal challenges that my colleague Daniel Turp has launched with regard to the legality or not of that particular government decision.

I would point out that there is one key alignment here between the Canadian Association of Defence and Security Industries and what Mr. Neve and the articulate colleagues from Amnesty International have pointed out here. We can't deal with these human rights concerns downstream. We need to deal with them upstream. This is where the critics and the industry seem to be in agreement that the current regime does not provide for sufficient ability to fence and articulate concerns much earlier on in the process.

I shall close on one final point, and I think that is a major downfall of the current regime where Canada can play a significant role. When it comes to considering whether we freeze or break contracts that may be in place, each country is currently on its own in making decisions in that regard. What we ultimately need is probably a concerted effort among like-minded countries in order to establish and get closer to international norms with regard to what kind of behaviour is acceptable.

Of course, the conversations that we are having with regard to Saudi Arabia, Germany, for instance, is having as well. There are certain countries that will probably not join in such an arrangement, but if Canada and some of its key weapons-exporting allies — Germany, Sweden, Austria, the Dutch, maybe even the French, the Brits and the Spaniards — get together and establish an international regime where they collectively decide whether somebody has fundamentally violated the terms of the agreement under which the weapons were sold to them, it would be a much greater deterrent for countries to break those norms and it would be a much greater encouragement for countries to stick to the obligations under which they originally procured weapons from Canada.

[*Translation*]

Thank you for your attention. I will be pleased to answer your questions.

[*English*]

The Chair: Thank you. We've heard all our witnesses. Yes, you've generated a list of questioners.

exportations de marchandises militaires, disponible dans les deux langues officielles, présente des données qui viennent étayer certaines des affirmations qu'on entend parfois dans ce domaine. Le rapport révèle, par exemple, que l'Arabie saoudite est une toute petite composante de notre régime global d'exportation d'armes, et il n'est pas juste de mettre en péril tout notre régime à cause d'un enjeu relativement mineur que nous pouvons régler dans le cadre du régime en place, notamment au moyen des contestations judiciaires lancées par mon collègue, Daniel Turp, quant à la légalité ou non de cette décision du gouvernement.

Je tiens à souligner qu'il y a une grande cohésion entre la position de l'Association des industries canadiennes de défense et de sécurité et les propos de M. Neve et de nos collègues éloquents d'Amnistie internationale. Nous ne pouvons pas nous occuper des préoccupations relatives aux droits de la personne en aval. Il nous faut agir en amont. En effet, les critiques et l'industrie semblent être d'accord pour dire que le régime actuel n'offre pas une capacité suffisante pour cerner et exprimer des préoccupations beaucoup plus tôt dans le processus.

Je vais soulever un dernier point, et je pense qu'il s'agit d'un inconvénient important du régime actuel, chose que le Canada peut largement contribuer à améliorer. Quand vient le temps de déterminer s'il faut suspendre ou rompre des contrats qui pourraient être en place, chaque pays est actuellement livré à lui-même pour prendre des décisions à cet égard. Ce qu'il nous faut au bout du compte, c'est probablement un effort concerté de la part des pays aux vues similaires pour établir des normes internationales quant au type de comportement jugé acceptable et pour s'y conformer.

Bien entendu, nous ne sommes pas les seuls à avoir des conversations au sujet de l'Arabie saoudite; par exemple, l'Allemagne discute des mêmes questions. Certains pays ne participeront probablement pas à une telle entente, mais si le Canada et certains de ses principaux alliés qui exportent des armes — l'Allemagne, la Suède, l'Autriche, les Pays-Bas, peut-être même la France, le Royaume-Uni et l'Espagne — se réunissent et établissent un régime international où ils décident ensemble si quelqu'un a fondamentalement enfreint les conditions de l'accord en vertu duquel les armes lui ont été vendues, cela dissuaderait beaucoup plus les pays de s'écarter de ces normes et cela les encouragerait nettement plus à respecter les obligations auxquelles ils se sont initialement soumis pour pouvoir se procurer des armes auprès du Canada.

[*Français*]

Je vous remercie de votre attention et je serai heureux de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

La présidente : Merci. Nous avons entendu tous les témoins. Oui, vous avez suscité des questions, à en juger par la liste d'intervenants.

Senator Housakos: I have a couple of questions. My first one I would direct towards the lawyer on our panel of witnesses today. If there's more than one lawyer, of course, feel free to engage in trying to give me a response.

It has to do with the term "brokering." This bill, of course, refers to the elimination of brokers in terms of the arms trade, but the bill is also very ambiguous in the definition of what constitutes a broker.

The additional questions I have are more directed to Mr. Neve. My understanding, from your commentary, is that Canada hasn't had a long history of being viewed as a direct supplier of military weapons, and I think by and large we have a pretty respectable track record of not being known as an aggressive supplier to this problem like some of our European Union allies or the United States or even some other countries that are not allies.

According to what Mr. Neve shared with us as testimony today — and I hope he's still with us. I see he's not on the screen.

The Chair: We're having a bit of a technical problem. He was back on. Mr. Neve, can you hear us? No, I guess is the answer.

They're going to try and reconnect.

Senator Housakos: Shall I continue?

The Chair: If you can place the question to the panel now, then we'll requestion later.

Senator Housakos: It has to do with the indirect side of the arms trade and the fact that, as we all know, weapons trading today doesn't necessarily have to be in munitions, tanks or aircraft. There are many, many elements and components to selling weapons of war. It has to do with artificial intelligence technology, for example, which Canada is a leader in; software technology; telecommunications; chemical technology; and raw materials. Canada is, of course, a huge exporter of raw materials around the world. How can we ever be 100 per cent certain that those aren't transformed and sold by a broker or a third party to those that are aggressive manufacturers of weapons of mass destruction?

Of course, the ultimate resource — which this bill hasn't touched at all and I don't think any legislation has touched upon — is the most important reserves of all, which is cash. Canada is a huge participant in supporting foreign aid to underdeveloped countries around the world. Many of these underdeveloped countries are war zone nations. What secure measures do we have and what does this bill do to make sure that the foreign aid

Le sénateur Housakos : J'ai deux ou trois questions à vous poser. La première s'adresse à l'avocat parmi nos témoins d'aujourd'hui. S'il y en a plus d'un, bien entendu, n'hésitez pas à intervenir pour essayer de me donner une réponse.

C'est au sujet du terme « courtage ». Le projet de loi prévoit, bien entendu, l'élimination du courtage dans le commerce des armes, mais en même temps, il en donne une définition très ambiguë.

Mes autres questions s'adressent surtout à M. Neve. Si je vous ai bien compris, ce n'est que depuis peu que le Canada est considéré comme un fournisseur direct d'armes militaires. Je pense que, dans l'ensemble, nous avons un bilan assez respectable, car nous n'avons pas contribué activement à ce problème, comme certains de nos alliés de l'Union européenne ou les États-Unis ou même d'autres pays qui ne sont pas nos alliés.

Selon ce que M. Neve nous a dit dans son témoignage d'aujourd'hui... et j'espère qu'il est toujours avec nous, car je ne le vois plus à l'écran.

La présidente : Nous avons un petit problème technique. Il était revenu à l'écran. Monsieur Neve, pouvez-vous nous entendre? Je suppose que non.

On va essayer de rétablir la connexion.

Le sénateur Housakos : Devrais-je continuer?

La présidente : Si vous pouvez poser la question aux témoins ici présents, nous y reviendrons plus tard.

Le sénateur Housakos : Cela concerne les répercussions indirectes du commerce des armes et le fait que, de nos jours, comme nous le savons tous, le commerce des armes ne se limite pas nécessairement aux munitions, aux chars d'assaut ou aux avions. Il y a une foule d'éléments et de composantes qui entrent en ligne de compte dans la vente d'armes de guerre. Mentionnons, par exemple, la technologie de l'intelligence artificielle, un domaine où le Canada est un chef de file, la technologie logicielle, les télécommunications, la technologie chimique et les matières premières. Bien entendu, le Canada exporte énormément de matières premières partout dans le monde. Comment pouvons-nous être absolument certains que ces matières premières ne sont pas transformées et vendues par un intermédiaire ou un tiers à ceux qui participent activement à la fabrication d'armes de destruction massive?

Bien sûr, la ressource la plus précieuse — qui n'est d'ailleurs pas abordée dans le projet de loi ni dans aucune autre mesure législative, me semble-t-il —, c'est l'argent. Le Canada contribue énormément aux efforts d'aide étrangère visant les pays sous-développés du monde. Or, bon nombre d'entre eux se trouvent dans des zones de guerre. Quelles mesures de sécurité avons-nous, et que fait le projet de loi pour veiller à ce que l'aide

that Canada gives in good faith to these underdeveloped countries doesn't fall into the wrong hands and isn't used for the development of exchange and sale of military equipment?

In large part, the question was for Mr. Neve. I don't know if he heard most of it or not, or he got just the tail end of it.

The Chair: Mr. Neve?

Mr. Neve: I did hear the tail end of it. Maybe I'll start with the tail end of it and hopefully work on what I missed.

Obviously, we couldn't agree with you more, Senator Housakos, that this bill is not by any means the complete package. There is a much wider set of actions that must be taken, including as you have talked about — from international development relationships.

Canada does have some legislation in place with respect to some of those issues. We have the Official Development Assistance Accountability Act that was passed by Parliament a number of years ago, for instance, which requires a clear human rights framework to be brought to decisions about international development assistance. In our view, that's an act that has actually been underutilized in government and could certainly benefit from being increased in its use.

I'm just looking here to see if I have a summary of the rest of your question. You were raising questions about the fact that Canada's history and involvement globally with respect to arms issues, et cetera, differs from the United States and differs from Europe. We're not on par with the levels of the arms industries in those countries, for instance, around the world where it's different. Absolutely, and I think it's really important to note that Bill C-47 is not simply a stand-alone piece of legislation. This absolutely is legislation in that wider context of moving towards having all states eventually being bound by the Arms Trade Treaty, and we've got a long journey to get there. I've pointed out, and others have reminded us, that the United States is not likely to be in this family of arms control very soon. But we are moving there.

More than half of the world's nations — yes, including some of our closest allies, including important arms trading nations like the United Kingdom and France — have taken this step. Even having taken this step, Amnesty International has criticized both the United Kingdom and France for having authorized arms deals that violate the treaty.

We know that international law is not perfect. A treaty doesn't deliver the goods overnight. We recognize this is going to be a process that plays out differently from country to country. It's

étrangère que le Canada accorde de bonne foi à ces pays sous-développés ne tombe pas entre de mauvaises mains et ne serve pas à la mise au point, à l'échange ou à la vente d'équipement militaire?

En gros, cette question s'adressait à M. Neve. Je ne sais pas s'il en a entendu la majeure partie ou non, ou s'il n'en a entendu que la fin.

La présidente : Monsieur Neve?

M. Neve : J'ai entendu la dernière partie. Je vais peut-être commencer par là, et j'espère pouvoir rattraper ce que j'ai manqué.

Évidemment, nous sommes tout à fait d'accord avec vous, sénateur Housakos : le projet de loi est loin d'être complet. Il faut prendre un ensemble beaucoup plus vaste de mesures, notamment en ce qui concerne, comme vous l'avez dit, les relations en matière de développement international.

Le Canada dispose déjà de quelques lois relativement à certaines de ces questions. Songeons, par exemple, à la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle, qui a été adoptée par le Parlement il y a quelques années et qui exige un cadre clair en matière de droits de la personne pour les décisions sur l'aide au développement international. À notre avis, cette loi n'est pas suffisamment utilisée au sein du gouvernement, et on aurait certainement intérêt à y recourir davantage.

J'essaie de voir si j'ai ici un résumé des autres points soulevés dans votre question. Vous avez dit que le Canada se distingue des États-Unis et de l'Europe quant à son bilan et à son rôle mondial dans le domaine des armes. Par exemple, notre industrie des armes n'est pas au même niveau que celle de ces pays. J'en conviens tout à fait, et je pense qu'il est vraiment important de souligner que le projet de loi C-47 n'est tout simplement pas une mesure législative distincte. Il s'inscrit dans un contexte plus général pour faire en sorte que tous les pays soient, tôt ou tard, liés par le Traité sur le commerce des armes, et nous avons encore beaucoup de chemin à faire. J'ai signalé, et d'autres nous l'ont aussi rappelé, que les États-Unis ne sont pas susceptibles de participer de sitôt à ces efforts de contrôle des armes, mais nous nous approchons de cet objectif.

Plus de la moitié des pays du monde — oui, y compris certains de nos plus proches alliés, comme le Royaume-Uni et la France — ont pris cette mesure. Malgré cela, Amnesty internationale a critiqué le Royaume-Uni et la France parce qu'ils ont autorisé des ventes d'armes qui violent le traité.

Nous savons que le droit international n'est pas parfait. Un traité ne produit pas de résultats du jour au lendemain. Nous reconnaissons que le processus variera d'un pays à l'autre. Ce

certainly a process that is going to play out over many years, and it's so important that Canada is about to take that first step.

Senator Housakos: Anything you would like to add?

The Chair: He wanted a response from a lawyer or two.

Senator Housakos: Particularly on the definition, or lack thereof, in my opinion, regarding “brokers.”

Mr. Barutciski: The treaty itself I don't believe defines brokerage. It's really up to you. You draft the laws. Let me step back a little. You raised the issue not from the standpoint of brokering specifically but intermediaries. The principle and what the treaty at the front end does is to say, “Thou shalt not authorize exports that will essentially be put to improper use,” like violations of humanitarian and human rights, et cetera.

When your interlocutor — whether it's your purchaser, the destination, or destinee — is Saudi Arabia, that's a perfectly legitimate debate and discussion that is taking place. I'm not going to express any views. That is the government's job. That's why discretion is there. Even in that instance, I testified to this before the Senate Human Rights Committee about two years ago, and I flagged the same issues. It is an awkward place. The Middle East is an awkward place. It's not just Saudi Arabia, which is a very awkward place for making human rights. I'm using euphemisms. I could use harsher language. I won't. You can fill in the blanks.

Having said that, the intermediaries, that's the whole risk. We're talking about the risk of diversion, for starters, and the risk of unregulated trade by brokers. You read spy novels about shady arms dealers and all of that kind of thing. Yes, it does exist, oddly enough. Certain governments play a part in it by allowing diversion to take place.

What the Arms Trade Treaty and Bill C-47 do is to impose a structure and an alliance at least of the 90-odd countries that have already ratified — and hopefully Canada will soon — and creates a common interest of the kind that Mr. Neve was talking about.

The fact that the United States is not a part of it is unfortunate, but there's nothing we can do about it. Nor is imposing a mandatory we-shall-not-export-to-the-United States rule, which some commentators appear to want in the legislation, at least

sera assurément un processus qui s'étendra sur de nombreuses années, et le premier pas que le Canada s'apprête à faire est d'une grande importance.

Le sénateur Housakos : Aimerez-vous ajouter quoi que ce soit?

La présidente : Le sénateur voulait une réponse de l'un ou l'autre des avocats.

Le sénateur Housakos : Surtout en ce qui concerne la définition — ou, plutôt, l'absence de définition, à mon avis — du terme « courtage ».

M. Barutciski : Je ne crois pas que le traité proprement dit définit le courtage. Ce sera à vous de décider. C'est vous qui rédigez les lois. Permettez-moi de revenir un peu en arrière. Vous avez soulevé la question sous l'angle non pas du courtage, mais des intermédiaires. Le principe de départ du traité, c'est de dire : « Vous n'autoriserez point les exportations qui seront essentiellement utilisées à mauvais escient. » Cela comprend les infractions au droit humanitaire, les violations des droits de la personne, et cetera.

Quand votre interlocuteur — que ce soit l'acheteur, la destination ou le destinataire — est un pays comme l'Arabie saoudite, il s'agit d'un débat et d'une discussion parfaitement légitimes. Je m'abstiendrai d'exprimer une opinion. C'est le travail du gouvernement. C'est à cela que sert le pouvoir discrétionnaire. Même dans ce cas, j'ai comparu devant le Comité sénatorial des droits de la personne il y a deux ans, et j'ai signalé les mêmes questions. C'est une région embêtante. Le Moyen-Orient est un endroit bien étrange. L'Arabie saoudite n'est pas le seul pays malhabile en matière de respect des droits de la personne. Je parle par euphémisme. Je pourrais employer des termes plus durs, mais je ne le ferai pas. Vous pouvez deviner les mots manquants.

Cela dit, les intermédiaires sont à l'origine de tous les risques. Il y a, pour commencer, un risque de détournement, auquel s'ajoute un risque de commerce non réglementé par ceux qui font du courtage. On lit des romans d'espionnage qui mettent en scène des marchands d'armes véreux. Oui, cela existe bel et bien, assez curieusement. Certains gouvernements y contribuent en autorisant des détournements.

Le Traité sur le commerce des armes et le projet de loi C-47 permettent d'imposer une structure et une forme d'alliance, tout au moins aux quelque 90 pays qui l'ont déjà ratifié — en espérant que le Canada leur emboîte le pas sous peu —, ce qui crée le genre de sentiment d'intérêt commun dont parlait M. Neve.

Il est malheureux que les États-Unis ne fassent pas partie de cette alliance, mais nous ne pouvons rien y faire. On ne peut pas non plus imposer une règle interdisant les exportations vers les États-Unis, une mesure que certains commentateurs semblent

that's how I understood it. Nor will that solve any problems because, as you can imagine, unless we're prepared to say we will simply not export military arms or components to the United States, because as you can imagine, the U.S. Defence Department is not going to allow us to verify their end-use certificates.

Let's not forget the strategic alliances that Professor Leuprecht was talking about. There are some rather important issues vis-à-vis the United States and, to some extent, whether we like the current administration or previous administrations or future administrations, we are neighbours. We have common security and defence interests. Taking draconian action that jeopardizes those interests will not serve either our interests as a country, nor will the objectives that the Arms Trade Treaty in Bill C-47 is intended to implement.

As to the definition of brokerage, to come back, it's really about intermediaries. The language in the bill makes, I think, a valiant effort to identify what we're trying to capture. Can it be expanded or improved? Possibly.

One thing I've learned during my 31 years as a lawyer is that when we start adding language that is repetitive or redundant — there's a Latin maxim, *inclusio unius est exclusio alterius*. Once we start trying to get too specific, courts look at it and say, "They included that, so that must mean they excluded this" or vice versa.

As a lawyer or in advising governments or clients about drafting, I prefer broader language that allows you to capture a wide range of circumstances, some of which we haven't even envisioned yet. Who would have dreamed of Bitcoin 10 years ago? This may sound far-fetched, but in the world we're talking about, where the Internet is weaponized, with nanotech and so on — I don't know anything about those things.

Again, brokering or trying to be too specific falls into the same category. The types of transactions that might be covered might not fall within precise language. It is a lawyering and governance issue in that sense. If people are saying the definition is too narrow, then I'm all ears, as you should be as well.

The Chair: Thank you.

We have a long list, and I'm mindful of the time.

vouloir retrouver dans cette loi, tout au moins à la lumière de ce que j'ai pu comprendre. Cela ne réglerait aucun problème, à moins que nous ne soyons disposés à affirmer que nous allons simplement cesser toute exportation d'armes et de composants militaires vers les États-Unis car, comme vous pouvez vous l'imaginer, le ministère de la Défense américain ne va pas nous permettre de vérifier ses certificats d'utilisation ultime.

N'oublions pas ces alliances stratégiques dont parlait M. Leuprecht. Nous avons quelques enjeux importants à régler dans nos relations avec les États-Unis, mais il ne faut jamais perdre de vue que nous sommes voisins, peu importe que l'on apprécie ou non l'administration actuelle, celle qui l'a précédée ou celle qui la suivra. Nous avons des intérêts communs en matière de sécurité et de défense. Si nous prenons des mesures draconiennes qui mettent en péril ces intérêts, nous n'améliorerons pas le sort de notre pays, pas plus que nous allons contribuer à l'atteinte des objectifs visés par le Traité sur le commerce des armes et le projet de loi C-47.

Pour revenir à la définition de courtage, il s'agit en fait davantage d'intermédiaires. À mon avis, le libellé du projet de loi permet de cerner plutôt bien les activités que nous tentons de cibler. Sa portée pourrait-elle être plus vaste et mieux définie? C'est possible.

Mes 31 années de pratique du droit m'ont permis de comprendre ce qui se passe lorsqu'on commence à ajouter du libellé qui est répétitif ou redondant. Il y a une expression latine qui dit *inclusio unius est exclusio alterius*. Lorsqu'on veut être trop précis, les tribunaux en viennent à considérer que si l'on a inclus telle ou telle chose, il en ressort que telle ou telle autre chose est exclue, ou vice versa.

Lorsque j'ai à conseiller des gouvernements ou des clients en matière de rédaction législative, je préconise un libellé plus général permettant d'englober un large éventail de circonstances, dont certaines que nous n'avons même pas encore envisagées. Qui aurait rêvé d'accumuler des bitcoins il y a 10 ans à peine? Peut-être que cela peut vous sembler fantaisiste, mais nous vivons dans un monde où l'Internet peut être utilisé à des fins d'armement, avec la nanotechnologie et tout le reste — mais c'est loin d'être ma spécialité.

Si l'on veut parler de courtage ou essayer d'être trop spécifique, on obtiendra le même résultat. Un libellé trop précis ne visera pas nécessairement le genre de transactions que l'on souhaite cibler. En ce sens, c'est à la fois un enjeu lié à la pratique du droit et à la gouvernance. Si quelqu'un nous dit que la définition est trop étroite, je vais lui prêter une oreille attentive, et vous devriez faire de même.

La présidente : Merci.

Nous avons une longue liste d'intervenants, et je ne voudrais pas que nous manquions de temps.

Senator Dean: I have one general question. I wasn't here last week when we opened up these discussions, but Canada's obviously the last one in here in terms of G7 countries and NATO partners — or toward the end of the line. There's a delay, and that delay has spanned part of the course of two governments.

What's your understanding of why Canada is so late to this party? How does the government explain that to you? Also, what's your perception of the reasons for delay?

Alex?

Mr. Neve: Others will probably have views on this.

It is safe to say — and I'm not at all making partisan political comments here — the previous government was not a big fan of the Arms Trade Treaty. They had, for instance, chosen not to be one of the co-sponsoring nations of the General Assembly resolution when the Arms Trade Treaty was passed at the UN. We did vote for it, but they were not big supporters of it.

There was a concern, we believe — entirely misguided — that the Arms Trade Treaty might have implications for domestic gun ownership, which we highlighted was simply not the case. There are actually even provisions in the preamble to the Arms Trade Treaty that make that clear. The only risk that the Arms Trade Treaty would have to a hunter or a farmer in Canada would be if he or she is intending to ship their shotguns to Syria. It has nothing to do with the use of guns domestically.

I think that's part of what has slowed us down from 2013 until 2015.

The Trudeau government did make a campaign promise to bring Canada into the Arms Trade Treaty. We are disappointed it wasn't one of first issues out of the gate, but it was a busy time; there was a lot competing for the legislative agenda. The bill has now been in front of us for more than a year and a half. It was tabled in June 2017, so we are working at getting it there.

That's my sense of some of the explanation for the delay.

Senator Dean: That's sufficient. Thank you.

Senator Saint-Germain: Thank you for your presentation. My question is mainly for the lawyers, but not exclusively.

Le sénateur Dean : J'ai une question d'ordre général. Je n'étais pas là la semaine dernière lorsque nous avons entrepris cette étude, mais il est bien évident que le Canada est le dernier à joindre la parade parmi les pays du G7 et les partenaires de l'OTAN — ou tout au moins l'un des derniers. Nous accusons un retard qui est le fait de nos deux plus récents gouvernements.

Pour quelles raisons selon vous le Canada a-t-il mis autant de temps à emboîter le pas aux autres pays? Comment le gouvernement vous a-t-il expliqué la situation? Que pensez-vous des raisons qui sont invoquées pour justifier ce retard?

Alex?

M. Neve : Les autres témoins voudront sans doute se prononcer également.

Je crois pouvoir affirmer — et mon commentaire n'est teinté d'aucune partisanerie politique — que le gouvernement précédent n'était pas très enthousiasmé par le Traité sur le commerce des armes. À titre d'exemple, il a décidé que le Canada ne serait pas l'un des pays à parrainer conjointement la résolution de l'assemblée générale lorsque ce traité a été adopté aux Nations Unies. Nous avons fini par voter en faveur du traité, mais nous n'étions pas parmi ses plus fervents partisans.

On craignait — sans aucun fondement, à notre avis — que le Traité sur le commerce des armes ait des répercussions sur les détenteurs d'une arme à feu au Canada, ce qui n'était pas du tout le cas comme nous l'avons souligné. Il y a même dans le préambule du traité des dispositions indiquant clairement ce qu'il en est. Un chasseur ou un agriculteur canadien risque seulement d'être touché par le Traité sur le commerce des armes s'il a l'intention d'envoyer ses carabines en Syrie. Le traité ne porte aucunement sur l'utilisation des armes à feu au pays.

Selon moi, cette crainte fait partie des éléments qui ont ralenti nos progrès de 2013 à 2015.

Lors de la campagne électorale, le gouvernement Trudeau a effectivement promis que le Canada allait adhérer au Traité sur le commerce des armes. Nous sommes déçus que ce dossier ne se soit pas retrouvé sur le haut de la pile, mais il faut considérer que le programme législatif était alors fort chargé. Nous sommes saisis de ce projet de loi depuis maintenant plus d'un an et demi. Il a été déposé en juin 2017, et nous nous employons à mener l'initiative à terme.

C'est en partie ce qui explique notre retard à mes yeux.

Le sénateur Dean : Cela me suffit. Merci.

La sénatrice Saint-Germain : Merci pour vos exposés. Ma question s'adresse surtout à nos témoins qui sont avocats, mais pas exclusivement à eux.

In the briefs submitted by Canadian civil society organizations, including yours, regarding U.S.-destined military goods and technology exports, you claim that the exemption breaches the ATT's first article and that it also breaches Article 2, "Scope," and Article 5, "General Implementation," both core articles of the ATT.

We have a legal opinion from Global Affairs Canada that indicates that the Canada-U.S. military trade exemption is consistent with international law since the ATT does not stipulate how countries are to structure their export control regimes.

Could you refer us to any authority or case law to support your position that the Canada-U.S. military trade exemption breaches the ATT?

Mr. Neve: We would agree that if we did have a process in place right now, before Bill C-47, that ensured that arms shipments to the United States were being reviewed to consider whether they posed a risk of the considerations at the heart of the ATT — in other words, crimes against humanity, war crimes, genocide and now gender-based violence — then that would probably be okay. There's not a necessity that Canada have one system that applies to all arms shipments. That would be coherent and makes it easier to run the system, but you could have two or three different systems, assessing risk through different means, but that isn't the case.

Right now, arms sales to the United States are simply exempted from scrutiny. They don't go through a process of determining whether there's a risk that they could lead to human rights violations and war crimes.

This would have been the moment to remedy something that we had already been concerned about even before the ATT and Bill C-47 came along, but which we now say is a matter of international legal obligation. We have to ensure that any arms shipments going to any country — and that certainly applies to arms shipments that constitute more than half of the industry — are subject to an adequate review to make sure that risk is not there.

That's why we're concerned that we're going into the ATT on the basis of pre-existing and new legislation that does not carry out that risk assessment with U.S.-destined deals.

Dans le mémoire soumis par des organisations de la société civile canadienne, y compris la vôtre, vous indiquez, concernant les exportations de marchandises et de technologies militaires vers les États-Unis, que l'exemption viole le premier article du TCA, et qu'elle viole également l'article 2 (champ d'application) et l'article 5 (mise en œuvre générale), deux articles qui sont au cœur du traité.

Nous avons obtenu un avis juridique d'Affaires mondiales Canada suivant lequel l'exemption relative au commerce de marchandises militaires entre le Canada et les États-Unis est conforme au droit international étant donné que le Traité sur le commerce des armes ne stipule pas la façon dont les pays doivent structurer leur régime de contrôle des exportations.

Pouvez-vous nous dire en vertu de quelles dispositions ou de quelle jurisprudence vous pouvez affirmer que l'exemption relative au commerce de marchandises militaires entre le Canada et les États-Unis viole le TCA?

M. Neve : Nous convenons que la situation serait sans doute acceptable s'il y avait actuellement, avant l'adoption du projet de loi C-47, un processus en place pour s'assurer que les expéditions d'armes vers les États-Unis font l'objet d'un examen permettant de déterminer si elles présentent un risque à l'égard des préoccupations qui sont au cœur du TCA, à savoir les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, les génocides et, maintenant, la violence fondée sur le sexe. Il n'est pas nécessaire que le Canada ait un système unique s'appliquant à toutes les exportations d'armes. Le régime pourrait être ainsi plus cohérent et plus facile à administrer, mais nous pourrions avoir aussi deux ou trois systèmes différents dans le cadre desquels les risques seraient évalués au moyen de diverses mesures. Ce n'est toutefois pas le cas.

Dans l'état actuel des choses, les ventes d'armes aux États-Unis sont tout simplement exemptées de toute forme de contrôle. Il n'y a pas de processus permettant de déterminer s'il y a un risque que ces armes puissent être utilisées pour porter atteinte aux droits de la personne ou perpétrer des crimes de guerre.

Le moment aurait été bien choisi pour remédier à une situation qui nous préoccupait déjà, même avant que le TCA et le projet de loi C-47 n'apparaissent dans le portrait, au titre de laquelle nous considérons cependant désormais qu'il y a obligation découlant du droit international. Nous devons veiller à ce que toute livraison d'armes à quelque pays que ce soit — ce qui s'applique certes à une destination accueillant plus de la moitié des exportations de notre industrie — fasse l'objet d'un examen suffisant pour s'assurer que l'on ne court pas de tels risques.

C'est pour cette raison que nous sommes inquiets à l'idée d'adhérer au Traité sur le commerce des armes en nous fondant sur des mesures législatives, qu'elles soient nouvelles ou déjà

Senator Saint-Germain: You have a proposed amendment — the last one in your brief:

Bill C-47 should prohibit contractual provisions regarding secrecy beyond the narrowest limits necessary to protect sensitive proprietary and related information.

According to you, what are these narrowest limits with regard, for instance, to national security and commercial confidentiality? It's interesting, but it's a very vague recommendation. I'd like to hear more on this.

Mr. Neve: Absolutely. All of the civil society organizations would be very pleased to work with senators and the government to come up with specific wording. We haven't actually drafted the amendment itself, so much as we've identified what we think the amendment needs to accomplish.

This concern has come out of the experience that Canadians have had around the Saudi LAV deal, especially in these last two or three months with the Khashoggi murder and the growing realization of how devastating Saudi responsibility for war crimes in Yemen has been. People are very troubled — more troubled than ever — about that deal, and the question has come up about how we get out of it. How did we get into it? What are the terms of the contract?

All we're told back are very general indications that there's going to be a massive penalty provision, perhaps \$1 billion or even several billion dollars, but none of us can know anything about that, because everything about the contract — everything about the contract — is confidential. It's not that certain aspects of the contract have to be held confidential; we're not even allowed to know what the penalty provisions are so that Canadians and legal experts, for instance, could engage in a debate about whether there is a way to deal with this contract and still ensure we're not contributing to human rights violations.

We want to see that in some provisions — not ones that will erase commercial confidentiality; we recognize that's an important part of doing business in the world. But we want to make sure that it is tailored as narrowly as possible when it comes to the specific provisions of this treaty.

Senator Saint-Germain: I will have other questions for the second round.

existantes, qui ne prévoient pas une évaluation semblable des risques pour nos ventes d'armes destinées aux États-Unis.

La sénatrice Saint-Germain : À la toute fin de votre mémoire, vous proposez l'amendement suivant :

Le projet de loi C-47 devrait interdire les dispositions contractuelles concernant la confidentialité au-delà des limites minimales nécessaires pour protéger les informations confidentielles et les informations connexes.

À votre avis, quelles sont les limites minimales nécessaires pour protéger, par exemple, la sécurité nationale et le secret commercial? C'est une recommandation intéressante, mais elle est plutôt vague. J'aimerais que vous nous en disiez plus long à ce sujet.

M. Neve : Avec plaisir. Toutes les organisations de la société civile se réjouiraient de pouvoir collaborer avec les sénateurs et le gouvernement pour en arriver à un libellé plus précis. Nous ne proposons pas en fait une formulation pour cet amendement; nous indiquons plutôt ce qu'il devrait permettre d'accomplir.

Cette préoccupation découle de l'expérience vécue par les Canadiens avec la vente de véhicules blindés légers à l'Arabie saoudite, surtout au cours des deux ou trois derniers mois qui ont été marqués par le meurtre de Khashoggi et la prise de conscience accrue du terrible rôle joué par les Saoudiens dans les crimes de guerre perpétrés au Yémen. Les gens sont vivement préoccupés — plus que jamais auparavant — par cette transaction, et on commence à s'interroger sur les moyens à prendre pour s'en soustraire. Comment en sommes-nous arrivés à conclure ce contrat? Quelles en sont les modalités?

On nous répond seulement de manière très générale qu'une lourde pénalité est prévue, peut-être de l'ordre d'un milliard de dollars ou même de plusieurs milliards de dollars, mais il nous est impossible d'en savoir plus long, parce que toutes les dispositions du contrat — absolument toutes, sans exception — sont confidentielles. Ce n'est pas comme si seulement certains éléments du contrat devaient être gardés secrets; nous ne pouvons même pas savoir quelles sont les sanctions prévues de telle sorte que les Canadiens et les experts juridiques notamment puissent débattre des options qui s'offrent à nous pour donner suite à ce contrat tout en nous assurant de ne pas contribuer à des violations des droits de la personne.

Nous ne préconisons pas que l'on renonce au secret commercial, car nous reconnaissons que c'est un élément important de toute activité transactionnelle à l'échelle planétaire. Nous voulons toutefois nous assurer que ce traité renferme des dispositions permettant de définir le plus étroitement possible l'application de ce secret.

La sénatrice Saint-Germain : J'aurai d'autres questions au second tour.

[Translation]

Senator Massicotte: Thank you all for joining us this afternoon.

My question goes to Mr. Barutciski. There is talk of an amendment to the proposed agreement that has been signed by 99 countries. In terms of this agreement, is it appropriate to propose an amendment incorporating our own sections, which will clearly be different from those of the other 98 countries? In your opinion, would it be possible to propose amendments of that kind without adversely affecting an international agreement that 99 countries have agreed on together?

Mr. Barutciski: In principle, yes, it is possible because the treaty allows member countries some latitude to implement obligations stemming from their national laws, their own specific legislation.

As an example, brokerage is not well-defined in the treaty but our bill tries to define it. The same goes for other aspects. Mr. Neve talked to us about provisions that would have the effect of restricting confidentiality. Not all confidentiality because, clearly, it is recognized that there will be occasions when it is perfectly legitimate. But if we try to be too precise in this act, we will be doing something that we do not do at all in all the other acts dealing with national security.

So once something affects national security, basically, transparency is completely out of the picture. There are good reasons for that because, even though politically for NGOs and for partisans on either side, they would really like to disclose the provisions, they are not in the same situation as the government, which has access to everything that could affect security in the medium- and long-term.

That is why our legislation gives almost complete discretion on matters of national security. It is not just about our acts, but also our international treaties, like the WTO treaty and so on. Exclusions based on national security are not self-evident, but they almost are.

Senator Massicotte: That actually means that we could end up with 99 different technical agreements.

Mr. Barutciski: We could. Unfortunately, that is the reality of international law. We are all sovereign, we reach agreements that have shortcomings or different points of view. That does not mean that we are not going to reach an agreement, although we may not have resolved all the details.

Senator Massicotte: For the sake of argument — this is not very appropriate at the moment, given what is happening with Saudi Arabia these days — but if we do not agree with the export

[Français]

Le sénateur Massicotte : Merci à vous tous d'être des nôtres cet après-midi.

Ma question s'adresse à M. Barutciski. On parle d'apporter un amendement à l'entente proposée et qui est signée par 99 pays. Serait-il correct, dans le cadre d'une telle entente, de proposer un amendement afin d'incorporer nos propres articles, qui seront évidemment différents de ceux des 98 autres pays? Selon vous, est-il possible de proposer ce genre d'amendement sans nuire à une entente internationale regroupant 99 pays?

M. Barutciski : En principe, oui, c'est possible, parce que le traité accorde aux pays membres une latitude pour mettre en vigueur des obligations liées à leurs lois nationales ou à leurs lois particulières.

À titre d'exemple, le courtage n'est pas bien défini dans le traité, mais notre projet de loi essaie de le définir. C'est la même chose pour les autres aspects. M. Neve nous a parlé des dispositions qui auraient pour effet de restreindre la confidentialité. Pas toute la confidentialité, car il est reconnu évidemment qu'il y aura des occasions où ce sera tout à fait légitime, mais si on essaie, dans le cadre de cette loi, de couper d'une façon trop fine, on fera quelque chose qu'on ne fait pas du tout dans toutes les autres lois qui touchent la sécurité nationale.

Donc, une fois qu'une question touche la sécurité nationale, en principe, on sort complètement de la transparence. Il y a de bonnes raisons pour cela, parce que, effectivement, même si, du côté politique, du côté des ONG, du côté ou d'un autre des partisans on aimerait bien dévoiler des dispositions, ils ne sont pas dans la même situation que le gouvernement, qui a accès à tout ce qui pourrait concerner les intérêts liés à la sécurité à moyen et long terme.

C'est pour cela que toutes nos lois accordent une discrétion quasi totale sur les questions de sécurité nationale, et cela ne concerne pas seulement nos lois, mais également nos traités internationaux, comme le traité de l'OMC, et ainsi de suite. Les exclusions liées à la sécurité nationale ne se définissent pas par elles-mêmes, mais presque.

Le sénateur Massicotte : En fait, cela veut dire que l'on pourrait se retrouver avec 99 ententes techniques différentes.

M. Barutciski : Ça se peut. Malheureusement, c'est la réalité du droit international. Nous sommes tous souverains, nous concluons des ententes qui ont soit des lacunes ou différents points de vue. Cela ne veut pas dire qu'on ne va pas conclure une entente même si on n'a pas arrêté tous les détails.

Le sénateur Massicotte : Faisons une hypothèse : le moment n'est pas très opportun compte tenu de ce qui se passe avec l'Arabie saoudite ces temps-ci, mais si on n'est pas d'accord

of armaments to that country and how they may use the armaments, nothing is changed whether we sign the agreement or not, because we assume the right to send the armaments as such. That is a condition of the agreement we signed. Even if we accept the treaty as is, it does not prevent us from delivering the armaments.

Mr. Barutciski: There are two separate questions, even though they are actually linked.

First, a commercial contract between countries can be legally challenged. I have not seen this contract, because it is not public. I do not know whether the contract is subject to Canadian, British or Saudi law, but someone has probably indicated the law that applies to the contract. I have no idea. As for the commercial aspect, breaches of contract are judged according to the law chosen.

Second, it is a matter of public law. If, today or after Bill C-47 and the treaty come into effect, the Government of Canada has the power to freeze those transactions, it can refuse to issue the permits even if there is a contract.

We have to remember that the exporter is not the government or the Canadian Commercial Corporation, it is the manufacturer. He can send nothing abroad without a permit. So the law changes nothing in that respect, and the bill changes absolutely nothing.

Senator Massicotte: In the industry in general, how does it work when a contract contains conditions to suspend delivery when a country violates the provisions of our treaty? When we sign an agreement on munitions or armaments, is it the norm to refer to the treaty? If the treaty is violated, can we stop a delivery without suffering financial consequences?

Mr. Barutciski: Typically, military contracts are subject to the issuance of the appropriate permits. So, when I advise a client in those situations, as in any commercial transaction, there are always conditions and before the obligations become final, those conditions must be fulfilled.

As for the negotiations, it's a matter of finding out which party incurs the risk of not fulfilling the conditions, and I have not seen the contract, so I have no idea. Is Canada going to assume the risk if the permits are not obtained? Possibly. I do not know. Both situations are possible.

Senator Massicotte: What is typical in the industry when you sign a contract to buy or sell equipment? Is it typical to refer to the treaty if the Government of Canada believes that there is a risk of the rules being broken? The contract is commercial, it's

avec l'exportation des armes vers ce pays et de l'utilisation qu'il fait de ces armes, qu'on signe ou non l'entente, cela ne change rien, car nous assumons le droit d'envoyer effectivement les armements comme tels. C'est conditionnel à l'entente qu'on a signée. Même si on assume le traité comme tel, cela ne nous empêche pas d'assumer la livraison des armements.

M. Barutciski : Il y a deux questions indépendantes, même si elles sont liées en réalité.

Premièrement, la question d'un contrat commercial entre pays, c'est une question justiciable. Je n'ai pas vu le contrat, car il n'est pas public. Je ne sais pas si ce contrat est soumis à la loi canadienne, britannique ou saoudienne, mais quelqu'un a probablement indiqué la loi qui s'applique au contrat. Je n'en ai aucune idée. En ce qui a trait à l'aspect commercial, les violations du contrat sont jugées en vertu du choix de la loi.

Deuxièmement, c'est une question de droit public, et si le gouvernement du Canada a le pouvoir, aujourd'hui ou après l'entrée en vigueur du projet de loi C-47 et du traité, de geler ces transactions, même s'il y a un contrat, il peut refuser de délivrer les permis.

Il faut se rappeler que l'exportateur n'est pas le gouvernement ou la Corporation commerciale canadienne, c'est le fabricant. Il ne peut rien envoyer à l'étranger sans un permis. Donc, la loi ne change rien de ce côté, et le projet de loi ne change absolument rien.

Le sénateur Massicotte : Comment cela se passe-t-il dans l'industrie en général lorsqu'un contrat contient des conditions pour suspendre une livraison quand un pays viole les dispositions de notre traité? Quand on signe une entente sur des munitions ou des armements, est-ce la norme de faire référence à ce traité? Si le traité est violé, pouvons-nous stopper une livraison sans subir de conséquences financières?

M. Barutciski : Typiquement, les contrats militaires sont assujettis à l'obtention des permis pertinents. Donc, quand je conseille un client dans ces situations, comme dans toute transaction commerciale, il y a toujours des conditions, et avant que les obligations deviennent finales, lesdites conditions doivent être remplies.

En ce qui a trait aux négociations, c'est une question de savoir à quelle partie revient le risque de ne pas satisfaire les conclusions, et je n'ai pas vu le contrat, je n'en ai aucune idée. Est-ce le Canada qui va subir le risque si les permis ne sont pas obtenus? Cela se peut. Je ne sais pas. On ne sait pas. Les deux situations sont possibles.

Le sénateur Massicotte : Qu'est-ce qui est typique dans l'industrie quand on signe un contrat d'achat ou de vente d'équipement? Est-ce typique de faire référence au traité si le gouvernement du Canada croit qu'il y a un risque de violation

not based on the treaty.

Mr. Barutciski: First, as this treaty is not yet in effect, we cannot use it, but permits required under the Export and Import Permits Act are often mentioned. There are other permits. A number of permits must be obtained for exports, such as in the nuclear sector, as a specific example. It is the same thing, a number of programs may be involved.

All I mean is that, whether the risk falls on the purchaser or the seller depends on the circumstances. It's like any negotiation. The one with the more power in the negotiations will basically put the risk onto the other party. There are no normal rules that apply in those situations. It is not like a real estate sale, where the general conditions are found in the contracts. Even in those cases, sections are regularly crossed out.

[English]

The Chair: I still have two senators and we have to end at 6:15 because of another committee, unfortunately. Could I put you on a second list and ask Senator Cordy? Then we'll come back to Senator Saint-Germain.

Senator Cordy: I have two questions, but luckily one of them has been asked by Senator Saint-Germain.

Mr. Barutciski, you said the purpose of this will be to promote order, but you also talked about the risks between government and industry and who you're exporting to. In particular, you mentioned peace, security and balancing the fundamental interests and beliefs of countries.

Mr. Leuprecht, you spoke about the security environment being unpredictable.

I think a lot of countries are going through what Canada is going through in terms of should we be selling LAVs to Saudi Arabia? Should we be selling arms to certain countries? It's not just military equipment; I think it would hold true across the board. Society seems to be getting more attuned to those kinds of things and more engaged, so they don't always approve when they find out what certain countries are doing.

Mr. Leuprecht, you spoke about perhaps countries getting together, like allies. You spoke about Germany, I remember, Canada and maybe the U.K. Are there any discussions at that level now? Are the allies that we trust coming together and

des règles? Le contrat est commercial, il n'est pas basé sur le traité.

M. Barutciski : D'abord, comme le traité n'est pas encore en vigueur, on ne peut s'en servir, mais on va mentionner souvent les permis requis en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Il y a d'autres permis. Plusieurs permis doivent être obtenus dans le cadre d'exportations, tels les permis dans le secteur nucléaire, notamment. C'est la même chose, cela peut être soumis à plusieurs régimes.

Tout ce que je veux dire, c'est que si le risque tombe sur l'acheteur ou le vendeur, cela dépend des circonstances. C'est comme toute négociation. Celui qui a le plus de pouvoir dans la négociation va effectivement repousser le risque sur l'autre partie. Il n'y a pas de règles usuelles qui s'appliquent dans ces situations. Ce n'est pas comme une vente dans le domaine immobilier où l'on retrouve des conditions générales dans les contrats. Même dans ces cas, on biffe des clauses régulièrement.

[Traduction]

La présidente : J'ai encore deux sénateurs sur ma liste et nous devons malheureusement nous arrêter dès 18 h 15, car un autre comité nous suivra. Puis-je vous inscrire pour le second tour et donner la parole à la sénatrice Cordy? La sénatrice Saint-Germain suivra.

La sénatrice Cordy : J'avais deux questions, mais l'une d'elles a heureusement déjà été posée par la sénatrice Saint-Germain.

Monsieur Barutciski, vous avez indiqué que ces mesures visent à favoriser l'ordre, mais vous avez également parlé des risques auxquels sont confrontés les gouvernements et l'industrie notamment quant à savoir qui est le véritable destinataire des exportations. Vous avez mentionné tout particulièrement les enjeux liés à la paix, à la sécurité et à la conciliation des croyances et des intérêts fondamentaux de différents pays.

Monsieur Leuprecht, vous nous avez rappelé le caractère imprévisible du contexte de sécurité.

Je pense que bien des pays se posent les mêmes questions que le Canada lorsqu'il se demande si c'est une bonne idée de vendre des véhicules blindés légers à l'Arabie saoudite. Devrions-nous vendre des armes à certains pays? La question ne se pose pas uniquement pour l'équipement militaire. On devrait toujours la garder à l'esprit. La société semble être davantage sensibilisée et plus mobilisée à l'égard de ces enjeux, si bien que l'on n'approuve pas toujours les agissements de certains pays qui sont portés à notre connaissance.

Monsieur Leuprecht, vous avez évoqué la possibilité que certains pays conjuguent leurs efforts dans le cadre d'une forme d'alliance. Vous avez mentionné à ce titre l'Allemagne, le Canada et peut-être aussi le Royaume-Uni. Y a-t-il des

making collective agreements on those kinds of things, namely, the risks, going back to Mr. Barutciski's comment about the risk and the balancing of risks?

Mr. Leuprecht: Thank you for the question, Senator Cordy. I think there are two ways to look at this. One is as a counterfactual.

Why do we export arms to certain places in the world? In part because the counterfactual of not exporting, in some ways, is worse. If we look at the Middle East and the mess that the Middle East is, we have a strategic interest in stability in the Middle East. We already know how difficult a region it is and, for better or for worse, we've chosen certain strategic partners in the region with our allies and we're going to have to go with the bets the way we've hedged them, because the counterfactual of now changing course is probably worse.

I think we're conflating two separate problems. We're putting the urgent ahead of the important here, letting one particular case derail a conversation, discussion, about the principles behind an entire bill.

If we have concerns about a country, we already have mechanisms other than — for instance, in the previous question with regard to contracting — imposing constraints or penalizing a country. We can remove a country from the Automatic Firearms Country Control List, for instance. There are only three countries in the Middle East that are currently on that list: Kuwait, Saudi Arabia and Israel. Other than having these intricate conversations about whether a contract is valid or whatnot, we can simply decide to remove a country and that will send a very clear signal to that country, because it will now make it much more difficult for that country to acquire Canadian arms technology. This is exactly the reason why, in Africa, as far as I know, there is only one country that is currently on the Automatic Firearms Country Control List, which is Botswana.

We have other mechanisms in place already. The question is: How many safeguards beyond what we have in terms of cabinet regulations, beyond what's already in the bill, beyond the other conventions to which we've acceded and as a result of which we've established export control lists, country lists, brokerage lists? How many more mechanisms do we need to put in place as other mechanisms to exercise leverage and send a clear signal that we're unhappy?

pour parler à ce niveau actuellement? Est-ce que des pays alliés dignes de confiance se coalisent ainsi pour convenir des mesures à prendre compte tenu des risques encourus, comme l'indiquait M. Barutciski?

M. Leuprecht : Merci pour la question, sénatrice Cordy. Je pense qu'il y a deux façons d'envisager la chose. Il y a d'abord l'analyse des différentes hypothèses.

Pourquoi exportons-nous des armes dans certaines régions du monde? C'est peut-être en partie parce que nous jugeons qu'il serait encore plus néfaste à certains égards de ne pas le faire. Si nous considérons le Moyen-Orient et le chaos qui y règne, il est dans notre intérêt stratégique d'assurer une certaine stabilité dans cette région du globe. Nous savons à quel point la conjoncture y est défavorable et, pour le meilleur ou pour le pire, nous avons choisi, de concert avec nos alliés, certains partenaires stratégiques dans cette région et nous allons devoir composer avec les choix que nous avons faits dans notre évaluation de la situation, car celle-ci se dégraderait sans doute encore davantage si nous décidions maintenant de changer de cap.

Je pense que nous sommes en train de confondre deux problèmes distincts. Nous parons au plus urgent pour négliger ce qui est vraiment important en laissant un cas particulier faire dévier tout le débat au sujet des principes qui sous-tendent l'ensemble du projet de loi.

Si nous avons des préoccupations au sujet d'un pays, nous avons déjà accès à des mécanismes — outre ce qui a été proposé en réponse à une question précédente relativement aux contrats — nous permettant de lui imposer des contraintes ou des sanctions. Nous pouvons par exemple retirer ce pays de la Liste de contrôle des pays pour les armes automatiques. Il y a seulement trois pays du Moyen-Orient qui figurent actuellement sur cette liste, soit le Koweït, l'Arabie saoudite et Israël. Plutôt que de nous perdre dans toutes ces discussions au sujet de la validité d'un contrat, nous pourrions simplement décider de retirer le nom d'un pays de cette liste. Nous lui enverrions ainsi un message très clair, car il deviendrait beaucoup difficile pour lui d'acquérir des technologies militaires canadiennes. C'est justement la raison pour laquelle il n'y a, pour autant que je sache, qu'un seul pays africain, le Botswana en l'occurrence, figurant actuellement sur cette Liste de contrôle des pays pour les armes automatiques.

Il y a donc d'autres mécanismes qui sont d'ores et déjà accessibles. Nous avons la réglementation du Cabinet, les mesures prévues dans ce projet de loi et différentes autres conventions auxquelles nous avons adhéré et en vertu desquelles nous avons dressé des listes relativement à des éléments comme le contrôle des exportations, les pays ciblés et les intermédiaires. Combien d'autres mécanismes avons-nous besoin de mettre en place afin d'exercer les pressions nécessaires et d'exprimer clairement notre mécontentement?

I will close with a short comment that the unfortunate thing is we're too keen on the export side and I think we haven't thought enough about what we do when the bellwether changes, as is the case here, and what leverage do we have? Inherently I think that's where there's currently not enough conversation.

I propose to members of both sides of the house that Canada could lead the way here in terms of getting at least some key group of countries together. Because everybody, let's face it, ultimately is interested in Western weapons technology. The Americans will never agree to this type of regime. However, I think we can send strong enough a message with our allies, but it requires somebody to step up. This might be the way to alleviate some of the concerns that have been levelled with regard to vague aspects that remain within this bill.

The Chair: I have two on second round and we have about two minutes.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: My question goes first to Mr. Leuprecht. The brief that has been sent to us recommends that the accelerated procedure with the United States be suspended and that all exports should be subject to the Export and Import Permits Act, including exports of the Canadian Commercial Corporation. How is it even possible to manage all that in terms of transparency? The Canadian and American industry you mentioned is so integrated that we re-import the things we have exported. Parts for armaments are exported, then re-imported and exported again. In other words, in practical terms, is it even possible to implement a recommendation of that kind?

Mr. Leuprecht: Everything is possible, madam. The issue is whether it is worthwhile to do so.

Senator Saint-Germain: So is it worthwhile if it is possible? Can you at least say that it is complex and that it might be worthwhile?

Mr. Leuprecht: If you want to pour more money into departments to give them many more resources to administer that kind of program, and to deprive small departments of even more of the programming that they are delivering to Canadians, then yes, in principle, it is possible. However, it seems to me that that approach is not very useful and does not make for a strategic way of investing our public funds, given the extent and complexity of the integration, as you have pointed out. Senator, let me also remind you about the following.

Nous sommes malheureusement trop portés sur les exportations et je ne pense pas que nous ayons réfléchi suffisamment aux mesures à prendre et aux leviers à notre disposition lorsque le contexte évolue, comme c'est le cas actuellement. Selon moi, le débat devrait porter davantage sur ces aspects.

Quelle que soit votre allégeance politique, je vous soumets que le Canada pourrait montrer la voie à suivre en mobilisant tout au moins un groupe clé de pays. Il y a en effet un constat important que nous avons à faire. Tout le monde s'intéresse en fait à la technologie militaire de l'Occident. Les Américains n'adhéreront jamais à un régime semblable, mais je crois qu'il nous est possible de faire comprendre suffisamment clairement à nos alliés à quel point il est important d'agir. Il faut toutefois que quelqu'un en prenne l'initiative. C'est peut-être ainsi que nous pourrions répondre à certaines des préoccupations exprimées relativement à des éléments encore trop vagues de ce projet de loi.

La présidente : J'ai deux noms sur la liste pour le second tour et nous avons environ deux minutes.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Ma question s'adresse d'abord à M. Leuprecht. Le mémoire qui nous a été transmis nous recommande que la procédure accélérée avec les États-Unis en ce moment soit levée et que toutes les exportations soient soumises à la Loi sur les licences d'exportation, y compris les exportations de la Corporation commerciale canadienne. Comment est-ce possible, à la limite, de gérer tout cela, même en termes de transparence? L'industrie canado-américaine à laquelle vous avez fait référence est si intégrée qu'on se réimporte ce qu'on a exporté. Des pièces d'armements sont importées, puis réimportées ou réexportées. En d'autres termes, d'un point de vue pratique, est-il même possible de mettre en œuvre une telle recommandation?

M. Leuprecht : Madame, tout est possible. La question est de savoir s'il est rentable de le faire.

La sénatrice Saint-Germain : Est-ce alors rentable si c'est possible? Pouvez-vous au moins dire que c'est complexe et que ce serait rentable?

M. Leuprecht : Si vous avez envie d'investir davantage dans les départements pour octroyer beaucoup plus de ressources, pour administrer ce type de régime et priver les petits départements encore plus de la programmation qu'ils livrent aux Canadiens, oui, en principe, c'est possible. Toutefois, il me semble que cette approche n'est pas très utile et ne constitue pas une façon stratégique d'investir nos fonds publics, étant donné le volume et la complexité de l'intégration, comme vous l'avez soulevé. Je vous rappelle aussi, madame, ce qui suit.

[English]

With the Kingston Dispensation and the Ogdensburg Agreement of 1938 and 1940, we have had a strategic alliance with the United States that has deliberately kept the world's troubles away from North American shores and that has made us the most prosperous, the most harmonious, stable and desirable continent arguably in the world's history.

We can demonize the Americans or we can consider that, for better or for worse, we have a common geographic destiny and we have a common interest in working with our American partners collaboratively to secure our way of life and our values.

I remind you that we take democracy for granted, and democracy is something that needs to be defended, and we have all seen that the world is getting much tougher in that regard, and the Americans, in terms of the international security permit, whether we like it or not, are at the top of that permit, followed by the Five Eyes community. If we want to jettison that strategic relationship, we do it at our peril.

The Chair: I know Mr. Neve wanted to add a very short response. Alex, can you do that?

Mr. Neve: I can. Thank you for the opportunity, just on this last point in particular. There's much else I'd like to say as well.

I'm confident that right across the country, Canadians would be deeply troubled if they knew that there was a real possibility that parts or arms being sold to the United States were, in turn, finding their way into Saudi and UAE hands and being used to commit war crimes in Yemen.

Yes, it may be a tall order to figure out the right system to ensure that we bring scrutiny to those deals with the United States; and yes, it may cost money; and yes, it may pose tensions and difficulties in our security relationship with the United States. But what is at stake here is too fundamental, and I would say too precious to the values that we hold dear as Canadians, to let that be the reason not to do this. It's an absolutely crucial step to take and I think Canada needs to rise to that challenge.

The Chair: Thank you, and thank you to all the witnesses. I should make two comments. I haven't entered into the debate too much because, as you see, the appetite to engage you is very important.

[Traduction]

Avec l'Exemption de Kingston en 1938 et l'Accord d'Ogdensburg en 1940, nous avons conclu une alliance stratégique avec les États-Unis afin de nous assurer que les perturbations qui touchent la planète n'atteignent pas les côtes nord-américaines, ce qui nous a donné le continent que l'on pourrait considérer comme le plus prospère, harmonieux, stable et enviable de toute l'histoire du monde.

On peut choisir de diaboliser les Américains ou bien considérer que, pour le meilleur ou pour le pire, nous partageons une même destinée géographique et un intérêt commun à travailler en collaboration pour assurer le maintien de notre mode de vie et de nos valeurs.

Je vous rappelle que nous tenons la démocratie pour acquise, mais qu'elle doit en fait être défendue. Nous constatons tous d'ailleurs que c'est de plus en plus difficile à l'époque où nous vivons. Au chapitre du maintien de la sécurité planétaire, les Américains demeurent, que nous le voulions ou non, les chefs de file, suivis par le Groupe des cinq. Si nous décidons de renoncer à cette relation stratégique, nous allons le faire à nos propres risques et périls.

La présidente : Je sais que M. Neve voulait également répondre. Pouvez-vous le faire brièvement?

M. Neve : Certainement. Merci de me donner l'occasion de répondre concernant le dernier élément soulevé plus particulièrement. Il y a tellement d'autres choses que j'aimerais vous dire également.

Je suis profondément persuadé que les Canadiens de toutes les régions du pays seraient vivement préoccupés d'apprendre qu'il est fort possible que les pièces ou les armes vendues aux États-Unis se retrouvent entre les mains de l'Arabie saoudite ou des Émirats arabes unis et servent à perpétrer des crimes de guerre au Yémen.

Nous nous attaquerions peut-être effectivement à un défi de taille en essayant de déterminer le système à mettre en place pour veiller à ce que ces transactions avec les États-Unis soient soumises à des vérifications suffisantes, et il est bien certain qu'il pourrait y avoir des coûts supplémentaires à assumer et que cela risque de créer des tensions et des difficultés dans nos relations avec les Américains en matière de sécurité. Les enjeux sont toutefois trop fondamentaux, et je dirais trop cruciaux pour la défense des valeurs chères aux yeux des Canadiens, pour que nous justifions ainsi notre inaction. Il est primordial que cela se fasse, et je crois que le Canada doit relever le défi.

La présidente : Merci à vous et merci à tous nos témoins. Il y a deux observations que je voudrais faire. Je n'ai pas beaucoup participé aux discussions jusqu'à maintenant car, comme vous avez pu le constater, chacun souhaitait avoir l'occasion d'échanger avec vous.

I think we have focused on Saudi Arabia, but this treaty agreement is a worldwide agreement and we have only to look to Africa to see the glut of arms there and trace where they come from. Fortunately, Canada doesn't figure significantly there, but certainly a lot of our allies do, as well as other partners.

I want to draw — and Senator Cordy will probably appreciate this — to the attention of this committee that we actually looked at parts of this issue of increasing the human rights deliberation by the government in the process of any contract they make. Unfortunately, the government responded that they would not accept the recommendations. However, I think it would be useful background for this committee to have the Human Rights Committee report and the government's reply as background. I'm going to ask the clerk to give us the links or provide copies.

On that note, senators, we'll reconvene tomorrow. Thank you all for remaining. I apologize to technicians and interpreters if we ran over five minutes.

Thank you again to the witnesses. You can see the interest that you generated. It's very helpful to this committee. Thank you.

(The committee adjourned.)

Je crois que nous vous avons surtout parlé de l'Arabie saoudite, mais qu'il s'agit en fait d'un traité visant à remédier à la situation à l'échelle planétaire. Il suffit pour s'en convaincre d'essayer de retracer la provenance de toutes ces armes que l'on retrouve maintenant en Afrique. Le Canada n'a heureusement pas joué un rôle significatif à ce niveau, mais c'est certes le cas de bon nombre de nos alliés ainsi que d'autres partenaires.

Je veux rappeler aux membres du comité — et la sénatrice Cordy sera sans doute d'accord — que nous nous sommes déjà penchés sur certains de ces enjeux lorsque nous avons recommandé au gouvernement de prendre davantage en compte les préoccupations liées aux droits de la personne dans toutes les transactions qu'il négocie. Malheureusement, le gouvernement a indiqué ne pas vouloir donner suite à nos recommandations. J'estime toutefois qu'il serait intéressant que les membres du comité puissent prendre connaissance du rapport du sous-comité des droits de la personne et de la réponse du gouvernement. Je vais demander à la greffière de vous fournir les liens ou de vous transmettre des copies.

C'est sur cette note que je vous rappelle, chers collègues, que nous allons nous réunir à nouveau demain. Merci à tous d'avoir bien voulu rester un peu plus longtemps. Je prie nos techniciens et nos interprètes de nous excuser pour les cinq minutes supplémentaires.

Merci encore à nos témoins dont la contribution a suscité beaucoup d'intérêt. Votre aide nous sera très utile. Merci.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, November 22, 2018

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, to which was referred Bill C-47, An Act to amend the Export and Import Permits Act and the Criminal Code (amendments permitting the accession to the Arms Trade Treaty and other amendments), met this day at 10:34 a.m. to give consideration to the bill; and, in camera, to examine to subject matter of those elements contained in Division 13 of Part 4 of Bill C-86, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures (consideration of a draft report).

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, we are meeting today to continue our examination of Bill C-47, An Act to amend the Export and Import Permits Act and the Criminal Code (amendments permitting the accession to the Arms Trade Treaty and other amendments).

We have an excellent panel before us today. Before we turn to the panel I would ask the senators to introduce themselves.

Senator Cordy: Jane Cordy, Nova Scotia.

Senator Bovey: Patricia Bovey, Manitoba.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: Raymonde Saint-Germain from Quebec.

Senator Massicotte: Paul Massicotte from Quebec.

[*English*]

Senator Dean: Tony Dean, Ontario.

Senator Oh: Victor Oh, Ontario.

The Chair: I'm Raynell Andreychuk from Saskatchewan. Welcome to the committee. We have before us, by video conference from Buntingford, England, Martin Butcher, Policy Advisor, Arms Trade Treaty at Oxfam.

In Ottawa with us is Ms. Erika Simpson, Associate Professor, Department of Political Science at Western University; and from Pratt & Whitney Canada, Mr. John Saabas, President; and Kenneth Purchase, Director of the International Trade Compliance.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 22 novembre 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, auquel a été référé le projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et le Code criminel (modifications permettant l'adhésion au Traité sur le commerce des armes et autres modifications), se réunit aujourd'hui, à 10 h 34, pour étudier le projet de loi, puis à huis clos, étudier la teneur des éléments de la section 13 de la partie 4 du projet de loi C-86, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures (étude d'une ébauche de rapport).

La sénatrice A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et le Code criminel (modifications permettant l'adhésion au Traité sur le commerce des armes et autres modifications).

Nous accueillons aujourd'hui un excellent groupe de témoins. Avant de leur céder la parole, je demanderais aux sénateurs de se présenter.

La sénatrice Cordy : Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Bovey : Patricia Bovey, du Manitoba.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Raymonde Saint-Germain, du Québec.

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Dean : Tony Dean, de l'Ontario.

Le sénateur Oh : Victor Oh, de l'Ontario.

La présidente : Je m'appelle Raynell Andreychuk. Je viens de la Saskatchewan. Bienvenue au comité. Nous accueillons aujourd'hui, par vidéoconférence, de Buntingford, en Angleterre, Martin Butcher, conseiller politique, armes et conflits, à Oxfam.

Nous accueillons aussi, ici même à Ottawa, Mme Erika Simpson, professeure agrégée au Département de science politique de l'Université Western, M. John Saabas, président, et Kenneth Purchase, directeur, Conformité au commerce international, de Pratt & Whitney Canada.

Thank you to all our witnesses for appearing. We'll start with Mr. Butcher. We want to make sure you're on record. We will hear all our witnesses and then turn to questions from senators. Mr. Butcher, the floor is yours. Welcome to the committee.

Martin Butcher, Policy Advisor, Arms and Conflict, Oxfam: Thank you very much. Thank you for the opportunity to speak today.

The protection of civilians and the reduction of humanitarian harm in conflict necessitates preventing irresponsible arms transfers. This is why Oxfam supports universalization and robust implementation of the Arms Trade Treaty. For Oxfam, it is important that all states that have not yet done so should become party to the treaty and incorporate it into national legislation. States parties must strictly comply with the treaty, which can help protect civilians in even the most difficult situations by placing international humanitarian and human rights law at the centre of arms transfer decisions.

At the heart of national implementation of the ATT are the criteria against which the risk associated with each arms transfer will be judged. For Oxfam it is vital governments follow a process of thorough risk assessment and then explicit decision whether or not to authorize transfer for all potential transfers, in line with treaty obligations.

This can be done using a number of different instruments. For example, within the European Union, arms transfers are subject to the Intra-Community Transfers Directive, a lighter-touch regulation which takes account of the economic integration of the EU and the non-sensitive nature of most intra-EU arms trading. For wider transfers, the U.K., for example, has a system of open licensing. In cases where the combination of equipment and the destination is considered less sensitive, multiple deliveries are permitted under a single licence in this system. Companies using such licences are required to keep careful records and subject to audit-upon-demand by the government.

While Oxfam does have concerns in some cases regarding what the U.K. government considers less sensitive, this shows it is possible to provide for risk assessment and licensing of arms sent to all destinations, in accord with the obligations of the ATT. This is also vital with regard to transparency and reporting, essential components of ATT effectiveness.

Merci à tous nos témoins d'avoir accepté de comparaître. Nous allons commencer par vous, monsieur Butcher. Je veux m'assurer que votre témoignage soit consigné au compte rendu. Nous allons entendre tous nos témoins, puis les sénateurs pourront poser des questions. Monsieur Butcher, la parole est à vous. Bienvenue au comité.

Martin Butcher, conseiller politique, armes et conflits, Oxfam : Merci beaucoup. Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

La protection des civils et la réduction des dommages humanitaires en cas de conflit exigent la prévention des transferts irresponsables d'armes. C'est la raison pour laquelle Oxfam appuie l'universalisation et la mise en œuvre sans compromis du Traité sur le commerce des armes. Pour Oxfam, il est important que tous les États qui ne l'ont pas encore fait adhèrent au traité et l'intègrent dans leur législation nationale. Les États parties doivent se conformer rigoureusement au traité, ce qui peut aider à protéger les civils, même dans les situations les plus difficiles, en plaçant le droit international humanitaire et les droits de la personne au centre des décisions en matière de transfert d'armes.

Les critères en fonction desquels le risque associé à chaque transfert d'armes sera évalué se trouvent au cœur de la mise en œuvre nationale du TCA. Pour Oxfam, il est important que les gouvernements respectent un processus d'évaluation approfondie des risques pour ensuite décider explicitement d'autoriser ou non le transfert, et ce, pour tous les transferts potentiels, conformément aux obligations prévues dans le traité.

Ce processus peut se faire au moyen d'un certain nombre d'instruments différents. Par exemple, au sein de l'Union européenne, les transferts d'armes sont assujettis à la directive sur le transfert intracommunautaire, un règlement allégé qui tient compte de l'intégration économique de l'UE et de la nature non sensible de la plupart des échanges d'armes à l'intérieur de l'UE. Pour les transferts plus importants, le Royaume-Uni, par exemple, possède un système de licences ouvertes où, dans les cas où la combinaison de l'équipement et de la destination est considérée comme « moins sensible », les livraisons multiples sont autorisées en vertu d'une seule licence. Les entreprises qui utilisent de telles licences sont tenues de dresser des dossiers précis et sont assujetties à des vérifications à la demande du gouvernement.

Même si Oxfam a des préoccupations dans certains cas au sujet de ce que le gouvernement britannique considère comme des transferts « moins sensibles », ce système montre qu'il est possible de prévoir une évaluation des risques et l'octroi de licences pour les armes envoyées vers toutes les destinations, et ce, conformément aux obligations du TCA. Cela est également

Important also is the scope of the criteria is broad. Oxfam urges Canada to look to good models for criteria and apply them widely. The EU criteria for risk assessment, detailed in the 2008 Common Position on Arms Exports, are a good start point for effective implementation of the risk assessment before granting an arms export licence required by the ATT.

The EU criteria consider whether proposed exports would contravene international commitments, be used for internal repression or where there is a risk of serious violation of IHL or international human rights law, including gender-based violence; provoke or prolong armed conflicts or aggravate existing tensions in the destination country; be used aggressively against another country; adversely affect the national security of the U.K. or allies; be diverted or re-exported under undesirable conditions; seriously undermine the economy; or seriously hamper the sustainable development of the recipient country.

Noteworthy here is Canada has in fact formally aligned itself to the EU common position, which means, in theory, it should already be applying these criteria. It would be interesting to know what alignment means in practice for Canada at this point. Even excellent language in national law and regulation is insufficient if a government lacks the political will to properly implement the treaty and is not held to account by Parliament and the courts.

In this regard, reporting and transparency in arms transfers are vital to robust treaty implementation. Oxfam welcomes the amendment to Bill C-47 on the “report to Parliament” section of the EIPA that will require the minister to provide a report to Parliament on the export of military goods for the preceding year by May 31 of each year.

However, the amendment says nothing about reporting on imports, which is required by the ATT, or about the details the parliamentary report will provide. We urge Canada’s arms transfer reports should contribute to the highest possible common international standards in ATT reporting. Good standards would include, for example, Canada reporting the details of both export authorizations and actual exports, currently reporting options under the treaty. Reporting of imports should also be included.

Proper reporting and the transparency it allows are vital to achieving the objectives of the treaty. In particular, a clear line between the legal trade in arms and illicit or grey-market

essential in ce qui concerne la transparence et la production de rapports, des éléments essentiels à l’efficacité du TCA.

Il est également important de miser sur la large portée des critères. Oxfam exhorte le Canada à trouver de bons modèles de critères et à les appliquer de façon large. Les critères de l’UE pour l’évaluation des risques, détaillés dans la position commune de 2008 sur les exportations d’armes constituent un bon point de départ pour la mise en œuvre efficace d’une évaluation des risques avant l’octroi d’une licence d’exportation d’armes exigée par le TCA.

Les critères de l’UE visent à déterminer si les exportations contreviennent aux engagements internationaux, sont utilisés pour la répression interne ou lorsqu’il y a un risque de violation grave du droit international relatif aux droits de la personne, y compris la violence fondée sur le sexe, provoquent ou prolongent les conflits armés ou aggravent les tensions existantes dans le pays de destination, sont utilisés pour agresser un autre pays, portent atteinte à la sécurité nationale du Royaume-Uni ou de ses alliés, sont détournés ou réexportés dans des conditions indésirables, freinent sérieusement l’économie ou entravent fortement le développement durable du pays bénéficiaire.

Il convient de souligner que le Canada s’est officiellement aligné sur la position commune de l’UE, ce qui signifie qu’il devrait déjà, en théorie, appliquer ces critères. Il serait intéressant de savoir ce en quoi consiste concrètement l’alignement pour le Canada à ce stade-ci. Même l’excellent libellé de la législation et de la réglementation nationales est insuffisant si un gouvernement n’a pas la volonté politique de mettre en œuvre correctement le traité et n’est pas tenu responsable devant le Parlement et les tribunaux.

À cet égard, les rapports liés à la transparence dans les transferts d’armes sont également essentiels à une mise en œuvre efficace du traité. Oxfam se réjouit de l’amendement apporté au projet de loi C-47 concernant l’article « Rapport au Parlement » de la LLEI, qui obligera le ministre à présenter un rapport au Parlement sur l’exportation de biens militaires pour l’année précédente au plus tard le 31 mai de chaque année.

Cependant, l’amendement ne dit rien au sujet de la déclaration des importations, ce qui est également exigé par le TCA, ni des détails que le rapport parlementaire contiendra. Nous demandons instamment que les rapports canadiens sur le transfert d’armes contribuent aux normes internationales communes les plus élevées possible en vertu du TCA. De bonnes normes incluraient, par exemple, la déclaration détaillée par le Canada des autorisations d’exportation et des exportations réelles, ce qui constitue actuellement une déclaration facultative en vertu du traité. La déclaration des importations devrait également y figurer.

Des rapports adéquats et la transparence connexe sont essentiels à l’atteinte des objectifs du traité. En particulier, une ligne de démarcation claire entre le commerce légal des armes et

transfers can only be drawn when the full scope of the legal market is known. Transparency makes the diversion of arms into the illicit market much harder by ensuring all legal transfers are done in the open. Canada has an excellent opportunity here to place itself at the forefront of global reporting standards in the ATT.

On accountability of government to Parliament in the courts, oversight of arms sales is a job for parliaments. This has been the case in the U.K. for the last 20 years. As the 1996 Scott report into the U.K. arms-to-Iraq scandal noted, a well-informed parliament has a critical role to play in preventing executive excess. This was confirmed by the 2017 High Court decision in the judicial review brought by the Campaign Against Arms Trade on the arms to Saudi Arabia which, although currently subject to appeal, found in favour of the government, with the court extremely reluctant to overrule Her Majesty's government when it comes to licensing decisions, and arguing this is much better a job for the legislature in general and the Committees on Arms Export Controls of the House of Commons, in particular. They said:

The role of the court can properly take into account that there is an expectation, consistent with democratic values, that a person charged with making assessments of this kind should be politically responsible for them . . . Ministers have appeared before the Parliamentary Committees on Arms Export Controls and the All-Party Parliamentary Group for Yemen; ministers have also spoken in parliamentary debates on Yemen, made oral and written statements, responded to urgent questions and answered a wide range of parliamentary questions and ministerial correspondence.

The seriousness of the case of arms supplies to Saudi Arabia during the Yemen conflict underlines that parliamentary scrutiny is most necessary in the most difficult cases. Where U.K.-supplied arms are being used by armed forces who lack the necessary training, targeting capabilities and self-analysis, the role of Parliament is vital.

Oxfam recommends the Canadian Parliament establish an appropriate committee structure for the scrutiny of government arms transfer policy and practice.

In conclusion, from Oxfam's perspective as an organization dealing with the human consequences of irresponsibly and illicitly traded arms, it is essential Canada provide for

les transferts sur le marché illicite ou gris ne peut être établie que lorsque toute la portée du marché légal est connue. La transparence rend beaucoup plus difficile le détournement des armes vers le marché illicite, en garantissant que tous les transferts légaux sont effectués ouvertement. Le Canada a une excellente occasion de devenir un chef de file à l'échelle internationale au chapitre des normes de déclaration prévues par le TCA.

En ce qui concerne la responsabilité des gouvernements à l'égard du Parlement devant les tribunaux, la surveillance de la vente d'armes est une tâche qui incombe aux parlements. C'est le cas au Royaume-Uni depuis une vingtaine d'années. Comme l'indique le rapport Scott de 1996 sur le scandale des armes destinées à l'Irak, un Parlement bien informé a un rôle essentiel à jouer pour prévenir les excès du pouvoir exécutif. Cette position a été confirmée par la décision rendue en 2017 par la Haute Cour dans le cadre du contrôle judiciaire de la campagne contre le commerce des armes visant la vente d'armes à l'Arabie saoudite, qui, même si elle fait actuellement l'objet d'un appel, a tranché en faveur du gouvernement, la cour étant extrêmement réticente à annuler une décision du gouvernement de Sa Majesté en ce qui concerne les licences, soutenant qu'il s'agissait d'une responsabilité qui devrait incomber au pouvoir législatif en général et, plus particulièrement, aux comités responsables du contrôle des exportations d'armes de la Chambre des communes. Voici ce qui a été dit :

Au moment de s'acquitter de son rôle, la Cour peut à juste titre tenir compte du fait qu'il y a une atteinte, conformément aux valeurs démocratiques, selon laquelle la personne chargée de faire de telles évaluations de ce genre devrait en être politiquement responsable... Des ministres ont comparu devant la Commission parlementaire sur les contrôles à l'exportation d'armes et le Groupe parlementaire sur le Yémen. Des ministres ont également pris la parole dans les débats parlementaires sur le Yémen, fait des déclarations orales et écrites, répondu à des questions urgentes et répondu à un large éventail de questions parlementaires et de correspondance ministérielle.

La gravité du dossier de l'approvisionnement en armes de l'Arabie saoudite pendant le conflit au Yémen montre bien que l'examen parlementaire est plus nécessaire dans les cas les plus difficiles. Quand des armes fournies par le Royaume-Uni sont utilisées par des forces armées qui n'ont pas la formation, les capacités de ciblage et les compétences d'auto-analyse nécessaires, le rôle du Parlement est vital.

Oxfam recommande que le Parlement canadien établisse une structure de comités appropriée pour l'examen de la politique et des pratiques du gouvernement en matière de transfert d'armes.

En conclusion du point de vue d'Oxfam, en tant qu'organisation qui se préoccupe des conséquences humaines du commerce irresponsable et illicite des armes, nous estimons

transparent licensing of all arms exports in a robust manner, and for parliamentary scrutiny of that system. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Butcher.

We're now going to turn to Ms. Erika Simpson for her presentation. Welcome.

Erika Simpson, Associate Professor, Department of Political Science, Western University, as an individual: Thank you, senators. My testimony is written for a general audience on the public record. You have it translated before you. You can read much more quickly than I can speak, and you are experts. I'm going to suggest we skip forward to page 6, at the top, which I've marked with my business card.

I will read into the record the following, beginning at the top of page 6.

Many people, especially in the United States, argue guns do not kill people, people kill each other; and if people cannot obtain guns easily, they will slaughter each other with swords, machetes and knives. It is true that swords, machetes and knives can wreak havoc, but guns and mechanized armoured vehicles are far more dangerous when placed in the wrong hands.

Recall that in Pakistan, 15-year-old Malala Yousafzai was deliberately shot in the head but miraculously went on to champion education for children and young people. In her Nobel Peace Prize speech she identified guns as part of the problem. "My goal," she said, "was not to get the Nobel Peace Prize but to end the gun violence and ensure all children have the opportunity of learning."

Like the slave trade, the arms trade is immoral, yet Canada has soared in global rankings to become the second-biggest arms dealer to the Middle East on the strength of its massive sale of combat vehicles to Saudi Arabia. General Dynamics's \$13 billion to \$15 billion contract for the LAVs, manufactured in London, where I live and work — and let me mention I live and work there as a professor, but I'm from Western Canada, Saskatchewan and Manitoba, and so on. I have written a lot of columns on this issue. It is the largest arms sale in Canadian history.

I have seen officials at the Department of Global Affairs deflect ongoing criticisms of the Saudi deal by retorting that Canada will abide by the international Arms Trade Treaty, the

qu'il est essentiel que le Canada accorde des licences transparentes et strictes pour toutes les exportations d'armes et qu'il en fasse un examen parlementaire. Merci.

La présidente : Merci, monsieur Butcher.

Nous allons maintenant passer à l'exposé de Mme Erika Simpson. Bienvenue.

Erika Simpson, professeure agrégée, Département de science politique, Université Western, à titre personnel : Merci, mesdames et messieurs les sénateurs. Mon témoignage s'adresse au grand public et est du domaine public. Vous en avez la traduction devant vous. Vous pouvez le lire beaucoup plus rapidement que je ne peux parler, et c'est vous les experts, alors je vous suggère que nous passions directement à la page 6, en bas; c'est la page que j'ai marquée avec ma carte professionnelle.

Je vais lire pour le compte rendu ce qui suit, en commençant au bas de la page 6.

Beaucoup de personnes, surtout aux États-Unis, soutiennent que les armes à feu ne tuent pas, que ce sont les personnes qui tuent et que, si les gens ne peuvent pas se procurer facilement des armes, ils se massacreront à coup d'épée, de machette ou de couteaux. Il est vrai que les épées, les machettes et les couteaux peuvent causer des ravages, mais les armes à feu et les véhicules blindés motorisés sont beaucoup plus dangereux quand ils se retrouvent entre de mauvaises mains.

Rappelez-vous que, au Pakistan, Malala Yousafzai avait 15 ans quand on lui a délibérément tiré une balle dans la tête. Par miracle, elle a survécu et est devenue une championne de l'éducation des enfants et des jeunes. Dans son discours après avoir reçu le prix Nobel de la paix, elle a dit que les armes à feu font partie du problème, affirmant que son objectif était non pas de recevoir le prix Nobel de la paix, mais de mettre fin à la violence armée et de veiller à ce que tous les enfants aient la possibilité d'apprendre.

Tout comme la traite d'esclaves, le commerce des armes est immoral. Pourtant, le Canada a grimpé en flèche dans les classements mondiaux et il arrive maintenant au deuxième rang des principaux marchands d'armes en importance au Moyen-Orient, en raison de la vente massive de véhicules de combat à l'Arabie saoudite. Le contrat, d'une valeur de 13 à 15 millions de dollars, de General Dynamics pour les VBL fabriqués à London, où je vis et travaille... Permettez-moi ici de mentionner que je vis et travaille là-bas comme professeure, mais que je viens de l'Ouest canadien, de la Saskatchewan, du Manitoba et ainsi de suite. J'ai écrit beaucoup de chroniques à ce sujet. Il s'agit de la plus importante vente d'armes de l'histoire canadienne.

J'ai vu des fonctionnaires du ministère des Affaires mondiales détourner les critiques persistantes concernant le contrat avec l'Arabie saoudite en affirmant que le Canada respectera le Traité

ATT. According to a briefing paper issued by Amnesty International, the treaty obligations will not apply to arms exports to the United States, including in cases where those weapons may be further transferred to other governments and armed groups.

Critics, like Amnesty, point to the U.S. export exemption which began in 1991 — as you know, all government reports on the export of military goods have deliberately omitted data on military exports to the United States. Critics like me charge the value of Canada's arms exports to the U.S. exceeds the worth of all other Canadian arms exports. There is nothing in Bill C-47 that would force greater transparency concerning all of Canada's exports of military goods and technology to the U.S.

We, the critics, maintain the exclusion of the Saudi arms deal, as well as Canada's arms exports to the U.S., are major gaps in Canada's proposed treaty implementation. There is also a problem with exempting the Department of National Defence as a Crown agency from the Export and Imports Permits Act. Presumably, DND could technically abide by due process but then could transfer military equipment to Saudi Arabia or Afghanistan, for example.

The ATT and Bill C-47 promise to be strong legal instruments to establish robust global rules to stop the flow of weapons, munitions and related items. They should be used to stop people from committing or facilitating genocide, crimes against humanity, war crimes or serious human rights violations.

However, it is difficult to discover whether Bill C-47 allows Canada to exempt its military exports to the United States from government authorization by the Minister of Foreign Affairs. I wonder too about the role of the Crown corporation, the Canadian Commercial Corporation, which plays a central role in exporting military goods to the U.S. and other countries. I think the government's responsibility for, and oversight of, the CCC should be made more explicit in the bill to meet ATT obligations.

Does the 1956 DPSA, the Defence Production Sharing Agreement with the U.S., supersede and permit such exemptions? Moreover, will information on Canada's military exports to the U.S. be subjected to high transparency and common international standards? For example, will Canadian

international sur le commerce des armes, le TCA. Selon un document d'information publié par Amnistie internationale, les obligations qui découlent du traité ne s'appliqueront pas aux exportations d'armes vers les États-Unis, y compris dans les situations où ces armes pourront par la suite être transférées à d'autres gouvernements et d'autres groupes armés.

Les critiques, comme Amnistie internationale, soulignent l'exemption en matière d'exportations vers les États-Unis qui date de 1991. Comme vous le savez, tous les gouvernements qui produisent des rapports sur les exportations de biens militaires ont délibérément omis de ces rapports les données sur les exportations militaires vers les États-Unis. Les critiques comme moi estiment que la valeur des exportations d'armes du Canada vers les États-Unis dépasse la valeur de toutes les autres exportations d'armes canadiennes. Il n'y a rien dans le projet de loi C-47 qui obligerait une plus grande transparence concernant toutes les exportations canadiennes de biens et de technologies militaires vers les États-Unis.

Nous, les critiques, soutenons que l'exclusion de la vente d'armes à l'Arabie saoudite et l'exclusion aussi touchant les exportations vers les États-Unis constituent des lacunes importantes dans la mise en œuvre du traité par le Canada. Il y a aussi un problème lié au fait d'exempter le ministère de la Défense nationale — en tant qu'organisme de la Couronne — de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. On peut supposer que le MDN pourrait, techniquement, se conformer à l'application régulière de la loi, mais il pourrait ensuite transférer de l'équipement militaire à l'Arabie saoudite ou à l'Afghanistan, par exemple.

Le TCA et le projet de loi C-47 promettent d'être de solides instruments juridiques pour établir des règles mondiales rigoureuses visant à mettre fin à la circulation des armes, des munitions et des articles connexes. Il faut utiliser ces instruments pour empêcher les gens de commettre ou de faciliter des génocides, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et de graves violations des droits de la personne.

Il est toutefois difficile de savoir si le projet de loi C-47 autorise le Canada à exempter ses exportations militaires vers les États-Unis de l'autorisation gouvernementale du ministre des Affaires mondiales. Je m'interroge aussi au sujet du rôle de la société d'État, la Corporation commerciale canadienne, qui joue un rôle central dans l'exportation de biens militaires vers les États-Unis et d'autres pays. Je crois que la responsabilité du gouvernement à l'égard de la CCC et sa surveillance devraient être exprimés plus clairement dans le projet de loi afin de satisfaire aux obligations prévues dans le TCA.

L'Accord sur le partage de la production de défense, ou APPD, conclu en 1956 avec les États-Unis a-t-il préséance et permet-il de telles exemptions? Qui plus est, les renseignements sur les exportations militaires du Canada aux États-Unis sont-ils soumis à une transparence élevée et aux normes internationales

citizens be able to access online information on Canada's military exports to the U.S., as well as to countries the Minister of Foreign Affairs considers acceptable? Federal access to information forms can take months to fulfill, past 90 days, meaning academics, journalists, students and others may cease their research too early.

The lesson we learned, especially from the Saudi arms deal, is we are told by the government the contract mandates levels of secrecy that are far beyond the normal bounds of confidentiality. Such high levels of secrecy undermine core principles of transparency and accountability, which underpin the Arms Trade Treaty.

To conclude, the Canadian government needs to act more transparently and meaningfully and, as my colleague Martin Butcher has pointed out, beyond the narrowest limits necessary to achieve the full intent of the treaty. Politicians and policymakers at all levels of government must take stronger action to prevent more grave human rights abuses using guns and tanks.

Honourable senators, thank you for examining these issues and for the courage to make strong recommendations to our federal government.

The Chair: Thank you, Ms. Simpson.

We'll now turn to the two representatives from Pratt & Whitney Canada.

John Saabas, President, Pratt & Whitney Canada: Thank you, Madam Chair. Pratt & Whitney Canada is a proud Canadian business that's been in Canada for 90 years. We are a global aerospace leader working in business aircraft, helicopters, regional transport, general aviation, including cargo, skydiving, missionary work, et cetera, with our advanced turbine engines. We've certified over 100 engine models in the last 25 years. That's a record in the industry, which speaks to the innovation here in Canada, as well as with our suppliers and partners.

Our operations span the entire globe. We have a fleet of 63,000 engines, with 13,000 customers in 200 countries. Pratt & Whitney Canada is a subsidiary of United Technologies, a high-technology corporation based in Farmington, Connecticut. We are one of only four countries in the world — U.S., France, England and Canada — that can compete on making engines for these types of aircraft.

communes? Par exemple, les citoyens canadiens ont-ils accès aux renseignements en ligne sur les exportations militaires du Canada aux États-Unis et aux pays que le ministre des Affaires mondiales juge acceptables? Il peut falloir des mois — plus de 90 jours — pour remplir les formulaires de demande d'accès à l'information au fédéral, ce qui veut dire que les universitaires, les journalistes, les étudiants et d'autres pourraient donc achever leurs recherches trop tôt.

En ce qui concerne le contrat de vente d'armes à l'Arabie saoudite, le gouvernement affirme que le contrat prévoit un degré de confidentialité qui dépasse largement les limites normales de la confidentialité. Ce degré de confidentialité porte gravement atteinte aux principes fondamentaux de transparence et de responsabilité qui soutiennent le Traité sur le commerce des armes.

En conclusion, le gouvernement canadien doit agir de manière transparente et significative et, comme mon collègue Martin Butcher l'a signalé, au-delà des limites nécessaires les plus étroites, pour concrétiser pleinement l'intention du traité. Les politiciens et les décideurs de tous les ordres de gouvernement doivent prendre des mesures plus énergiques pour prévenir les atteintes graves aux droits de la personne à l'aide d'armes à feu et de chars d'assaut.

Honorables sénateurs, merci de vous pencher sur ces questions et merci de trouver le courage de présenter des recommandations fermes à notre gouvernement fédéral.

La présidente : Merci, madame Simpson.

Passons maintenant aux deux représentants de Pratt & Whitney Canada.

John Saabas, président, Pratt & Whitney Canada : Merci, madame la présidente. Pratt & Whitney Canada est une fière entreprise canadienne qui existe au Canada depuis 90 ans. Nous sommes un chef de file mondial de l'aérospatiale dans le secteur de l'aviation d'affaires, des hélicoptères, du transport régional, de l'aviation générale, y compris le fret, le parachutisme, le travail missionnaire, et cetera, grâce à nos moteurs à turbine évolués. Nous avons certifié plus de 100 moteurs à turbine au cours des 25 dernières années. C'est un record dans l'industrie, ce qui témoigne de l'innovation apportée ici au Canada, ainsi qu'auprès de nos fournisseurs et de nos partenaires.

Nos activités s'étendent aux quatre coins de la planète. Nous possédons un parc de 63 000 moteurs, en plus de 13 000 clients répartis dans 200 pays. Pratt & Whitney Canada est une filiale de United Technologies, une société de haute technologie établie à Farmington, au Connecticut. Nous comptons parmi les quatre pays au monde — les États-Unis, la France, l'Angleterre et le Canada — qui peuvent compétitionner pour fabriquer des moteurs pour ces types d'aéronef.

Our commitment and our roots in Canada run deep. We have 13,000 people employed worldwide, 6,000 here in Canada, in professional, research and development, and highly skilled manufacturing positions. We have seven Canadian manufacturing and research facilities across Canada — in Alberta, Ontario, Quebec and Nova Scotia.

We're Canada's fifth largest corporate investor in research and development, spending over \$500 million every year. We fund research chairs at universities from coast to coast, spending over \$12 million annually with university partners. We have 700 students who come through our doors every year for work terms and projects.

About 90 per cent of our sales and 95 per cent of our fleet operate outside of Canada. Because we're in the business of exporting engines, components and related technical data, a robust yet efficient Canadian export authorization system has been and will be integral to our success.

While exports are important to Pratt & Whitney Canada's business generally, Canada's open border with the United States is fundamental to our continuing success. We rely on the frictionless movement of goods and data between our two countries.

Pratt Canada supports Bill C-47. We would strongly oppose any effort to impose permit requirements on the export of goods or data to the United States. Obviously, an open border facilitates access to the U.S. market, where 40 per cent of our fleet is flying. More importantly, an open border is critical to our ability to sell products anywhere because of the tight supply chain links we have with our U.S. partners.

One example is a single turbine blade usually involves five or six shipments back and forth across the U.S. border. A casting made in the United States is based on data we exported. That casting comes back to Canada, where we do machining operations. It's returned to the U.S. for specialty codings, back for machining, and then ultimately back for inspection and assembly into an engine before it is shipped or exported out of Canada. That's just one part. There are 1,000 parts per engine. We make 3,000 engines per year in our facilities in Canada.

Notre engagement et nos racines au Canada sont profonds. Nous comptons 13 000 employés dans le monde, dont 6 000 au Canada, qui occupent des postes dans le domaine professionnel, la recherche et le développement et la fabrication hautement spécialisée. Nous possédons sept installations de fabrication et de recherche canadiennes dans l'ensemble du Canada — en Alberta, en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse.

Nous sommes le cinquième investisseur commercial du Canada dans la recherche et le développement, dépensant plus de 500 millions de dollars chaque année. Nous finançons des chaires de recherche dans des universités d'un océan à l'autre et dépensons plus de 12 millions de dollars chaque année auprès de partenaires universitaires. Chaque année, 700 étudiants franchissent nos portes pour effectuer des stages de travail et des projets.

Environ 90 p. 100 de nos ventes ont lieu à l'extérieur du Canada, et 95 p. 100 de notre parc se trouve à l'étranger. Comme nous œuvrons dans le domaine de l'exportation de moteurs, de composantes et de données techniques connexes, un système d'autorisation des exportations canadiennes robuste mais efficace a fait et continuera de faire partie intégrante de notre réussite.

Même si les exportations sont importantes pour les affaires de Pratt & Whitney Canada de façon générale, la frontière ouverte du Canada avec les États-Unis est fondamentale à notre réussite continue. Nous misons sur le déplacement harmonieux des biens et des données entre nos deux pays.

Pratt Canada appuie le projet de loi C-47. Nous nous opposerions fermement à tout effort visant à imposer des exigences en matière de permis sur l'exportation de biens ou de données aux États-Unis. Manifestement, la frontière ouverte facilite l'accès au marché américain, où 40 p. 100 de notre parc est envoyé. Fait encore plus important, la frontière ouverte est essentielle à notre capacité de vendre des produits partout en raison des liens étroits de la chaîne d'approvisionnement que nous entretenons avec nos partenaires américains.

À titre d'exemple, une seule aube de turbine suppose habituellement cinq ou six expéditions de part et d'autre de la frontière américaine. Une turbine coulée conçue aux États-Unis dépend des données que nous exportons. Cette turbine coulée revient au Canada, et nous effectuons des opérations d'usinage. Elle est renvoyée aux États-Unis pour qu'on effectue des codages spécialisés, puis ici pour les opérations d'usinage, et enfin, elle est renvoyée à des fins d'inspection et d'assemblage dans un moteur avant d'être expédiée ou exportée du Canada. Ce

That same cross-border interaction is also true for our suppliers and their sub-tiers. Goods and data are continually crossing the U.S.-Canada border before a part reaches our plant for assembly into an engine.

It's difficult for us to overstate the negative impact that requiring permits for export to the U.S. would have on Pratt & Whitney Canada and our supply chain. Like other modern manufacturers, we don't stockpile parts needed to make our engines. We order the parts to build each engine on demand. If we had to review all of these transactions for permit requirements, much less seek and assign export authorizations, that would consume substantial resources and dramatically extend our lead times. We're also today experiencing a substantial increase in the processing time for permit applications with the Canadian government. Requiring permits for exports to the U.S. would dramatically expand the volume of work that Canada must process and would likely result in further delays.

Our industry also benefits from licence-free exports of goods and technologies from the U.S. to Canada. We have a concern that the imposition of licensing requirements by Canada would lead to a tit-for-tat response in which the U.S. imposes similar requirements on U.S. exports to Canada.

In the end, requiring Canadian permits on exports to the U.S. would undermine our competitiveness and confer an advantage to our U.S. and European competitors, while failing to provide, in our opinion, any notable benefits to Canadians or to the world. Thank you.

The Chair: Thank you. We have a long list of questioners. I'm going to start with Senator Saint-Germain.

Senator Saint-Germain: Thank you. My first question is for Mr. Butcher from Oxfam. Thank you for your presentation.

Your organization considers international humanitarian and human rights laws as the prime consideration in arms transfer permit issuance, "giving only secondary concern to commercial considerations."

n'est qu'une pièce. Chaque moteur compte 1 000 pièces. Nous fabriquons chaque année 3 000 moteurs dans nos installations au Canada.

Cette même interaction transfrontalière s'applique aussi à nos fournisseurs et à leurs sous-traitants. Les biens et les données traversent continuellement la frontière canado-américaine avant qu'une pièce rejoigne notre usine à des fins d'assemblage dans un moteur.

Il est difficile pour nous de surestimer les répercussions négatives que l'exigence relative aux permis d'exportation vers les États-Unis aurait sur Pratt & Whitney Canada et sur notre chaîne d'approvisionnement. Comme d'autres fabricants modernes, nous ne stockons pas de pièces nécessaires à la fabrication de nos moteurs. Nous commandons les pièces pour fabriquer chaque moteur sur demande. Si nous devons examiner toutes ces transactions pour satisfaire les exigences relatives aux permis — et à plus forte raison, si nous devons chercher à accorder des autorisations relatives aux exportations — cela consommerait des ressources importantes et prolongerait de façon radicale nos délais d'exécution. Nous connaissons aussi aujourd'hui une augmentation importante des délais de traitement pour les demandes de permis auprès du gouvernement canadien. Exiger des permis pour les exportations vers les États-Unis accroîtrait de façon radicale le volume de travail que le Canada doit traiter et entraînerait probablement d'autres retards.

Notre industrie tire aussi des avantages des exportations sans licence de biens et de technologies des États-Unis vers le Canada. Nous nous préoccupons du fait que l'imposition d'exigences en matière de licence par le Canada entraînerait une réponse de type œil pour œil, dent pour dent, où les États-Unis imposeraient des exigences semblables sur les exportations américaines vers le Canada.

Au final, le fait d'exiger des permis canadiens sur les exportations vers les États-Unis minerait notre compétitivité et conférerait un avantage à nos concurrents américains et européens, tout en ne fournissant pas, à notre avis, des avantages notables pour les Canadiens ou pour le monde. Merci.

La présidente : Merci. Nous avons une longue liste d'intervenants. Je vais commencer par la sénatrice Saint-Germain.

La sénatrice Saint-Germain : Merci. Ma première question s'adresse à M. Butcher, d'Oxfam. Merci de votre exposé.

Votre organisation considère le droit international humanitaire et les droits de la personne comme étant au centre des décisions en matière de délivrance de permis de transfert d'armes, « reléguant au second plan les considérations commerciales ».

In your opinion, how can Global Affairs Canada fairly balance multiple interests at stake when issuing an export permit — multiple interests being military, strategic, economic, and human rights protection interests?

Mr. Butcher: That's a key question at the heart of observance of the Arms Trade Treaty. The position Oxfam has laid out is actually the position within the treaty. While economic considerations for jobs — in this case in Canada; most of my work in looking at U.K. exports — are important, they can never outweigh the need to carry out a proper risk assessment and establish whether the criteria laid out in the Arms Trade Treaty have been met, in particular, in Articles 6 and 7 of the treaty, that any proposed transfer is fully compliant with the IHL and IHRL requirements and obligations of the treaty. That's what we mean when we say those have to come first and economic considerations must be second. States parties to the ATT with advanced defence industries, notably many members of the European Union, manage this successfully every day.

Senator Saint-Germain: My next question is for Mr. Saabas or Mr. Purchase.

In her brief, Professor Simpson claims:

In future, the federal government needs to be allowed to carefully review any proposed arms exports before granting permits in order to ensure that human rights considerations are seriously taken into account.

According to your experience, do you think such a proposal can or would undermine the Canadian military sector capacity of negotiating and closing export contracts? What kind of impact do you believe this will have on the industry in a practical way?

Kenneth Purchase, Director, International Trade Compliance, Pratt & Whitney Canada: In our experience, even prior to this bill, this has been taken into consideration, and our view is that's entirely appropriate. We believe it's the government's responsibility to balance those competing interests and ultimately decide on what is the decision and what is the outcome that best aligns with Canada's overall interests. As business people here today, we're not in a position to say what weight should be given to which considerations. That's the role of the government.

À votre avis, comment Affaires mondiales Canada peut-il équilibrer équitablement les intérêts multiples en cause au moment de délivrer un permis d'exportation — les intérêts multiples étant les intérêts militaires, stratégiques, économiques et ceux touchant la protection des droits de la personne?

M. Butcher : C'est une question essentielle au cœur du respect du Traité sur le commerce des armes. La position qu'Oxfam a énoncée est en fait celle inscrite dans le traité. Même si les considérations d'ordre économique concernant les emplois — dans ce cas-ci, au Canada; la majeure partie de mon travail porte sur l'examen des exportations au Royaume-Uni — sont importantes, elles ne peuvent jamais surpasser la nécessité d'effectuer une évaluation des risques appropriée et d'établir si les critères énoncés dans le Traité sur le commerce des armes ont été respectés, plus particulièrement, les articles 6 et 7 du traité, soit que tout transfert proposé respecte pleinement les exigences et les obligations du traité relativement au droit international humanitaire ou au droit international relatif aux droits de la personne. C'est ce que nous entendons lorsque nous disons que ces considérations doivent venir en premier, et les considérations économiques doivent être reléguées au second plan. Les États parties au TCA qui ont des industries de la défense avancées, notamment de nombreux membres de l'Union européenne, réussissent à le faire chaque jour.

La sénatrice Saint-Germain : Ma prochaine question s'adresse à M. Saabas ou à M. Purchase.

Dans son mémoire, Mme Simpson affirme ceci :

À l'avenir, le gouvernement fédéral devrait pouvoir examiner attentivement toutes les exportations d'armes envisagées avant de délivrer des permis pour vérifier que les considérations relatives aux droits de la personne sont sérieusement prises en compte.

D'après votre expérience, croyez-vous qu'une telle proposition pourrait miner la capacité du secteur militaire canadien de négocier et de conclure des contrats d'exportation? À votre avis, quel type de répercussions cette mesure aura-t-elle sur l'industrie de façon pratique?

Kenneth Purchase, directeur, Conformité au commerce international, Pratt & Whitney Canada : Selon notre expérience, même avant le projet de loi, cela a été pris en compte, et nous sommes d'avis que c'est tout à fait approprié. Nous croyons que c'est la responsabilité du gouvernement d'équilibrer ces intérêts concurrentiels et de décider, au final, quelle est la décision et quel est le résultat qui s'aligne le mieux sur les intérêts globaux du Canada. En tant que gens d'affaires réunis ici aujourd'hui, nous ne sommes pas placés pour dire quelle importance devrait être accordée à quelles considérations. C'est le rôle du gouvernement.

We strongly believe, and that's why we support the bill, Canada needs to take into consideration any factor it thinks is relevant to determining what outcome is ultimately in the best interests of Canada.

Senator Saint-Germain: Mr. Saabas, do you have something to add?

Mr. Saabas: No, I think there is a second part to that question where you talk about the impact of the Canadian military to operate. It's a global business. I can talk about the aerospace side. There is a lot of collaboration between the United States and Canada on the military side. The open border has allowed both Canada and the U.S. to benefit from the best technologies out there. For the most part, Canada and the U.S. have aligned interests. In our view, making that more difficult would undermine the Canadian military's ability to perform the way they would like.

Mr. Purchase: If I could, I would add one additional point, and it's specific to not just Pratt Canada, but to component suppliers. When we compete on a program, we compete on an entire platform. Aircraft manufacturers select our engine, or a United States, British or French engine — that's generally where they come from — and, ultimately, there is no in between. Part of that balancing of considerations has to take into account we're not talking about simple incremental sales to particular countries that might be of some concern. It's really about the ability to sell anywhere in the world with that platform. If our customers instead select a U.K. or an American or French engine, then, to the extent that some transactions involving a particularly problematic country might be stopped, that victory can be pyrrhic if Canada loses that ability to influence because we're not active in that sector of the industry at all.

Senator Saint-Germain: Thank you very much.

Senator Oh: Thank you, panel, for being here. My question to you is: What is the rationale behind pursuing a new international agreement, rather than pursuing regulation through the commitment of resources, such as our peacekeeping force?

Ms. Simpson: Could you repeat the question, sir?

Senator Oh: What is the rationale behind the pursuing of a new international agreement rather than pursuing regulation through the commitment of resources, such as our peacekeeping force?

Nous croyons fermement, et c'est pourquoi nous appuyons le projet de loi, que le Canada doit prendre en compte tout facteur qu'il juge pertinent pour la détermination du résultat qui est, au final, dans l'intérêt du Canada.

La sénatrice Saint-Germain : Monsieur Saabas, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Saabas : Non, je crois qu'il y a une deuxième partie à cette question, lorsque vous parlez de l'incidence de l'armée canadienne pour ce qui est d'exercer des activités. C'est une entreprise mondiale. Je peux parler du secteur de l'aérospatiale. Il y a une grande collaboration entre les États-Unis et le Canada du point de vue militaire. La frontière ouverte a permis au Canada comme aux États-Unis d'exploiter les meilleures technologies existantes. Pour l'essentiel, le Canada et les États-Unis ont des intérêts harmonisés. À notre avis, le fait de rendre cela plus difficile minerait la capacité de l'armée canadienne de s'exécuter comme elle le souhaiterait.

M. Purchase : Si je peux me permettre, j'ajouterais un autre point, et cela touche non seulement Pratt Canada, mais aussi le volet des fournisseurs. Lorsque nous sommes en compétition par rapport à un programme, nous nous faisons concurrence sur une plateforme entière. Les fabricants d'aéronefs sélectionnent nos moteurs, ou un moteur des États-Unis, de l'Angleterre ou de la France — c'est généralement de ces pays qu'ils proviennent — et, au final, il n'y a pas d'entre-deux. En équilibrant les considérations, on doit tenir compte du fait que nous ne parlons pas de simples augmentations des ventes dans des pays particuliers qui pourraient présenter quelques préoccupations. Il est vraiment question de la capacité de vendre des produits n'importe où dans le monde grâce à cette plateforme. Si nos clients sélectionnent plutôt un moteur anglais, américain ou français, alors, dans la mesure où certaines transactions liant un pays particulièrement problématique pourraient être arrêtées, cela pourrait être une victoire à la Pyrrhus si le Canada perd cette capacité d'influencer, car nous ne sommes pas du tout actifs dans ce secteur de l'industrie.

La sénatrice Saint-Germain : Merci beaucoup.

Le sénateur Oh : Merci, mesdames et messieurs, d'être ici. Ma question pour vous est la suivante : qu'est-ce qui justifie la recherche d'une nouvelle entente internationale, plutôt que d'un règlement grâce à l'engagement de ressources, comme notre force de maintien de la paix?

Mme Simpson : Pourriez-vous répéter la question, monsieur?

Le sénateur Oh : Qu'est-ce qui justifie la recherche d'une nouvelle entente internationale plutôt que d'un règlement grâce à l'engagement de ressources, comme notre force de maintien de la paix?

Ms. Simpson: Oh, I understand. You're saying that rather than pursue this agreement, we should put more efforts and resources into UN peacekeeping, which Canada has done in Mali and also through NATO through our forces on the ground in Latvia.

We're trying to work internationally according to our reputation in terms of arms exports, as well. On all fronts, Canada is taking a good stand, but, of course, there are slight changes that need to be made. Did that answer your question?

Senator Oh: Yes.

Ms. Simpson: Thank you.

Mr. Saabas: I would say, senator, we're here because there's a bill being proposed and our interest is not to make it more restrictive between Canada and the U.S. The decision to invest money elsewhere — as Pratt & Whitney Canada, I don't think we have an opinion on that today.

Senator Massicotte: Thank you to all the witnesses for their presentations this morning.

I'll ask my first question to Mr. Butcher. Your suggestion of having more transparency by the minister who would report, somehow annually, to the Parliament relative to all exports. You're also suggesting imports, which I think is of interest because it's hard to put in legislation. Hard words. If you cause transparency, you get some kind of accounting for it.

Let me ask you a question. If a certain company is going to export a product and it delivers over multiple years, is that one permit or is there a permit for every large shipment made annually? What's the practice, what's the application?

Mr. Butcher: Typically, a licence would be granted at the beginning of the process covering the entire order. An order, say for Pratt & Whitney Canada engines made this year, would be licensed for export this year and then delivery would take place potentially over a number of years. That reporting of the granted licence would be done in next year's report by May 31st, which is why we then say it would also be good to report on actual exports. If a licence has been granted for the export of, say, 100 aero engines, that would be reported now and then in each year you would report how many engines have actually been exported against that licence.

Senator Massicotte: It's one export permit, am I correct in saying that?

Mme Simpson : Oh, je comprends. Vous dites que plutôt que de rechercher cette entente, nous devrions consacrer plus d'efforts et de ressources au maintien de la paix des Nations Unies, ce que le Canada a fait au Mali, et aussi par l'entremise de l'OTAN, grâce à nos forces sur le terrain en Lettonie.

Nous essayons de travailler à l'échelle internationale conformément à notre réputation pour ce qui est des experts en armement également. Sur tous les plans, le Canada est en bonne position, mais, bien sûr, de légers changements doivent être apportés. Ai-je répondu à votre question?

Le sénateur Oh : Oui.

Mme Simpson : Merci.

M. Saabas : Je dirais, monsieur le sénateur, que nous sommes ici parce qu'un projet de loi a été proposé et que notre intérêt n'est pas de le rendre plus restrictif entre le Canada et les États-Unis. Quant à la décision d'investir de l'argent ailleurs, je pense que Pratt & Whitney Canada n'a pas d'opinion là-dessus aujourd'hui.

Le sénateur Massicotte : Merci à tous les témoins de leurs exposés ce matin.

Je vais poser ma première question à M. Butcher. Vous avez dit que le ministre devrait faire preuve de davantage de transparence en faisant rapport au Parlement, chaque année en quelque sorte, concernant toutes les exportations. Vous avez également parlé d'exportations, ce qui est intéressant, à mon avis, parce qu'il est difficile de légiférer à cet égard. Ce sont des mots durs. Si on agit en toute transparence, on doit rendre des comptes.

Permettez-moi de vous poser une question. Si une entreprise exporte un produit et que les livraisons se font sur plusieurs années, s'agit-il d'un permis ou y a-t-il un permis délivré annuellement pour chaque expédition importante? Quelle est la pratique, quelle est l'application?

M. Butcher : Habituellement, un permis est accordé au début du processus, lequel couvre l'ensemble de la commande. Une commande, disons de moteurs Pratt & Whitney Canada fabriqués cette année, aurait un permis d'exportation pour cette année, et la livraison aurait possiblement lieu sur un certain nombre d'années. Le rapport sur le permis délivré ferait partie du rapport de l'année prochaine, au plus tard le 31 mai, et c'est pourquoi nous disons qu'il serait bien de faire rapport sur les exportations réelles. Supposons qu'un permis a été obtenu pour, disons, l'exportation de 100 moteurs d'aéronef, cela ferait l'objet d'un rapport immédiat, et ensuite, il faudrait faire rapport chaque année du nombre de moteurs réellement exportés dans le cadre de ce permis.

Le sénateur Massicotte : Il s'agit d'un permis d'exportation, n'est-ce pas?

Mr. Butcher: Yes.

Senator Massicotte: If you look at the wording of that paragraph where the government must consider all the issues, it's very broad. It leaves a lot of discretion, somewhat like your presentation. You've got to depend upon the engagement of the exporting country to apply those policies, because otherwise it's very easy to say it's not a problem. What happens if you get a permit and it looks okay, but then you find out two years later that the country or the customer is not — in other words, it's in contravention of the intent of the bill being proposed. What's the authority? What happens there?

Mr. Butcher: Well, in the U.K., the government has the power to either suspend or revoke a licence. If a problem arises, and it appears to be a temporary problem, that licence can be suspended while that problem is sorted out. If it's a permanent problem, it can be revoked all together.

Senator Massicotte: How about in Canada with the proposed bill.

Mr. Butcher: Sorry?

Senator Massicotte: How about in Canada with the proposed bill, what happens in that circumstance?

Mr. Butcher: I'm afraid — I'll have to have a look at it and come back to you with an answer. I'm not entirely certain.

Senator Massicotte: Is somebody there, can you —

Ms. Simpson: I think what you're driving at is the issue that in 2014 Canada — when we made the deal for the LAVs — the export permit had not been put in place yet. Two years later Stéphane Dion put it in place. The critics are saying there was a problem with those export permits, that they were not negotiated by our prior existing EPA negotiations. If we couldn't do it then, with the biggest arms sale in history, what is the chance of us doing it properly now? What I think you're driving at is, can we stop the LAVs now? We've exported about 600, could we stop now? Nobody seems to know. Which is interesting, isn't it, that we don't know the answer to your question?

Senator Massicotte: It's quite possible that the supplier, the contract of the supplier is such that he doesn't have that discretion to put an end to it. Nothing stops a country from enacting a law that gives it a discretion that automatically applies to a contractor because they would not take that risk, if that is possible.

M. Butcher : Oui.

Le sénateur Massicotte : Si vous regardez le libellé du paragraphe selon lequel le gouvernement doit examiner toutes les questions, il est très large. Il confère un grand pouvoir discrétionnaire, comme vous l'avez dit, en quelque sorte, au cours de votre exposé. Tout dépend de l'engagement du pays exportateur à appliquer ces politiques parce que, autrement, il est très facile de dire qu'il n'y a pas de problème. Que se passe-t-il si on obtient un permis qui semble valide, mais qu'on constate deux ans plus tard que le pays ou le client n'est pas... Autrement dit, il va à l'encontre de l'intention du projet de loi proposé. Qui a le pouvoir d'agir? Que se passe-t-il dans ce cas-là?

M. Butcher : Eh bien, au Royaume-Uni, le gouvernement peut suspendre ou révoquer un permis. Si un problème survient et qu'il semble être temporaire, le permis peut être suspendu jusqu'à ce que le problème soit réglé. S'il s'agit d'un problème permanent, il peut carrément être révoqué.

Le sénateur Massicotte : Qu'en est-il du Canada avec le projet de loi proposé?

M. Butcher : Pardon?

Le sénateur Massicotte : Qu'en est-il du Canada avec le projet de loi proposé? Qu'arrive-t-il alors?

M. Butcher : Je crains... Il faudrait que j'examine la question et que je vous revienne plus tard. Je ne suis pas tout à fait certain de connaître la réponse.

Le sénateur Massicotte : Quelqu'un d'autre ici pourrait-il...

Mme Simpson : Je crois que vous voulez parler du cas où, en 2014 au Canada — lorsque nous avons conclu l'entente sur les VBL —, le permis d'exportation n'avait pas encore été délivré. Deux ans plus tard, Stéphane Dion l'a obtenu. Les critiques disent qu'il y avait un problème avec ces permis d'exportation, qu'ils ne faisaient pas partie des négociations de l'APE à l'époque. Si nous ne pouvions pas le faire à ce moment-là, dans le cadre de la plus grande vente d'armes de l'histoire, quelle est la probabilité que nous puissions agir dans les règles de l'art à l'heure actuelle? Je pense que votre question est la suivante : pouvons-nous annuler maintenant l'entente sur les VBL? Nous en avons exporté environ 600, pourrions-nous nous arrêter aujourd'hui? Personne ne semble le savoir. N'est-il pas intéressant que nous ne connaissions pas la réponse à votre question?

Le sénateur Massicotte : Il est très possible que le fournisseur, en vertu de son contrat n'ait pas le pouvoir discrétionnaire d'y mettre fin. Rien n'empêche un pays d'adopter une loi qui lui confère un pouvoir discrétionnaire qu'il peut appliquer automatiquement au contractant parce qu'il ne prendrait pas ce risque, si c'est possible.

The other thing I want to know is, if you had annual reporting of actual exports and imports, does that not try to remedy the problem a little bit? At least you've got accountability, transparency, and the minister then has to say, here's what we actually did. Relative to certain questionable contracts, he has to give an answer as to why they continue to respect that contract. Is that not useful? It gives everybody flexibility to not interfere if there is a problem, like with U.S. transfers.

Madam Simpson, what are your thoughts?

Ms. Simpson: I know the gentlemen from Pratt & Whitney Canada are worried about administration. We live in a computerized age. We can figure out things more easily. My main argument is the Canadian Commercial Corporation is supposed to be looking at deals over \$150,000. They're supposed to examine that. They clearly are having some problems. We saw that with the Saudi deal. That was embarrassing for us, leaving Minister Dion in a tenuous position. We need to be stricter and more transparent.

I'll end. I'm curious what Martin is going to say. I know he's thinking.

Mr. Butcher: Yes, I absolutely agree the proper accountability relies on transparency and transparency relies on reporting. The treaty requires reporting of imports and exports each year. There is a provision at the Conference of Parties each year in August for a review of reports that have been submitted. In many countries it works very well as well, as I've said in my statement, for parliaments to scrutinize after the event. To scrutinize reporting on an annual basis. All of this contributes to effective arms transfer controls.

Senator Massicotte: Just one minor issue of practice in the industry. We were told yesterday that countries signing up on the treaty is the process allows for each country to amend the treaty as it sees fit, and that is okay. In other words, 99 countries have signed up for this thing so far, but you may have 99 different forms of engagement and apparently that is okay, which is inconsistent with normal treaties where everybody must sign off the same document. Is that the case?

Mr. Butcher: Almost. Everybody signs the same treaty. In the case of the Arms Trade Treaty, it provides a framework against which national legislation may be built. Yes, there are many different ways of building national legislation that is compatible with the treaty. There is even a second layer in the European Union so the common position on arms exports in the European Union is compatible with the Arms Trade Treaty. Then the member states of the European Union all build national implementation legislation based on both that common position

J'aimerais savoir autre chose : c'est si des rapports annuels sur les exportations et les importations réelles ne résoudre-ils pas le problème, du moins en partie? Il y aurait au moins une reddition de comptes et une transparence, et le ministre devrait alors dire : voilà ce que nous avons fait en réalité. Pour ce qui est de certains contrats douteux, le ministre devrait expliquer la raison pour laquelle il continue de les respecter. Ne serait-ce pas quelque chose d'utile? Cela offrirait à tous la souplesse de ne pas intervenir si un problème survient, comme avec les transferts aux États-Unis.

Madame Simpson, qu'en pensez-vous?

Mme Simpson : Je sais que les représentants de Pratt & Whitney Canada s'inquiètent de l'administration. Nous vivons à l'ère informatique. Nous pouvons comprendre les choses plus facilement. Mon principal argument, c'est que la Corporation commerciale canadienne est censée examiner les ententes de plus de 150 000 \$. C'est ce qu'elle doit étudier. Elle éprouve clairement des problèmes. Nous avons constaté cela dans le cadre de l'accord avec l'Arabie saoudite. C'était gênant pour nous, et cela a laissé le ministre Dion dans une position précaire. Nous devons être plus stricts et plus transparents.

Je vais m'arrêter ici. Je suis curieuse d'entendre ce que Martin va dire. Je sais qu'il réfléchit à la question.

M. Butcher : Oui, je suis tout à fait d'accord; une bonne reddition de comptes repose sur la transparence, et la transparence repose sur les rapports. Le traité exige des rapports annuels sur les importations et les exportations. Une disposition prévoit qu'il y ait, chaque année en août à la Conférence des parties, un examen des rapports qui ont été présentés. Dans nombre de pays, cela fonctionne très bien, comme je l'ai dit dans mon exposé, et les parlements examinent de près les rapports annuellement par la suite. Tout cela contribue à des contrôles efficaces des transferts d'armes.

Le sénateur Massicotte : Il y a juste un petit problème concernant la pratique de l'industrie. On nous a dit hier que le processus permet aux pays signataires du traité de le modifier comme bon leur semble et que c'est normal. Autrement dit, 99 pays ont signé le traité jusqu'à maintenant, mais il peut y avoir 99 formes différentes d'engagement; il semble que ça ne dérange personne, ce qui est incohérent avec les traités normaux dans le cadre desquels tous doivent signer le même document. Est-ce le cas?

M. Butcher : Presque. Tout le monde signe le même traité. Pour ce qui est du Traité sur le commerce des armes, il prévoit un cadre sur lequel on peut fonder une législation interne. Oui, il existe de nombreuses façons d'établir une législation interne qui est compatible avec le traité. Il y a même une seconde couche dans l'Union européenne pour que la position courante sur les exportations d'armes de l'administration soit compatible avec le Traité sur le commerce des armes. Ensuite, les États membres de l'Union européenne ont adopté des lois de mise en œuvre selon

and the Arms Trade Treaty. Those national legislations all differ to some degree.

There are different ways of doing it. As long as you meet the requirements of the treaty that's fine.

The Chair: I'm just going to take the liberty of pursuing that point for more clarification.

Most international treaties are signed and then the ratification comes. Every country has a capability pursuant to its constitution as to how they ratify and implement; therefore, there's a lot of discretion. There is a reporting mechanism in this treaty. The difficulty: is there an implementation strategy that is international to determine whether the implementing legislation in the countries meets the expected standards of the arms treaty. My understanding, that is not built in. It is left to the goodwill of those who have signed on, that they will fully comply with the treaty. It is a subject, particularly with academics, of debate, whether that implementing legislation really meets the full requirements of the ATT. I don't see anything unique or different in this treaty than others. That's the conundrum then, the need for a parliamentary oversight.

Mr. Butcher: I would say that's partially correct. There is now within the structures of the Arms Trade Treaty a provision between the Conference of States Parties for a working group on implementation to meet made up of states parties to the treaty. Anyone who wants to attend. That body makes recommendations to the Conference of States Parties each year. There is now a formal process amongst states parties to the treaty to evaluate national implementation mechanisms, make recommendations for their strengthening and ensure a certain amount of commonality at least between those mechanisms.

Four years ago when the treaty entered into force there was no mechanism like this. In the last couple of years that mechanism has been put in place.

The Chair: It's still a persuasion mechanism, though?

Mr. Butcher: Yes.

The Chair: Rather than the ICC that I know about, International Criminal Court, very few of the international treaties have full consequences for states that are international instruments. All we have at the moment is this reporting mechanism. Hopefully we can influence each other and that is the state we're at. I'm correct about that. It was just a reporting and a recommendation, not a consequence, just a persuasion?

la position courante et le Traité sur le commerce des armes. Ces lois internes diffèrent toutes dans une certaine mesure.

Il existe différentes façons de procéder. Tant qu'on respecte les exigences du traité, ça va.

La présidente : Je vais me permettre de poursuivre dans la même veine pour obtenir davantage de précision.

La plupart des traités internationaux sont signés, et la ratification vient par la suite. Chaque pays a une capacité, conformément à ce que prévoit sa constitution au chapitre de la ratification et de la mise en œuvre; par conséquent, il y a un pouvoir discrétionnaire important. Le traité prévoit un mécanisme de reddition de comptes. La question est la suivante : y a-t-il une stratégie de mise en œuvre internationale qui détermine si la législation de mise en œuvre dans les pays respecte les normes prévues par le Traité commercial sur les armes? Si j'ai bien compris, cela n'existe pas dans le traité. Il est laissé à la bonne volonté des signataires de se conformer entièrement au traité. C'est un sujet qui fait l'objet de débats, particulièrement chez les universitaires : la législation de mise en œuvre respecte-t-elle vraiment toutes les exigences du Traité commercial sur les armes? Je ne vois rien d'unique ou de différent dans ce traité par rapport aux autres. C'est le casse-tête auquel on se heurte : la nécessité d'une surveillance parlementaire.

M. Butcher : Je vous dirais que vous avez partiellement raison. Il y a maintenant, dans le Traité sur le commerce des armes, une disposition qui prévoit la création d'un groupe de travail auquel participent des États parties de la Conférence des États parties. Tout le monde peut y participer. Ce groupe formule chaque année des recommandations à la Conférence des États parties. Les États parties signataires du Traité ont maintenant un processus officiel pour évaluer les mécanismes nationaux de mise en œuvre, faire des recommandations afin de les renforcer et s'assurer qu'il y ait au moins un certain nombre de points communs entre ces mécanismes.

Il y a quatre ans, lorsque le traité est entré en vigueur, aucun mécanisme du genre n'existait. Au cours des deux ou trois dernières années, ce mécanisme a été mis en place.

La présidente : Cependant, il s'agit encore d'un mécanisme de persuasion, n'est-ce pas?

M. Butcher : Oui.

La présidente : À ma connaissance, à l'exception de la CPI, la Cour pénale internationale, très peu de traités internationaux ont pour les États de véritables conséquences qui sont des instruments internationaux. Tout ce que nous avons en ce moment, c'est ce mécanisme de reddition de comptes. Nous espérons pouvoir nous influencer les uns les autres, et c'est la situation dans laquelle nous nous trouvons. Je pense que j'ai bien

Mr. Butcher: Yes, that's true. Yes.

The Chair: Thank you. I thought I read it wrong.

Senator Bovey: I want to thank you all for your presentations.

Dr. Simpson, you've obviously spent a long time doing a lot of research on this. I have a question for you from your research. I'm wanting to know a little bit more of your insight into the CCC. I read Minister Carr's letter to the CCC. He asked, and I quote, for a review of the corporations':

. . . risk assessments and transaction due diligence to ensure that human rights, transparency, and responsible business conduct are core guiding principles for the CCC.

The minister asked this review be conducted in the context of the signing of the ATT. He asked for a report by the end of November. Of course we're not at the end of November.

I wonder if you have any idea of where that review stands? Do you know what the current guidelines for the CCC brokerage sales of weapons abroad are in regard to human rights at this time? How will Bill C-47 affect the operations of CCC, if at all?

Ms. Simpson: Okay.

The important role of the Canadian Commercial Corporation remains unacknowledged and unchanged.

The Canadian Commercial Corporation (CCC) is a Crown corporation that plays a central role in exporting Canadian military goods, especially to the United States. The terms of the *Defence Production Sharing Agreement* obligate the CCC to act as the prime contractor for US Department of Defense contracts valued above a threshold, currently set at US \$150,000. The CCC also arranges arms exports to other countries, including recent record contracts for the sale of light armoured vehicles (LAVs) . . .

The CCC, its role has to be made explicit in the ATT and also in Bill C-47 alongside the procedural changes, which is what we're talking about, to ensure that its operations meet ATT obligations. As I mentioned, there was a whole issue, the CCC

compris. Il s'agissait simplement d'un rapport et d'une recommandation, non pas d'une conséquence, seulement une mesure de persuasion, n'est-ce pas?

M. Butcher : Oui, c'est cela.

La présidente : Merci. Je croyais m'être trompée.

La sénatrice Bovey : J'aimerais vous remercier tous de vos exposés.

Madame Simpson, vous avez évidemment passé beaucoup de temps à faire nombre de recherches en la matière. J'ai une question pour vous sur vos recherches. J'aimerais en savoir un peu plus sur ce que vous pensez de la CCC. J'ai lu la lettre qu'a adressée le ministre Carr à la CCC. Il a demandé, et je cite, qu'on réalise un examen exhaustif des pratiques de la Corporation :

[...] concernant l'évaluation du risque et l'exercice de la diligence requise dans les transactions, pour vous assurer que les droits de la personne, la transparence et la conduite responsable des entreprises font partie des principes directeurs de votre organisation.

Le ministre a demandé que cet examen soit réalisé dans le contexte de la signature du TCA. Il a exigé un rapport d'ici la fin novembre. Bien sûr, ce n'est pas encore la fin novembre.

Je me demande si vous avez une idée de ce qu'il en est de cet examen? Savez-vous quelles sont les lignes directrices actuelles relativement au courtage visant la vente d'armes à l'étranger assuré par la CCC au chapitre des droits de la personne? Quelles seront les incidences du projet de loi C-47 sur les opérations de la CCC, s'il y en a?

Mme Simpson : D'accord.

Le rôle important de la Corporation commerciale canadienne reste méconnu et inchangé.

La Corporation commerciale canadienne, ou la CCC, est une société d'État qui joue un rôle central dans l'exportation des marchandises militaires canadiennes, notamment vers les États-Unis. Les conditions de l'*Accord sur le partage de la production de défense* obligent la CCC à agir à titre de maître d'œuvre pour les contrats du département de la Défense des États-Unis qui dépassent un certain seuil, présentement fixé à 150 000 \$US. La CCC s'occupe également de l'exportation des armes vers les gouvernements étrangers, incluant les récents contrats pour la vente record de véhicules blindés ou VBL [...]

Le rôle de la CCC et les changements procéduraux, dont nous parlons, doivent être rendus explicites dans le TCA et aussi dans le projet de loi C-47 afin que l'on puisse s'assurer que les opérations de la CCC respectent les obligations prévues dans le

not adhering even to existing EIPA regulations regarding the LAVs. The permit was not even issued until 2016.

Let me end with some comments. Canada is a member of more international organizations than any other country in the world. We abide by the highest standards in the nuclear non-proliferation treaty regime. We abide by the Chemical Weapons Convention. We abide by the Biological Weapons Convention to the highest degree. When we start talking about watering down and maybe making our participation less kind of ethical, when we start saying, "Oh, let's look" — we won't be looking at what we're exporting under DND, we won't be looking at what we're exporting to the United States. Let's just think about U.S. trade and so on. The rest of the world looks at us. They look at the Saudi Arabia issue and they follow. They will follow and they will do what we do because we are seen around the world. We pay our UN dues on time the first day of January.

If you want to water it down and skate out of this, it's your responsibility. You are the people who we turn to for oversight on these important issues, not us; you're the senators. Thank you.

Senator Housakos: My question is addressed to Mr. Butcher and Ms. Simpson. It has to do with Canada's I think attempt constantly to balance our principal foreign policy in regards to human rights, while getting our fair share of the commercial potential benefits that are out there, billions of dollars in potential trade. Of course when you're trading in the areas of security and weaponry and technology of this sort, it's also very often used for security, not necessarily always for the conflict. When you have strong security, it very often prevents conflict.

My question to both of you: What's the balance? How do we do those two diametrically opposed things or perceived diametrically opposed things and not hurt our economy and the thousands of jobs affected by it?

Mr. Butcher: It's a series of judgments that all countries who are party to the ATT make on a regular basis. It's something which has proven possible in the past few years since the treaty entered into force, something which has been supported by industry in many countries.

For example, here in the U.K. one of the leading industry advocates for the treaty over the past 10 years comes from Rolls-Royce, a direct engine competitor with Pratt & Whitney Canada. They've provided someone to the British delegation, both to the negotiation of the treaty and to the Conference of the States Parties who has strongly supported the treaty, as does BAE Systems, one of the world's biggest arms companies.

TCA. Comme je l'ai mentionné, il y avait un problème : la CCC n'adhère même pas au règlement d'application de la LLEI concernant les VBL. Le permis n'a pas été délivré avant 2016.

Si vous me le permettez, je terminerais en faisant certains commentaires. Le Canada est membre de plus d'organisations internationales que tout autre pays au monde. Il se conforme aux normes les plus élevées du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il respecte la Convention sur les armes chimiques. Il adhère à la Convention sur les armes biologiques au plus haut degré. Lorsqu'il envisage de modérer sa participation et de la rendre possiblement moins éthique, quand il dit : « Oh, voyons voir »... Il n'examinera pas ce que le MDN exporte ni ce que lui-même exporte aux États-Unis. Pensons seulement au commerce avec les États-Unis et ainsi de suite. Le reste du monde nous regarde. Les autres pays regardent la question de l'Arabie saoudite et suivent la situation. Ils se tiennent au courant de ce qui se passe et feront ce que nous faisons parce qu'ils nous observent. Nous payons nos cotisations aux Nations Unies à temps, avant le 1er janvier.

Si vous voulez modérer notre participation et vous esquiver, c'est votre responsabilité. On s'en remet à vous pour assurer la surveillance de ces questions importantes, car ce n'est pas notre rôle; vous êtes les sénateurs. Merci.

Le sénateur Housakos : Ma question s'adresse à M. Butcher et à Mme Simpson. Elle porte sur le fait que le Canada essaie toujours de trouver un équilibre entre sa principale politique étrangère en matière de droits de la personne et l'obtention de sa juste part des avantages commerciaux potentiels dans les marchés, possiblement des milliards de dollars d'échanges commerciaux. Bien sûr, lorsqu'il s'agit de commerce dans les secteurs de la sécurité, de l'armement et de technologies du genre, ces produits sont souvent utilisés à des fins de sécurité, non pas forcément dans le cadre de conflits. Lorsqu'on accroît la sécurité, on évite souvent les conflits.

Voici ma question : quel est l'équilibre? Comment pouvons-nous faire ces deux choses diamétralement opposées, ou perçues comme étant diamétralement opposées, sans nuire à notre économie et aux milliers d'emplois qui sont touchés?

M. Butcher : C'est une série de jugements que font régulièrement tous les pays qui font partie du TCA. C'est quelque chose qui s'est avéré possible au cours des dernières années depuis l'entrée en vigueur du traité et qui a été appuyé par l'industrie dans nombre de pays.

Par exemple, ici au Royaume-Uni, une des sociétés chefs de file qui a milité en faveur du traité au cours des 10 dernières années, c'est Rolls-Royce, une concurrente directe de Pratt & Whitney Canada dans le secteur de la fabrication de moteurs. Un de ses représentants faisait partie de la délégation britannique, tant dans le cadre des négociations du traité que de la Conférence des États parties, lesquels ont fermement appuyé le traité; il en

It has proven possible to balance both commercial interests with what are in the end political interests. Nobody wants to be seen to be providing arms for torture, for the massacre of civilians, for completely inappropriate uses. This in the end is why countries like the U.S. haven't become a state party yet; the U.K., and France, all of which are major arms exporters were very happy to participate in the negotiation of the treaty. At least in the case of the U.K. and France, become states party to it.

Senator Housakos: Ms. Simpson, would you like to add to that?

Ms. Simpson: On the balance, yes, it is very difficult to make decisions. And like Andrew Scheer, our Conservative leader, it has been very difficult for me in London to talk about the Saudi human rights violations, which I began writing about in 2014. I realized thousands of jobs in southwestern Ontario depend on drones, on arms exports, on LAVs. I'm not sure it's as many jobs as they claim. I say that because of people who have written to me who said they have a short-term contract at General Dynamics. It's not the 3,000 jobs they're claiming. I can't find that out. I know my boss, my editor said there's not as many jobs or LAVs as it seems. We don't know. It's not transparent. That's the problem. We don't know.

I am very sympathetic to the situation of workers. We have to abide by human rights considerations around the world. Otherwise we're going to have more killings and more embarrassment as MBS who's only 33, continues to reign in Saudi Arabia. We're stuck until 2028 unless the prime minister pauses. This is the whole issue Senator Massicotte is bringing up about the export permit. Can we stop? How do we stop it? That's not clear to me. Thank you very much.

Senator Housakos: My next question really has to do with foreign aid. Canada, of course, is a participant when it comes to foreign aid in a number of developing countries around the world. What mechanisms do we have in place to be able to confirm that none of those dollars end up getting rerouted and being used for military purposes that go on by various forms and get rerouted into war zones? No one's really touched on that issue — foreign aid can be used as a weapon. We provide foreign aid to many countries around the world. Do we have any

va de même pour BAE Systems, un des plus grands fabricants d'armes au monde.

On a pu atteindre un équilibre entre les intérêts commerciaux et ce qui s'avère être au bout du compte les intérêts politiques. Personne ne veut être vu comme un fournisseur d'armes qui servent à torturer ou à massacrer des civils et qui sont utilisées de manière complètement inappropriée. Au final, c'est la raison pour laquelle des pays comme les États-Unis ne sont pas encore devenus des États parties; le Royaume-Uni et la France, qui sont tous deux d'importants exportateurs d'armes, étaient très heureux de participer aux négociations du traité. C'est du moins le cas pour le Royaume-Uni et la France, qui sont devenus des États parties.

Le sénateur Housakos : Madame Simpson, voulez-vous renchéirir?

Mme Simpson : Pour ce qui est de l'équilibre, oui, il est très difficile de prendre des décisions. Et, comme pour Andrew Scheer, le chef du Parti conservateur, il a été très difficile pour moi à Londres de parler des violations des droits de la personne de l'Arabie saoudite, sur lesquelles j'ai commencé à écrire vers 2014. J'ai compris que des milliers d'emplois dans le sud-ouest de l'Ontario dépendent des drones, des exportations d'armes et des VBL. Je ne suis pas certaine qu'il s'agisse d'autant d'emplois qu'on le prétend. J'affirme cela parce que des gens m'ont écrit et m'ont dit qu'ils avaient un contrat à court terme avec General Dynamics. Ce n'est pas 3 000 emplois comme on le prétend. Je ne peux pas trouver le vrai nombre. Selon mon patron et rédacteur en chef, il n'y a pas autant d'emplois ou de VBL qu'on le croit. Nous ne le savons pas. Ce n'est pas transparent. Voilà le problème. Nous ne le savons tout simplement pas.

J'ai beaucoup de sympathie pour les travailleurs qui se trouvent dans cette situation. Nous devons respecter les droits de la personne partout dans le monde. Sinon, davantage de personnes se feront tuer, et il y aura plus de situations embarrassantes comme celle de MBS qui, âgé de seulement 33 ans, continue de régner en Arabie saoudite. Nous avons les mains liées jusqu'en 2028, à moins que le premier ministre ne suspende le contrat. C'est toute la question dont parlait le sénateur Massicotte concernant le permis d'exportation. Pouvons-nous le révoquer? De quelle façon? Ce n'est pas clair pour moi. Merci beaucoup.

Le sénateur Housakos : Ma prochaine question porte sur l'aide étrangère. Le Canada, bien sûr, participe à l'aide étrangère fournie à un certain nombre de pays en développement partout dans le monde. Quels sont les mécanismes en place qui permettent de confirmer qu'aucun sou de cette aide n'est utilisé à des fins militaires sous diverses formes dans des zones de guerre? Personne n'a vraiment parlé de cette question... L'aide étrangère peut être utilisée comme une arme. Nous offrons de l'aide étrangère à nombre de pays dans le monde. Avons-nous

mechanisms in place and strings attached to make sure the funding is being used for what we think it's being used for?

Ms. Simpson: The major beneficiary of our aid and development for the last few years under the Harper regime was the Afghani government. We've just learned that there's a great deal of corruption. The U.S. is concerned, as is Canada, about the levels of corruption and where that money has gone. Has it built schools or is it building madrasahs? I understand that you are concerned.

The United Nations has agreed on the sustainable development goals, which will cost hundreds and hundreds of millions of dollars. We need oversight. That gets back to our original point, which is we need strong regulations, strong oversight, in order to ensure exactly what you're saying — that arms are not sold to young teenagers who use drugs to kill other people.

It's our responsibility, or more your responsibility to tell you the truth, senator. Thank you.

Senator Dean: Professor Simpson, you make strong arguments in favour of the application of export permits to sales and transfers to the U.S. Mr. Butcher has said the same thing. We hear equally strong arguments from Mr. Saabas about the access, competitiveness and other issues associated with extending those permits. It would seem to me that a bridge between those two positions lies somewhere in the reporting world. You've touched on this, Professor Simpson.

I don't know whether this was amended in the House of Commons, but the annual reports contemplated in the bill would be specific to those areas where there had been an export permit issued. I take it from that the reporting requirements would not extend to transfers to the U.S. Am I correct?

Ms. Simpson: I think you're correct, but I am not a lawyer. When I read Bill C-47, the evidence of the brokering control list, it goes on about the bill of laded commercial invoices admissible in evidence in any prosecution in this act.

Senator Dean: I'm just looking at section 27.

Ms. Simpson: You're on 27.

Senator Dean: I'm not a lawyer. We're in good company. In any event, assuming I'm correct and the overarching reporting requirement wouldn't capture U.S. transfers, presumably minimally, you'd want to see captured U.S. transfers.

Ms. Simpson: That's exactly it.

des mécanismes et des conditions en place qui garantissent que le financement est utilisé de la façon dont il doit l'être?

Mme Simpson : Le principal bénéficiaire de notre aide au développement au cours des dernières années sous le régime Harper, c'était le gouvernement afghan. Nous venons d'apprendre qu'il y a beaucoup de corruption. Les États-Unis et le Canada sont très préoccupés par les degrés de corruption et l'endroit où l'argent est allé. A-t-on bâti des écoles ou des madrasahs? Je crois comprendre que vous êtes inquiets.

Les Nations Unies ont accepté les objectifs de développement durable, qui coûteront des centaines et des centaines de millions de dollars. Nous avons besoin de surveillance. Cela revient à ce que nous disions initialement. Nous avons besoin d'une réglementation et d'une surveillance strictes pour veiller à ce que vous disiez exactement : les armes ne doivent pas être vendues à des adolescents toxicomanes pour tuer des gens.

C'est notre responsabilité, ou plutôt la vôtre, pour être honnête, monsieur le sénateur. Merci.

Le sénateur Dean : Madame Simpson, vous avez des arguments convaincants en faveur de l'application de permis d'exportation pour les ventes et les transferts aux États-Unis. M. Butcher a dit la même chose. Nous avons entendu des arguments tout aussi convaincants de la part de M. Saabas sur l'accès, la compétitivité et d'autres questions liées à la prolongation de ces permis. À mon avis, il est possible de concilier ces deux positions grâce à la reddition de comptes. Vous en avez parlé, madame Simpson.

Je ne sais pas si un amendement a été présenté à la Chambre des communes, mais les rapports annuels envisagés dans le projet de loi viseraient précisément les secteurs pour lesquels un permis d'exportation a été délivré. J'en déduis que les exigences en matière de rapports ne s'appliqueraient pas aux transferts aux États-Unis. Est-ce que j'ai bien compris?

Mme Simpson : Je crois que vous avez raison, mais je ne suis pas avocate. Lorsque je regarde le projet de loi C-47, il y a la preuve relative à la liste des marchandises de courtage contrôlé et ensuite les factures commerciales et les connaissements qui sont admissibles en preuve dans toute poursuite en vertu de cette loi.

Le sénateur Dean : Je suis seulement à l'article 27.

Mme Simpson : Vous êtes à l'article 27.

Le sénateur Dean : Je ne suis pas avocat. Nous sommes en bonne compagnie. Quoi qu'il en soit, si j'ai raison et si l'exigence générale de rédiger des rapports ne vise pas les transferts aux États-Unis, j'imagine, à tout le moins, que vous voudriez que ce soit le cas.

Mme Simpson : C'est en plein ça.

Senator Dean: What else would you like in the world of reporting while we're on this subject? We might then ask if there are concerns about reporting from a commercial aspect.

Ms. Simpson: The concerns on reporting involve the exports to the U.S., the export through the Department of National Defence, and whether that would supercede or somehow get around it. Also the role of the Crown corporation, the CCC. Then mainly it's DND and the exports to the U.S. and the oversight of the minister because that's another issue that people are saying: we're relying on the judgment of the Department of Foreign Affairs and the minister.

Maybe, Martin, you could comment because that's a little bit different too, that we're putting it all in the judgment of the one department. I don't know if in the U.K. you have more oversight.

Mr. Butcher: Yes, in the U.K., the decision whether to issue an export licence relies on advice from a number of departments. In every case, the foreign office, the Ministry of Defence, and the business department will give an opinion. In some cases relating to transfers to less-developed countries, the Department for International Development will also give an opinion. Those are collated in a unit where those departments work together to allow the Foreign Secretary to make a decision.

It is a cross-government decision, bearing in mind all different kinds of interests in making a decision.

I would add, with regard to Canadian transfers into the United States, I wasn't suggesting every single individual transfer needs to have a licence. Indeed, the open licensing system we have does apply to some transfers to the United States. The U.K. exports parts for U.S. F-16 aircraft. In those cases it will say: You can export to the United States these particular components for a number of years. Then reporting on that is done annually and retrospectively.

It's a very open licensing system. The administrative burden is very light. It does comply with the Arms Trade Treaty and allows for reporting against that licence.

Senator Dean: Could we give Mr. Saabas an opportunity to comment?

Mr. Saabas: Thank you, senator. There is reporting available through customs. Every time things go back and forth across the border, there is a customs document. There is the ability to get reporting. As Mr. Butcher said, there are some countries where

Le sénateur Dean : Qu'aimeriez-vous que l'on ajoute aux exigences redditionnelles pendant que nous abordons le sujet? Nous pourrions aussi demander s'il existe des préoccupations relatives aux rapports sur le plan commercial.

Mme Simpson : Les préoccupations en matière de rapports concernent les exportations aux États-Unis, en particulier les exportations réalisées par le ministère de la Défense nationale, et la question de savoir si elles ont préséance sur les rapports ou les contournent d'une manière ou d'une autre. Il y a également le rôle de la corporation de la Couronne, la CCC. Ensuite et surtout, il y a le MDN, les exportations aux États-Unis et la surveillance du ministre parce qu'il s'agit d'une autre chose dont les gens parlent. Ils disent qu'ils se fient au jugement des responsables du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement et à celui du ministre.

Martin, comme c'est un peu différent, vous pourriez peut-être aussi parler un peu du fait que nous comptons uniquement sur le jugement des responsables d'un seul ministère. Je ne sais pas si, au Royaume-Uni, vous avez plus de surveillance.

M. Butcher : Oui, au Royaume-Uni, la décision de délivrer un permis d'exportation est prise suivant les conseils d'un certain nombre de ministères. Le Foreign Office, le ministère de la Défense et le ministère offrant des services aux entreprises donneront toujours leur avis. Dans certains cas qui concernent les transferts à des pays moins développés, le ministère du Développement international donnera également son avis. Ils sont regroupés dans une unité où les ministères travaillent ensemble afin de permettre au secrétaire d'État de prendre une décision.

Il s'agit d'une décision pangouvernementale qui tient compte de tous les types d'intérêts.

Pour ce qui est des transferts canadiens aux États-Unis, je ne disais pas que chaque transfert nécessite un permis. En fait, le système de délivrance de permis ouvert que nous avons s'applique à certains transferts aux États-Unis. Le Royaume-Uni exporte des pièces pour l'appareil F-16 américain. Dans ces cas, le Royaume-Uni pourra exporter ces pièces aux États-Unis pour un certain nombre d'années. Ensuite, les rapports sur ces exportations seront réalisés de manière annuelle et rétroactive.

Il s'agit d'un système de délivrance de permis très ouvert. Le fardeau administratif est très léger. Il est conforme au Traité sur le commerce des armes et prévoit la rédaction de rapports sur ce permis.

Le sénateur Dean : Pourriez-vous donner l'occasion à M. Saabas de faire un commentaire?

M. Saabas : Merci, monsieur le sénateur. Il y a également les rapports rédigés par les douanes. Chaque fois que des choses traversent la frontière de part et d'autre, les douanes produisent un document. Il est possible d'obtenir des rapports. Comme l'a

we require export permission for our products. The same thing: It's a joint government decision between Defence, Foreign Affairs, administrative, industry, and all of that. That process is very similar.

Between Canada and the United States, we're very much aligned with whom we think we want to play with, whom we don't want to play with. The volume of parts that go back and forth is an administrative burden. Profitability of a Canadian company is not something to take for granted. The road is littered with people who were profitable and no longer are. We work hard to be cost-effective and quite honestly, if the U.S. turns around to say if they need export permits to send to us, we have little leverage.

All our products are dual use, civilly certified products that go on civilly certified airplanes. The fact some of those uses may end up in the military on a helicopter or whatever is there. The preponderance of what we do is commercial. We feel strongly there are reporting mechanisms through customs. There is enough control, alignment between Canadian the United States, in terms of our end goals. Those countries where Canada has concerns, we have an export permit process we go through and follow, and we look at the end use.

To the comments earlier, if the end use is being violated by the customer, we stop shipping. We stop the shipments. There is a mechanism to control them. As Mr. Purchase said earlier, when you're in the game, if somebody behaves poorly, you control the parts and have the ability to keep those planes flying or not flying. Canada being in the game and strong in the aerospace industry has been good for us. All the other engine competitors are in England or France or the U.S. They all play by slightly different rules as well.

France is more forward leaning when it comes to supporting Russia or China or any of those countries whereas in Canada, we have more stringent controls. Our view is there are controls in place in Canada that prevent us from going to those countries we don't want to be working with or have questions about. The amount of time we spend with customs and customs paperwork back and forth clearly shows what goes back and forth across the border. Staying competitive in a world where you're competing in a global market is what keeps Canadian aerospace strong, \$500 million a year invested back into the business because we can be profitable and play in a world market.

dit M. Butcher, certains pays exigent des permis d'exportation pour nos produits. C'est la même chose. Il s'agit d'une décision gouvernementale conjointe entre la Défense, les Affaires étrangères, le pouvoir administratif, l'industrie et toutes les parties concernées. Ce processus est très similaire.

Le Canada et les États-Unis harmonisent leurs processus avec ceux des pays avec lesquels ils veulent faire des affaires. Le volume de pièces qui traversent la frontière représente un fardeau administratif. La rentabilité d'une entreprise canadienne est quelque chose qu'il ne faut pas tenir pour acquis. Beaucoup de gens qui ont géré des entreprises rentables ne sont plus là. Nous travaillons dur pour être rentables et, bien honnêtement, si les États-Unis nous disent que, s'ils ont besoin de permis d'exportation pour nous envoyer... Nous disposons de très peu de recours.

Tous nos produits sont à double usage : certifiés civilement et destinés à des avions également certifiés civilement. Certains de ces produits peuvent finir par être utilisés par l'armée dans un hélicoptère ou autre chose. La majeure partie de nos activités est de nature commerciale. Nous croyons fermement qu'il existe des mécanismes de rapports aux douanes. Il y a suffisamment de contrôle et d'harmonisation entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne nos objectifs finaux. Quant aux pays qui inquiètent le Canada, nous avons un processus de délivrance de permis en matière d'exportation que nous devons suivre, et nous examinons l'utilisation finale.

Pour revenir aux commentaires faits plus tôt, si l'utilisation finale est violée par le client, nous cessons de lui envoyer des produits. Nous arrêtons les expéditions. Il y a un mécanisme de contrôle à cet égard. Comme l'a dit plus tôt M. Purchase, dans ce secteur, si un joueur se comporte mal, on a une emprise sur les pièces et on peut décider si ces avions continueront de voler. Le Canada est un joueur important dans l'industrie aérospatiale, et cela a été bon pour nous. Tous les autres fabricants de moteurs concurrents sont en Angleterre, en France ou aux États-Unis. Ils doivent tous obéir à des règles quelque peu différentes.

La France est plus tournée vers l'avenir lorsqu'il s'agit de soutenir la Russie ou la Chine ou l'un de ces pays, alors que, au Canada, nous avons des mesures de contrôle plus rigoureuses. À notre avis, il y a des mesures de contrôle en place au Canada qui nous évitent d'aller vers les pays avec lesquels nous ne voulons pas collaborer ou sur lesquels nous nous questionnons. Le temps que nous passons aux douanes et à remplir les formalités douanières montre clairement ce qui se passe de part et d'autre de la frontière. C'est en demeurant concurrentiel dans un monde où il est en concurrence sur un marché mondial que le secteur aérospatial canadien demeure fort; 500 millions de dollars sont

Senator Dean: Very quickly on section 27, which now excludes from the annual report to Parliament, if I'm reading it correctly, reporting on transfers to the U.S. Would it be a concern to you if that reporting of transfers to the U.S. was in some way incorporated into the requirement to report to Parliament?

Mr. Saabas: Again, there is a customs back and forth. That information is available.

Senator Dean: I understand.

Mr. Purchase: I think it would depend on how that information was generated. If it's generated from existing customs documentation, we don't see an issue. The challenge is if it requires permit applications, even if it's limited to a relatively small proportion of the transactions. To give you context, we currently process — including data and physical goods — between 3.5 and 4 million export reviewable transactions per month. The simplicity with which things can move across the U.S. border allows us to do that in a reasonably efficient manner. I understand it's just administration and there's sometimes a view of, "Well, with computers surely we can automate things." It is not as straightforward at that.

The logistics, the little details of how things move from one place to the next are what kill you at the end of the day. We live in Montreal. We have an early winter this year. One of the annual traditions in Montreal is people complaining about how long it takes to get their streets cleared of snow. It really flows from a lack of appreciation of what goes into the logistics of doing something like that. I live in the plateau. There are no driveways. Everybody parks on the street. But as somebody who designs, implements, oversees and enforces systems, you gain an appreciation of all the things that have to happen correctly in order for that to get done at all. I think sometimes we're so used to the ease with which we can do things, buying things on Amazon or whatever, we assume it's simple to do and it's not.

It's a miracle they're able to clear the streets in the time they do. Our ability to process the volume of transactions we do while safeguarding and ensuring our compliance to all of our obligations to the Canadian government is a huge task. Nobody sees the effort that goes into it from behind.

The Chair: Just for senators, and perhaps our witnesses, originally when the bill was filed by the government, the report to Parliament stated as soon as practicable after December 31 of each year, the minister shall prepare and lay before Parliament a report of the operations under this act for that year. It would be operations which excludes the U.S.

réinvestis chaque année dans le secteur parce que nous pouvons être rentables et faire notre place sur le marché mondial.

Le sénateur Dean : Très rapidement au sujet de l'article 27, qui exclut maintenant du rapport annuel au Parlement, si j'ai bien compris, les rapports sur les transferts aux États-Unis. Seriez-vous préoccupé par le fait que ces rapports sur les transferts aux États-Unis soient intégrés d'une certaine façon à l'obligation de faire rapport au Parlement?

M. Saabas : Encore une fois, il y a un aller-retour aux douanes. Cette information est accessible.

Le sénateur Dean : Je comprends.

M. Purchase : Je pense que cela dépendrait de la façon dont cette information a été générée. Si elle provient de documents douaniers existants, nous ne voyons aucun problème. La difficulté survient s'il faut présenter une demande de licence, même si cela se limite à une proportion relativement faible des transactions. Pour vous mettre en contexte, nous traitons actuellement — y compris les données et les biens physiques — de 3,5 à 4 millions de transactions d'exportation sujettes à un examen par mois. La simplicité avec laquelle les choses peuvent traverser la frontière américaine nous permet de le faire d'une manière raisonnablement efficace. Je comprends que ce n'est que de l'administration et que les gens se disent parfois que, grâce aux ordinateurs, on peut sûrement automatiser les choses. Ce n'est pas aussi simple que cela.

La logistique, les petits détails sur la façon dont les choses se déplacent d'un endroit à l'autre, c'est ce qui vous tue au bout du compte. Nous vivons à Montréal. Nous avons un hiver précoce cette année. L'une des traditions annuelles à Montréal est que les gens se plaignent du temps qu'il faut pour déneiger les rues. Cela découle en fait d'un manque de compréhension de la logistique derrière une telle chose. Je vis sur le plateau. Il n'y a pas d'entrées de cour. Tout le monde se gare dans la rue. Toutefois, quand on conçoit, met en œuvre, supervise et applique des systèmes, on comprend tout ce qui doit être fait correctement pour obtenir un résultat. Je pense que, parfois, nous sommes tellement habitués à la facilité avec laquelle nous pouvons faire les choses, acheter des produits sur Amazon ou ailleurs que nous présumons que c'est simple à faire, mais ce ne l'est pas.

C'est un miracle qu'on soit capable de déneiger les rues aussi vite. C'est pour nous une énorme tâche de traiter le volume de transactions que nous avons tout en préservant et en respectant toutes nos obligations envers le gouvernement canadien. D'un œil extérieur, personne ne voit l'effort qui y est consacré.

La présidente : À titre d'information pour les sénateurs, et peut-être pour nos témoins, à l'origine, lorsque le projet de loi a été déposé par le gouvernement, en ce qui concerne le rapport au Parlement, il était prévu que, dès que possible après le 31 décembre de chaque année, le ministre prépare et dépose devant le Parlement un rapport sur les opérations prévues par la

In the other chamber, it was amended to “no later than May 31 of each year, the minister shall prepare and cause to be laid before each house of Parliament a report of the operations under this act,” which was the original. It was added at that time “and a report in respect of arms, ammunition, implements and munitions of war that were exported in the preceding year under the authority of and in accordance with an export permit issued under subsection 7(1).”

Therefore, I think we need the government officials and the minister to explain to us how they perceive this amended change and to what extent the reporting will now be changed. It's clear the other one is just the operations of the act. They've added these words and accepted them. We need the government officials to explain its implementation and what they believe it means for our deliberations, I think.

Senator Cordy: Thank you very much to each of you for being here and contributing to our study on this important bill.

We heard a lot of talk about the balance that's needed. You're looking at human rights, child soldiers and the countries in fact do a risk assessment before they sign any contracts or give out permits.

We also heard the challenges of doing deals with Middle Eastern countries. It's a challenge. You're trying to get in to help some Middle East countries but — I don't want to be critical of any country here. I'm trying to find words carefully. But you're trying to find a country to deal with and that country is not pristine. You're picking the best just to get into the area to make things better.

We also heard yesterday that security is unpredictable. Things can change from one day to the next. Because of that, the bill allows the minister to have discretion.

Going back to Senator Massicotte's comments earlier, sometimes the contracts are signed and everything is relatively fine. Then six months or a year-and-a-half into the contract, things start to change. The challenge is if it's in the law that these contracts can be revoked quite easily, that would be challenging for businesses, unless it's something exceptional.

I think it would affect the whole bidding process. If it's tenuous and can be changed, I would think businesses would have to, on the front end, load the cost of it just in case things happened.

loi pour cette année-là. Il s'agirait d'opérations qui excluent les États-Unis.

Dans l'autre chambre, il a été modifié comme suit : « Au plus tard le 31 mai de chaque année, le ministre fait déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport sur l'application de la présente loi [...] », ce qui est la version originale. À l'époque, on a ajouté ce qui suit : « [...] et un rapport sur les armes, les munitions et le matériel ou les armements de guerre qui ont été exportés au cours de l'année précédente sous l'autorité d'une licence d'exportation délivrée en vertu du paragraphe 7(1). »

Par conséquent, je pense que nous avons besoin que les représentants du gouvernement et le ministre nous expliquent comment ils perçoivent cette modification et dans quelle mesure les rapports seront maintenant modifiés. Il est clair que l'autre n'est que le mécanisme de la loi. On a ajouté ces mots et on les a acceptés. À mon avis, nous avons besoin que les représentants du gouvernement expliquent la mise en œuvre et ce qu'ils pensent que cela signifie quant à nos délibérations.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup à chacun d'entre vous d'être ici et de contribuer à notre étude de cet important projet de loi.

Nous avons beaucoup entendu parler de l'équilibre nécessaire. On parle des droits de la personne, des enfants soldats et des pays qui font en fait une évaluation des risques avant de signer un contrat ou de délivrer une licence.

Nous avons également entendu parler des défis que pose la conclusion d'ententes avec les pays du Moyen-Orient. C'est tout un défi. Vous essayez de participer et d'aider certains pays du Moyen-Orient, mais... Je ne veux critiquer aucun pays ici. J'essaie de trouver les mots avec soin. Cependant, vous essayez de trouver un pays avec lequel traiter, et ce pays n'est pas blanc comme neige. Vous choisissez le meilleur pays pour vous rendre dans la région afin d'améliorer les choses.

Nous avons également entendu hier que la sécurité est imprévisible. Les choses peuvent changer d'un jour à l'autre. Pour cette raison, le projet de loi accorde au ministre un pouvoir discrétionnaire.

Pour revenir à ce que le sénateur Massicotte a dit tout à l'heure, il arrive que les contrats soient signés et que tout se passe relativement bien. Six mois ou un an et demi après l'entrée en vigueur du contrat, les choses commencent à changer. Le problème, c'est que ce serait difficile pour les entreprises si la loi prévoyait que ces contrats peuvent être révoqués assez facilement, à moins d'une situation exceptionnelle.

Je pense que cela aurait une incidence sur l'ensemble du processus d'appel d'offres. Si le contrat est précaire et qu'il peut être modifié, je pense que les entreprises devraient, au départ, en augmenter le coût au cas où les choses ne se passeraient pas comme prévu.

How do you deal with the unpredictability of security, getting your contracts and permits and ensuring a somewhat stable environment to carry out those contracts?

Secondly, in terms of the Middle East, how do you deal with it when you get a contract for the Middle East and you get a permit to deal with the Middle East? If security overall is unpredictable, the Middle East would be absolutely unpredictable.

Mr. Saabas: Thank you, senator. When it comes to contracting for our engines, we have very stringent clauses about export controls and international trade compliance that are built in. If rules change, we have the ability within our contracts to stop shipping or stop providing parts under those circumstances.

If customers violate the end use statements they've provided to us as part of the permit application, we have the ability in our contracts to stop shipping or not ship to them. We make that very clear. In the last eight or nine years, that has become predominant in our contracting. I think that's a clause for all aerospace players, quite honestly, like Rolls-Royce and Safran, Williams, GE and Honeywell.

That part we've addressed by saying we're always going to be in compliance with international trade rules for Canada and the United States, in our case.

When it comes to the Middle East, we always operate within what the law allows us to operate. If there's no restriction to go, we'll apply for a permit, we'll work there and go after it. If the rules change or if the Canadian government decides they want to have different rules for a country in the Middle East, our role is to comply. We don't make foreign policy. We try to live with what the law allows us to do and market ourselves worldwide.

Senator Cordy: Mr. Butcher, you spoke about the EU criteria established in 2008 and common positions. You said it was just a framework and adapted by each of the EU countries individually. Is there a no-trade list that would be across the board with all EU countries, or does each EU country determine their own list of whom the aerospace industry can or cannot deal with?

Mr. Butcher: There is indeed. It's called a denial notification system. If a country approaches one member state of the European Union and asks for a transfer of arms or equipment and that is refused, the member state of the European Union is then obliged to explain to the other member states what it's done and why the refusal was made. Then other member states don't undercut that refusal by then issuing the equipment.

Comment gérez-vous le caractère imprévisible de la sécurité, comment obtenez-vous vos contrats et vos licences et comment assurez-vous un environnement assez stable pour exécuter ces contrats?

Par ailleurs, en ce qui concerne le Moyen-Orient, comment réagissez-vous lorsque vous obtenez un contrat et une licence pour cette région? Si la sécurité dans son ensemble est imprévisible, le Moyen-Orient serait absolument imprévisible.

M. Saabas : Je vous remercie, madame la sénatrice. Lorsqu'il s'agit de conclure des contrats pour nos moteurs, on intègre des clauses très strictes sur les contrôles à l'exportation et la conformité au commerce international. Si les règles changent, nos contrats nous donnent la possibilité, dans ces circonstances, de cesser d'expédier ou de fournir des pièces.

Si les clients violent les déclarations d'utilisation finale qu'ils nous ont fournies dans le cadre de la demande de licence, nous avons la possibilité, en vertu de nos contrats, de cesser de leur expédier la marchandise ou de ne pas leur expédier. Nous sommes très clairs là-dessus. Au cours des huit ou neuf dernières années, c'est devenu prédominant dans nos contrats. Je pense que c'est une clause qui touche tous les acteurs de l'aérospatiale, très honnêtement, comme Rolls-Royce et Safran, Williams, GE et Honeywell.

Nous avons abordé cette partie en disant que nous serons toujours en conformité avec les règles du commerce international pour le Canada et les États-Unis, dans notre cas.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, nous agissons toujours dans le cadre de ce que la loi nous permet de faire. S'il n'y a pas de restriction, nous irons de l'avant et présenterons une demande de licence, nous travaillerons là-bas. Si les règles changent ou si le gouvernement canadien décide qu'il veut avoir des règles différentes pour un pays du Moyen-Orient, notre rôle est de les respecter. Nous ne faisons pas de politique étrangère. Nous essayons de vivre avec ce que la loi nous permet de faire et de nous vendre dans le monde entier.

La sénatrice Cordy : Monsieur Butcher, vous avez parlé des critères de l'Union européenne établis en 2008 et des positions communes. Vous avez dit qu'il s'agissait simplement d'un cadre et que cela avait été adapté par chacun des pays membres. Existe-t-il une liste des pays bannis sur le plan commercial qui s'appliquerait à tous les pays de l'Union européenne, ou est-ce que chacun de ces pays établit sa propre liste des pays avec lesquels l'industrie aérospatiale peut ou ne peut pas traiter?

M. Butcher : Il y en a une, en effet. On appelle cela un système de notification de refus. Si un pays d'adresse à un État membre de l'Union européenne et demande un transfert d'armes ou de matériel qui lui est refusé, l'État membre est alors obligé d'expliquer aux autres États membres ce qu'il a fait et pourquoi le transfert a été refusé. Alors les autres États membres ne compromettent pas ce refus en transférant l'équipement.

To answer your first question, changes of the kind you're describing that I've talked about, aren't made lightly or capriciously by governments. They don't want to undermine their own industry. Sometimes circumstances force change. When, in 2011, the Arab Spring happened, the U.K. reviewed every single export licence that had been issued to a destination in the Middle East and North Africa and ended up revoking 150 of them.

A little while later, when the Morsi government in Egypt was overthrown by General Sisi, the member states of the European Union got together and decided that because of the security situation they would embargo the Egyptian security forces for equipment that could be used for internal repression. Several companies, in the Czech Republic, notably, have big contracts to supply small arms to Egyptian interior security forces.

These changes do happen. As Mr. Saabas said, companies have to adapt to them. Those aren't changes made lightly by governments.

Ms. Simpson: Regarding our arms sales to the Middle East, I think the whole world is watching on the international stage what an effective counter-argument would be, which is what President Trump is saying, no matter what happens. In situations like Khashoggi, the journalist, whatever happens, we will continue to sell. He's saying all they will do is give the money to other countries.

He, like generations of arms dealers before him, is telling us exactly how to think that way and saying to forget it, it doesn't matter what happens. We will still continue to trade and would be punishing ourselves if we did that, he says. Look at how the world is looking at that because, believe me, I do not think he's meeting approval on that issue. The same goes for Canada. Martin Butcher is correct: it would not be a decision taken lightly. It would be a serious decision.

Senator Cordy: I agree.

The Chair: We're over time. Senator Massicotte says he has a 30-second question.

Senator Massicotte: I just want to remind Mr. Butcher that I think you're going to send to us in writing, if you wish, those countries which allow a nominal contract whereby the end user contravenes the original intent. You're going to send that to us. You'll name which countries of the G20 allows foreign elements, whatever the exact the wording is. Can you send that to us?

Mr. Butcher: Absolutely. I can do that soon.

Pour répondre à votre première question, les changements du genre de ceux que vous décrivez et dont j'ai parlé ne sont pas apportés à la légère par les gouvernements ou selon leurs caprices. Ils ne veulent pas miner leur propre industrie. Parfois, les circonstances obligent un changement. Lorsque, en 2011, le printemps arabe a eu lieu, le Royaume-Uni a examiné toutes les licences d'exportation qui avaient été délivrées à une destination au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et a fini par révoquer 150 d'entre elles.

Peu de temps après, lorsque le gouvernement Morsi en Égypte a été renversé par le général Sisi, les États membres de l'Union européenne se sont réunis et ont décidé que, en raison des problèmes de sécurité, ils ailleraient imposer un embargo aux forces de sécurité égyptiennes pour le matériel pouvant servir à la répression interne. Plusieurs entreprises, notamment en République tchèque, ont d'importants contrats pour fournir des armes légères aux forces de sécurité intérieure égyptiennes.

Il arrive que des changements se produisent. Comme l'a dit M. Saabas, les entreprises doivent s'adapter aux changements. Ceux-ci ne sont pas apportés à la légère par les gouvernements.

Mme Simpson : En ce qui concerne nos ventes d'armes au Moyen-Orient, je pense que le monde entier observe sur la scène internationale quel serait un contre-argument efficace, à savoir ce que dit le président Trump, quoi qu'il arrive. Dans des cas comme celui de Khashoggi, le journaliste, peu importe ce qui se passe, la vente se poursuivra. Il dit que tout ce qui se passera, c'est que l'argent sera donné à d'autres pays.

Comme des générations de trafiquants d'armes avant lui, il nous dit exactement comment penser et nous dit d'oublier, peu importe ce qui se passe. Il dit que nous ne cesserons de commercer et que nous nous punirions si nous le faisons. Regardez comment le monde voit les choses, parce que, croyez-moi, je ne pense pas qu'il obtienne des approbations sur cette question. Il en va de même pour le Canada. Martin Butcher a raison, ce ne serait pas une décision prise à la légère. Ce serait une décision sérieuse.

La sénatrice Cordy : Je suis d'accord.

La présidente : Nous avons dépassé le temps alloué. Le sénateur Massicotte dit qu'il a une question de 30 secondes.

Le sénateur Massicotte : Je tiens simplement à vous rappeler, monsieur Butcher, que je pense que vous nous enverrez par écrit, si vous le souhaitez, la liste des pays qui autorisent un contrat nominal dans le cadre duquel l'utilisateur final enfreint l'intention initiale. Vous allez nous l'envoyer. Vous nommerez les pays du G20 qui autorisent les éléments étrangers, peu importe quels sont les mots exacts. Pouvez-vous nous envoyer cela?

M. Butcher : Absolument. Je peux le faire bientôt.

Senator Massicotte: The other comment, Ms. Simpson, is we talked about the annual report to Parliament. As you know, people are saying the information currently available is still inadequate, which means the report to Parliament seems to be inadequate. Could you review that and say why is it inadequate and to what extent it is inadequate, given the information people are looking for?

Ms. Simpson: As Madam Chair said, and also Senator Dean, it is regarding the wording which you have just read into the record of 27 annual reports. We now know it will be May 31. It's simply confusion about what will be reported on. Will it be amounts more than \$150,000? Will it be amounts under the DPSA? Will it be amounts under DND? There's confusion, of course.

Senator Massicotte: Could you send us what you'd like to see?

Ms. Simpson: I don't know, because I don't know what would be reported on. That would be the Ministry of Foreign Affairs that would have to report.

Senator Massicotte: Could we get a copy of the last report submitted to Parliament?

The Chair: We'll see. Thank you.

I'd like to, on behalf of the senators, thank all our witnesses. It has helped us to focus on the issues we need to address in examining Bill C-47. It's been helpful from the various perspectives. On behalf of the senators, I thank you for taking the time.

Mr. Butcher, the video worked all the way. That's a compliment to the technology at your end, as well as ours.

Witnesses, thank you.

(The committee continued in camera.)

Le sénateur Massicotte : L'autre commentaire, madame Simpson, c'est que nous avons parlé du rapport annuel au Parlement. Comme vous le savez, les gens disent que les renseignements actuellement disponibles sont encore insuffisants, ce qui signifie que le rapport au Parlement semble inadéquat. Pourriez-vous nous dire pourquoi il est inadéquat, et dans quelle mesure, compte tenu des renseignements que les gens recherchent?

Mme Simpson : Comme l'a dit Mme la présidente, ainsi que le sénateur Dean, il s'agit du libellé que vous venez de lire, pour le compte rendu, de l'article 27 sur les rapports annuels. Nous savons maintenant que la date sera le 31 mai, mais il y a de la confusion quant à savoir ce qui fera l'objet d'un rapport. Est-ce que ce sera pour des montants dépassant 150 000 \$? Ou des montants visés par le DPSA? Ou encore des montants relevant du MDN? La confusion règne, évidemment.

Le sénateur Massicotte : Pouvez-vous nous envoyer vos recommandations?

Mme Simpson : Je ne sais pas, parce que je ne sais pas sur quoi porteraient les rapports. Ce serait le ministère des Affaires étrangères qui devrait faire rapport.

Le sénateur Massicotte : Pourrions-nous obtenir une copie du dernier rapport présenté au Parlement?

La présidente : Nous verrons. Je vous remercie.

Au nom des sénateurs, j'aimerais remercier tous nos témoins. Cela nous a aidés à nous concentrer sur les questions que nous devons aborder dans l'examen du projet de loi C-47. Cela a été utile à tous les égards. Au nom des sénateurs, je vous remercie d'avoir pris le temps de venir.

Monsieur Butcher, la caméra a fonctionné du début à la fin. C'est un compliment pour votre technologie, ainsi que pour la nôtre.

Je remercie les témoins.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Wednesday, November 21, 2018

Global Affairs Canada:

Isabelle Ranger, Counsel, Market Access and Trade Remedies Law;

Katharine Funtek, Executive Director, Trade Controls Policy Division.

Department of Finance Canada:

Michèle Govier, Senior Director, Trade Rules, International Trade Policy Division.

Amnesty International Canada:

Alex Neve, Secretary General (by video conference);

Justin Mohammed, Campaigner, Human Rights Law and Policy .

Borden Ladner Gervais LLP:

Milos Barutciski, Partner.

As an individual:

Christian Leuprecht, Professor, Department of Political Science and Economics, Royal Military College of Canada.

Thursday, November 22, 2018

Pratt & Whitney Canada:

John Saabas, President;

Kenneth Purchase, Director, International Trade Compliance.

As an individual:

Erika Simpson, Associate Professor, Department of Political Science, Western University.

Oxfam:

Martin Butcher, Policy Advisor, Arms and Conflict (by video conference).

TÉMOINS

Le mercredi 21 novembre 2018

Affaires mondiales Canada :

Isabelle Ranger, avocate, Accès aux marchés et Loi sur les recours commerciaux;

Katharine Funtek, directrice exécutive, Direction de la politique sur la réglementation commerciale.

Ministère des Finances Canada :

Michèle Govier, directrice principale, Règles du commerce international, Division de la politique commerciale internationale.

Amnistie internationale Canada :

Alex Neve, secrétaire général (par vidéoconférence);

Justin Mohammed, responsable des campagnes, Lois et politiques sur les droits de la personne.

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l. :

Milos Barutciski, associé.

À titre personnel :

Christian Leuprecht, professeur, Département de sciences politiques et d'économie, Collège militaire royal du Canada.

Le jeudi 22 novembre 2018

Pratt & Whitney Canada :

John Saabas, président;

Kenneth Purchase, directeur, Conformité au commerce international.

À titre personnel :

Erika Simpson, professeure agrégée, Département de science politique, Université Western.

Oxfam :

Martin Butcher, conseiller politique, armes et conflits (par vidéoconférence).